

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA LECTURE PUBLIQUE







Fin 2017, le Département de l'Aisne adoptait un nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique, donnant une nouvelle impulsion à la Bibliothèque départementale, créée en 1945 et compétence du Département depuis 1986.

Ce schéma a émergé dans un contexte d'intérêt national pour ce que sont devenues et ce que peuvent devenir les bibliothèques et médiathèques : des lieux de vie, de rencontres, d'échanges, de partage, autour de la littérature et des différents champs de la connaissance, pour participer à l'éducation, au bien-être, au développement, au vivre ensemble des habitants de tous âges.

La mission confiée à Erik Orsenna en 2017, dont les conclusions ont été présentées dans le rapport Voyage au pays des bibliothèques, Lire aujourd'hui, Lire demain, a permis de dresser un panorama à l'échelle nationale, précisant que les bibliothèques sont au croisement de plusieurs politiques publiques (aménagement du territoire, culture, social). Dans bien des territoires, elles sont le seul lieu culturel, ouvertes à tous les habitants, avec pour mission, dans la mesure de leurs moyens, de créer et renforcer l'habitude de lire dès le plus jeune âge, de fournir à chaque personne les moyens d'évoluer et de se former, de développer le dialogue interculturel et les activités culturelles pour toutes les classes d'âge, de développer l'accès à l'information des citoyens, de faciliter le développement et l'acquisition des connaissances y compris par les techniques informatiques et numériques.

Ce rapport a également abouti à la présentation en avril 2018 par le Ministère de la Culture d'un " Plan bibliothèques" , visant à faire des bibliothèques des lieux attractifs et accueillants (en rénovant les espaces et en les modernisant), un service public de proximité (en confortant l'action des politiques départementales et en encourageant la mutualisation des bibliothèques avec d'autres services publics), ainsi que des actrices de l'inclusion sociale (en favorisant l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social).

Le diagnostic de ce schéma pointe qu'au-delà des enjeux nationaux sur l'évolution des bibliothèques, l'Aisne connaît un contexte particulier, souffrant d'un déficit de moyens matériels et humains importants, générant un déficit de fréquentation, car les équipements les mieux dotés (en surface, en personnel, en budgets, en horaires d'ouverture) sont également les plus fréquentés.

Le présent schéma 2021>2026, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2020, fait le bilan des actions menées depuis 2017, propose des ajustements pour mieux correspondre aux réalités des territoires. Il permet de souligner le travail déjà engagé avec les services de l'Etat (Ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France), à travers notamment la labellisation Premières Pages, la signature d'un Contrat départemental Lecture itinérance, ou des rencontres conjointes sur les territoires.

Il ouvre des pistes pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'équipements (bibliothèques, médiathèques, tiers-lieux ou équipements multi-services incluant le livre et la lecture), de mise en réseau de ces équipements pour améliorer l'offre de service aux habitants et la faire rayonner plus largement, et d'actions autour de la lecture publique, tout en fixant une feuille de route opérationnelle pour la Bibliothèque départementale.





## LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE ET SON RESEAU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 2016 (ACTUALISE 2020) 9

Précis méthodologique	11
<b>PARTIE 1 – CONTEXTE TERRITORIAL</b>	<b>13</b>
Données territoriales	13
Les collectivités locales et la lecture publique	14
La Région et l'Etat	14
<b>PARTIE 2 – DIAGNOSTIC DE LA LECTURE PUBLIQUE</b>	<b>17</b>
Maillage territorial	17
Superficies et accessibilité	19
Qualité des espaces	20
Offre documentaire	21
Budgets d'acquisition	23
Services associés	24
Horaires d'ouverture	25
Tarification	26
Médiation envers les publics spécifiques	27
Actions culturelles pour le grand public	28
Impacts / taux d'inscrits	29
Impacts / emprunt des documents et usages des autres services	30
Impacts / les usagers et non usagers des bibliothèques	31
Moyens humains	32
Synthèse points forts et points faibles	33
<b>PARTIE 3 – LES AIDES DU DEPARTEMENT</b>	<b>35</b>
Soutien à l'investissement	36
Soutien au fonctionnement (aides financières)	37
<b>PARTIE 4 – L'INTERVENTION DES LES MOYENS DE LA BDA</b>	<b>39</b>
Missions de la BDA – Présentation générale	39
Moyens humains	39
Desserte documentaire	40
Outils d'animation	41
Outils numériques	42
Action culturelle	43
Formation et journée départementale	45
Accompagnement, conseil et expertise	47
<b>CONCLUSION DU DIAGNOSTIC 2016</b>	<b>48</b>

## LE CONTEXTE NATIONAL DES BIBLIOTHÈQUES EN PLEINE ÉVOLUTION 49

Évolution des publics et des pratiques culturelles	50
Evolution des bibliothèques	51
Le rapport Orsenna : des orientations affirmées pour les bibliothèques	53

## BILAN 2017-2020 DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE 55

<b>BILAN AXE 1 : Soutenir la structuration territoriale</b>	<b>57</b>
Objectif 1.1 : Tendre vers une structuration de la lecture publique	57
Objectif 1.2 S'appuyer sur des bibliothèques plus qualifiées et plus rayonnantes	57
Objectif 1.3 : Encourager les coopérations territoriales	58
Objectif 1.4 : Proposer des leviers pour atteindre les objectifs de structuration de territoire	59
Objectif 1.5 : Convaincre et accompagner les élus du territoire	60
<b>BILAN AXE 2 : Adapter la BDA, ses actions, ses moyens, aux enjeux</b>	<b>61</b>
Objectif 2.1 : Accompagner les bibliothèques structurantes	61
Objectif 2.2 : Développer l'expertise concernant le développement du livre et de la lecture auprès des populations éloignées du livre et de la lecture	61
Objectif 2.3 : Re-questionner les missions traditionnelles pour mieux les adapter aux enjeux du territoire	63
Objectif 2.4 : Déployer une nouvelle organisation	65
Synthèse du bilan et préconisations pour le nouveau schéma	66

## SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L' AISNE (2020 – 2026) 69

Introduction au schéma	70
Les principes du schéma : un schéma en adéquation avec les politiques départementales	70
Un contexte qui offre des opportunités	71
Objectifs du schéma	72
Conclusion	73

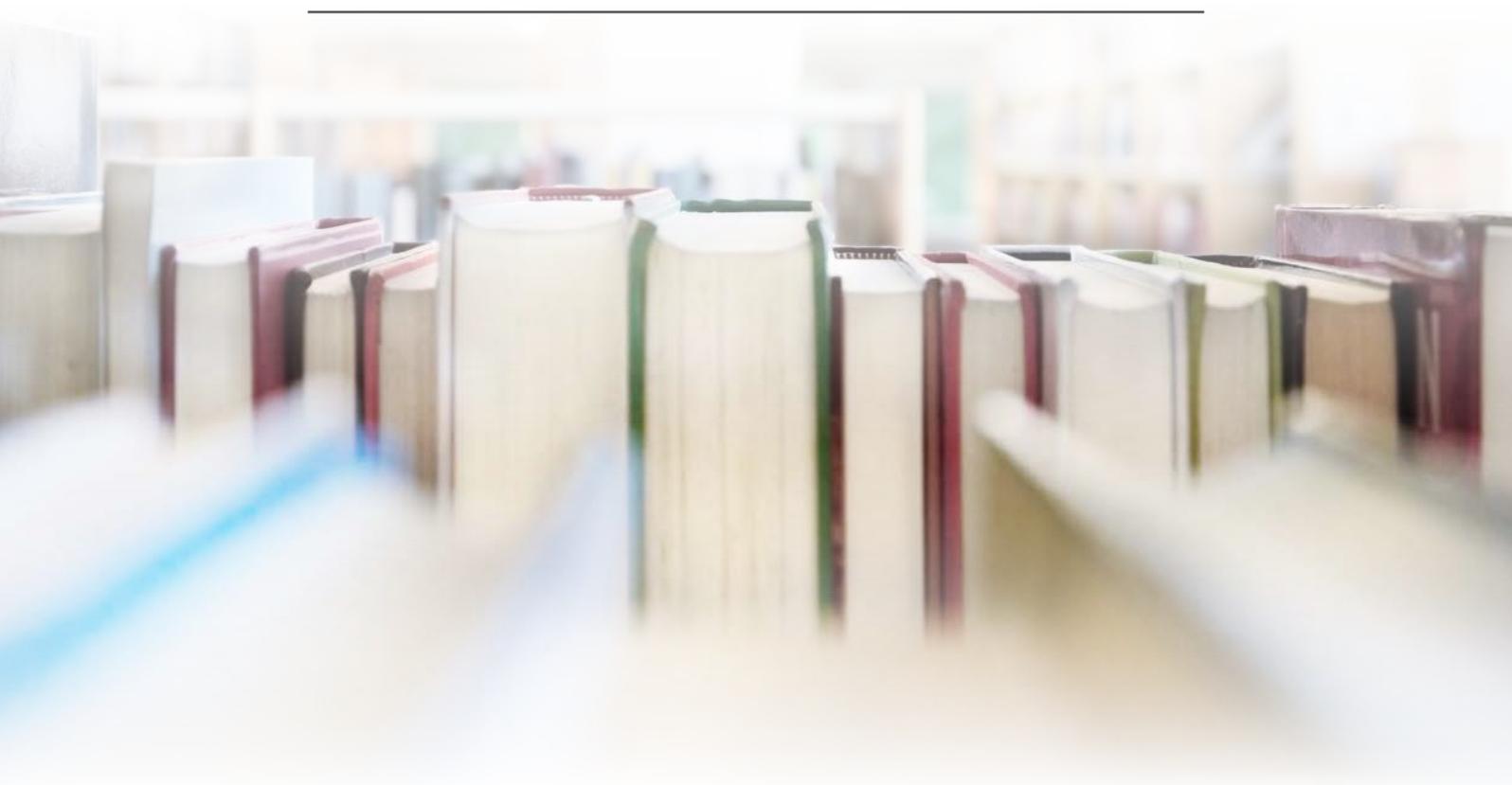
<b>Axes stratégiques, objectifs opérationnels et actions du schéma départemental de lecture publique</b>	<b>75</b>
Fiche n°1 - Faire connaître la politique départementale auprès des élus et des techniciens des territoires, articulée avec la politique de l'Etat	77
Fiche n°2 - Développer une ingénierie de territoire pour encourager les partenariats locaux et faire des liens avec des projets de territoire sur des sujets connexes	79
Fiche n°3 - Impulser des dynamiques de réseau	81
Fiche n°4 - Enrichir le système de conventionnement vis-à-vis des communes, groupement de communes, EPCI	83
Fiche n°5 - Enrichir le règlement d'intervention	85
Fiche n°6 - Maintenir un effort constant sur le volet formation	87
Fiche n°7 - Se donner les moyens de répondre aux objectifs de transition numérique (interne et externe)	89
Fiche n°8 - Dresser le cadre d'intervention des actions culturelles financées et soutenues par la BDA	93
Fiche n°9 - Rédiger un règlement de prêt	95
Fiche n°10 - Retravailler la politique documentaire	97
Fiche n°11 - Consolider et développer les actions menées auprès des PEES	99
Fiche n°12 - Finaliser la définition de la transversalité horizontale du service	101
Fiche n°13 - Formaliser et déployer un plan de formation continue à destination des agents de la BDA	103
Fiche n°14 - Développer et consolider les outils mis en place au sein de la BDA	105
Fiche n°15 - Doter la BDA d'un projet du fonctionnement du service	107





**LA BIBLIOTHEQUE  
DEPARTEMENTALE DE L' AISNE  
ET SON RESEAU DIAGNOSTIC  
DU TERRITOIRE 2016  
(ACTUALISÉ 2020)**

---







# PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE



Le diagnostic élaboré dans le cadre du précédent schéma avait été constitué de la manière suivante :

## **Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic (décembre-avril) - restitution 19 avril 2017**

- Analyse de l'activité de la BDA et des dispositifs départementaux :
  - analyse des documents transmis
  - échanges avec les élus, les agents du Département et de la BDA
- Analyse du réseau de lecture publique :
  - analyse des données, échanges avec la BDA pour la mise en cartographie des données (via le service SIG du Département)
  - réunion de travail avec les bibliothécaires référents pour un retour qualitatif
  - entretiens avec un panel de 20 bibliothèques du territoire représentatives de la diversité des situations (12 bibliothèques visitées sur place et 8 entretiens par téléphone)
- Synthèse et mise en avant des enjeux d'évolution

## **Phase 2 - Préconisations (avril-juin 2017)**

- Proposition d'évolution de la structuration territoriale et de l'évolution des services de la BDA
- Réunions de travail associant l'équipe de la BDA et les services du Département : l'implication de l'équipe a permis de nourrir la réflexion, de partager des orientations et des propositions à même de faire évoluer le territoire vers un accès plus large et plus qualitatif à la lecture publique.

Liste des bibliothèques interrogées dans le cadre du diagnostic :

- |                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| - Bohain-en-Vermandois       | - Laon          |
| - Braine                     | - Marle         |
| - Charly-sur-Marne           | - Montcornet    |
| - Corbeny                    | - Ribemont      |
| - Coucy-le-Château-Auffrique | - Saint-Michel  |
| - Crécy-sur-Serre            | - Sissonne      |
| - Etréaupont                 | - Soissons      |
| - Fère-en-Tardenois          | - Tergnier      |
| - Folembray                  | - Vic-sur-Aisne |
| - Guise                      |                 |

*Compte tenu de la faible évolution de ce type de données sur une période de 4 ans, le diagnostic du précédent schéma a globalement été repris pour servir de support à l'actualisation du schéma de lecture. Certaines données territoriales ont été ajustées.*





# PARTIE 1

## CONTEXTE TERRITORIAL



### Données territoriales

Le territoire de l'Aisne compte :

- 540 000 habitants répartis sur 7 362 km<sup>2</sup>. Il s'agit du département le moins peuplé de la Région Hauts-de-France et d'un département peu dense.
- 7 communes de plus de 10 000 habitants
- 19 EPCI (dont 5 Communautés d'Agglomération)
- De très importantes difficultés socio-économiques
  - > Un taux de chômage en 2016 de 13,5 % (en comparaison au taux de chômage national de 10,2 %)
  - > En 2016, 18,6 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1 000€ par mois), contre 14,5 % sur l'ensemble du territoire national. Un seuil de pauvreté de 40 % dans les familles monoparentales (contre 30% en France)
- Des difficultés majeures d'accès à la lecture, avec le taux d'illettrisme le plus élevé de France métropolitaine (11 % des 18-65 ans, contre 7 % pour le taux moyen en France)
  - > 7,3 % des jeunes sont en grave difficulté de lecture (contre 5,8 % dans la Somme, 5,4 % pour la Seine-Saint-Denis, qui sont les deux autres départements les plus touchés de France)

Figure 1 - L'Aisne est un département peu dense  
Les communes de l'Aisne selon la grille de densité 2015

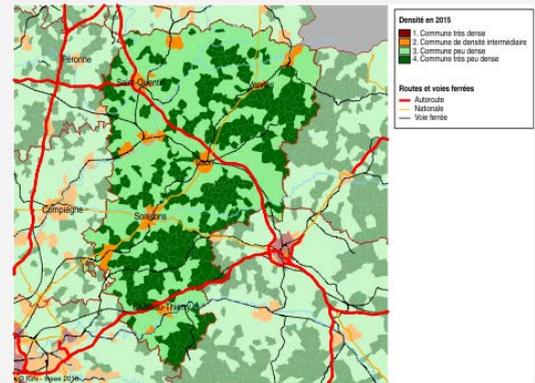
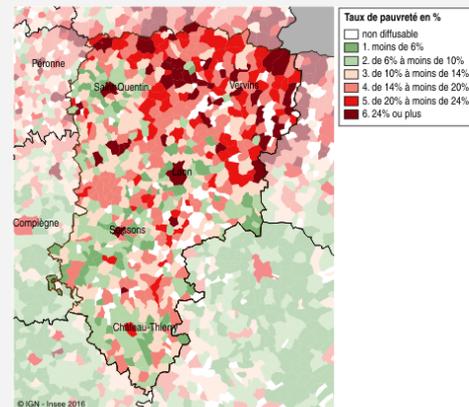
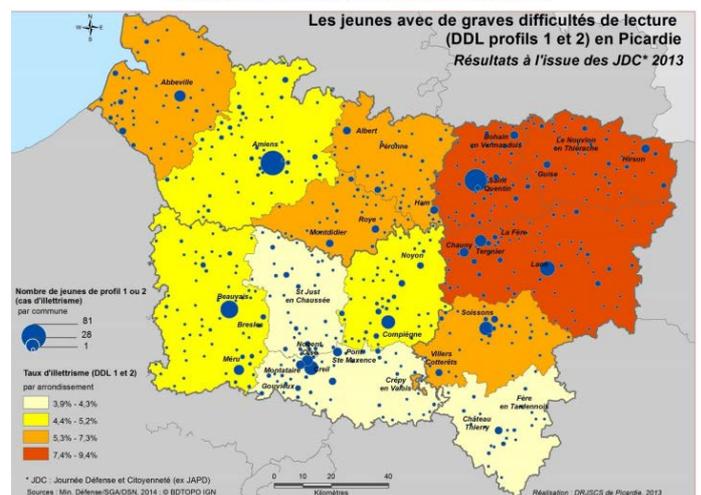


Figure 5 - Les couronnes périurbaines de Saint-Quentin et Laon plus épargnées par la pauvreté  
Carte communale des taux de pauvreté dans l'Aisne en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

### Les difficultés sévères de lecture par arrondissement



### ACTUALISATION

- 534 490 habitants répartis sur 7 362 km<sup>2</sup> en 2018
- Un taux de chômage de 12,2 % en 2018 (en comparaison au taux de chômage national de 8,9 %)

## Les collectivités locales et la lecture publique

Le Département, par compétence transférée de l'Etat, soutient la lecture publique par la Bibliothèque Départementale ainsi que par des aides financières aux collectivités (investissement et fonctionnement)

Les communes sont les premiers interlocuteurs sur la lecture publique

- > Les bibliothèques sont en grande majorité des bibliothèques communales

L'échelon intercommunal est très peu présent sur la lecture publique sur le territoire de l'Aisne

- > Mis à part pour la bibliothèque localisée à Fère-en-Tardenois qui était en gestion intercommunale et est passée de fait depuis l'évolution des périmètres intercommunaux sous gestion de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry.
- > Une coopération inter-bibliothèques réunit trois communes dans la communauté de Chauny-Tergnier - La Fère.
- > Un réseau travaille à l'échelon intercommunal mais sans gestion d'équipement.

### ACTUALISATION

- > Un deuxième réseau travaille à l'échelon intercommunal mais sans gestion d'équipement

La question de l'échelon intercommunal est développée dans la Partie 2 "Diagnostic de la lecture publique - Maillage territorial".

## La Région et l'Etat

La Région intervient à plusieurs titres :

- > Une convention avec la BDA "pour une politique du livre partagée" dotée de 16 000 € d'aide par an sur deux ans pour soutenir les actions de la BDA (notamment action culturelle, formation, développement des partenariats envers les acteurs de la chaîne du livre)
- > Une convention avec la Communauté de communes des Vallons d'Anizy (devenue Picardie des Châteaux) pour les actions autour du livre
- > Des aides à l'investissement pour des projets de construction de la bibliothèque
- > Par ailleurs, structuration du réseau Picardie en ligne, en cours d'évolution avec la nouvelle Région.

L'Etat intervient également via plusieurs axes :

- > Aide à l'investissement sur les projets de construction ou rénovation de bibliothèques
- > Aide au fonctionnement sur l'extension des horaires d'ouverture (pas de bibliothèque aujourd'hui soutenue sur le territoire sur ce titre)
- > Accompagnement aux actions envers les publics éloignés via les Contrats Territoires Lecture
- > Des aides à la chaîne du livre par ailleurs (soutien à des résidences d'auteur, ...)

## ACTUALISATION

La Région intervient à plusieurs titres :

- > Une convention avec la Communauté de communes Picardie des Châteaux pour la Fête du livre de Merlieux et des résidences d'écrivains, ainsi que la commune de Château-Thierry pour divers projets autour du livre
- > Des aides à l'investissement pour des projets de construction de bibliothèques
- > Par ailleurs la structuration du réseau Picardie en ligne a laissé la place à de nouveaux accompagnements en matière de numérique : <https://numerique.hautsdefrance.fr/>

L'Etat intervient également via plusieurs axes :

En 2018, le gouvernement actait un "plan bibliothèques" reposant sur deux axes : "Ouvrir plus" les bibliothèques, mais aussi "offrir plus" de services, au service d'un même objectif : moderniser les bibliothèques pour renforcer leur rôle sur les territoires.

- Proposer des horaires d'ouverture étendus et adaptés aux attentes de la population
1. qu'elles desservent constitue l'une des premières conditions pour que les bibliothèques soient en mesure de garantir l'accès de tous les publics aux collections et aux services qu'elles offrent. Les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans un projet d'extension et d'adaptation des horaires de leur(s) bibliothèque(s) peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de l'État.

- Dans la continuité du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, pour inventer
2. la bibliothèque de demain, l'État, les collectivités et les professionnels s'engagent dans le deuxième acte du plan Bibliothèques, le volet "Offrir plus", dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique et souhaitent mettre en œuvre 3 axes de transformation de la lecture publique :
    - Axe 1 : les bibliothèques, des lieux attractifs et accueillants : rénover les espaces, les moderniser et mieux les connecter ;
    - Axe 2 : les bibliothèques, un service public de proximité : conforter l'action des politiques départementales et encourager la mutualisation des bibliothèques avec d'autres services publics ;
    - Axe 3 : les bibliothèques, actrices de l'inclusion sociale : favoriser l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social.

Pour permettre le déploiement de ces politiques, l'Etat s'engage

- > Techniquement en apportant une expertise scientifique et technique aux élus locaux et aux professionnels
- > Financièrement au travers de plusieurs dispositifs dont notamment :
  - > Dotation générale de décentralisation (DGD) : construction, rénovation, extension, mise en accessibilité ou restructuration de bâtiments, équipement mobilier et informatique, extension des horaires d'ouverture
  - > CTL (contrat territoire lecture) : signé avec les intercommunalités, qui constituent l'échelon pertinent pour créer un effet de levier au niveau territorial dans l'aménagement du territoire et la construction d'une politique de lecture publique.
  - > Des accompagnements au développement de projet à travers des politiques spécifiques : Education aux médias et à l'information, petite enfance (des livres à soi), langue française, ...
  - > Des accompagnements à la chaîne du livre (résidence d'auteur, accompagnement de la librairie, ...)





# PARTIE 2 DIAGNOSTIC DE LA LECTURE PUBLIQUE



## Maillage territorial

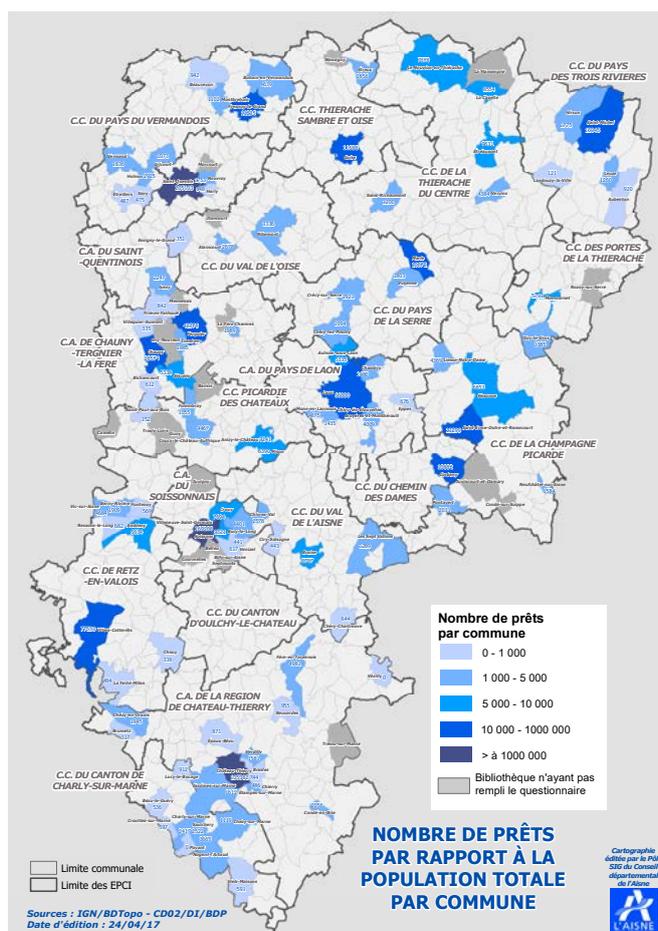
Un maillage d'équipements de lecture publique qui est cohérent avec les villes et bourgs centre du territoire

> Un "blanc" dans ce maillage sur le canton d'Oulchy le Château (la bibliothèque a été fermée)

> Si on enlève les 7 bibliothèques de communes de plus de 10 000 habitants, les 113 autres communes qui portent une bibliothèque comptent en moyenne 1 400 habitants. Il s'agit donc de communes dotées de très faibles moyens financiers.

### ACTUALISATION

La pandémie COVID 19 a eu raison de 10 bibliothèques qui n'ont pas rouvert suite au confinement. Ces fermetures n'étant pas dues à une décision politique de suppression d'un service à la population, leur réouverture reste envisageable. Cependant, 4 bibliothèques supplémentaires ont été mises à l'arrêt pour d'autres raisons en 2020.



> A noter que d'autres bibliothèques peuvent exister sur le territoire, qui ne sont plus conventionnées par la BDA faute de respecter les critères demandés (superficie, heures d'ouverture et fonds documentaire). Cela concernerait 4 ou 5 bibliothèques au maximum.

Un niveau de bibliothèques très faible par rapport à la typologie nationale (moyens humains, superficie, horaires d'ouverture et budget d'acquisition)

> 18 % B1 et 82 (au moins un salarié, 50 m<sup>2</sup>, 8 à 12 h d'ouverture par semaine)  
> 82 % B3, 84 et 85 (uniquement bénévolat, moins de 50 m<sup>2</sup> et moins de 8 h d'ouverture par semaine)

321 000 habitants desservis au niveau communal par les 120 bibliothèques répertoriées soit 60 % de la population départementale.

- > 40 % de la population n'ont donc pas d'offre en toute proximité
- > Ils sont donc souvent soumis à des tarifs hors commune

#### ACTUALISATION

312 000 habitants desservis au niveau communal par les 116 bibliothèques répertoriées soit 58 % de la population départementale.

- > 42 % de la population n'ont donc pas d'offre en toute proximité

Une logique presque exclusivement communale, avec quelques expériences intercommunales intéressantes mais trop limitées en nombre

- > A l'exception de la bibliothèque de Fère-en-Tardenois portée par la Communauté de communes, aujourd'hui fusionnée dans la nouvelle Communauté d'agglomération de la Région de Château Thierry
- > Et du réseau de la Champagne Picarde (compétence partielle pour mise en réseau informatique, navette documentaire et animation, avec une coordinatrice dédiée), du RéseauMédia entre Tergnier, Condren et Sinceny (logiciel professionnel et site internet communs, action culturelle concertée - à laquelle il faut ajouter Chauny).
- > A noter qu'aucune des 3 communes de plus de 20 000 habitants du territoire (Laon, Soissons, Saint-Quentin) ne travaille à l'échelle intercommunale, leur effet d'entraînement sur le territoire en proximité reste donc limité et à construire.

#### ACTUALISATION

- > Concernant la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, une étude est en cours depuis fin 2019 pour penser l'aménagement en matière de lecture publique sur le territoire de la CARCT et accompagner l'élaboration Projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) de la bibliothèque de Fère-en-Tardenois.
- > Un réseau de six bibliothèques s'est constitué au niveau de la Communauté de communes de Thiérache du Centre. La coopération du réseau porte sur l'uniformisation des droits de prêt, l'informatisation commune et la création d'un portail commun. Le réseau est accompagné par une chargée de missions des affaires culturelles de la CCTC.

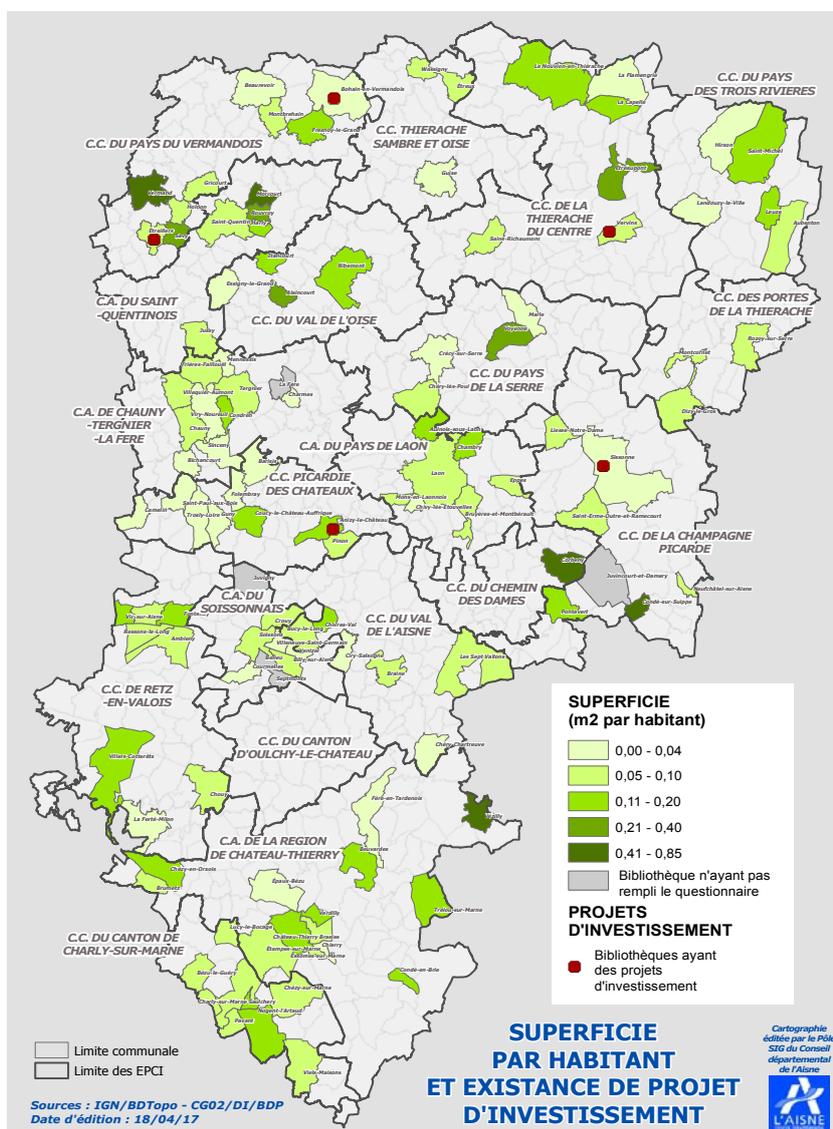
Certaines intercommunalités peuvent avoir par ailleurs des compétences culturelles et des chargés de mission mais qui aujourd'hui ne font pas le lien avec le réseau de lecture publique.

- > Un chargé de mission recensé sur la Communauté de communes du Val de l'Oise par exemple.

## Superficies et accessibilité

0,07 m<sup>2</sup> par habitant de communes desservies en moyenne

- > 23 700 m<sup>2</sup> dédiés à la lecture publique
- > Taux qui descend à 0,04 m<sup>2</sup> si on le rapporte à la population totale du département
- > Un déficit important de superficie
- > Recommandation Etat : 0,07 m<sup>2</sup>/hab
- > Avant-dernier département de France en termes de superficie par habitant selon le rapport de l'IGB de décembre 2015, qui estime la lacune de superficie à 10 000 m<sup>2</sup> (à construire et à rénover)



Des variables importantes d'un équipement à l'autre

- > De 9 m<sup>2</sup> à 2 500 m<sup>2</sup>
- > Moyenne de 205 m<sup>2</sup> qui redescend à 106 m<sup>2</sup> si on enlève les 7 bibliothèques des communes de plus de 10 000 habitants

Une accessibilité à confirmer

- > Selon les 90 bibliothèques répondant à la question de l'accessibilité aux personnes handicapées, 70 % d'entre elles seraient accessibles

## Qualité des espaces

Sur certaines communes, des équipements récents, mais trop peu nombreux à l'échelle du département.

Mais globalement des équipements souvent vieillissants, peu attractifs pour la population et notamment les jeunes, car présentant un caractère peu moderne, avec peu d'espaces confortables.



Ribemont

Des lacunes importantes sur les villes-centre

- > Des bâtiments souvent cloisonnés et vieillissants
- > Une bibliothèque aux superficies nettement inférieures aux recommandations de l'Etat à Saint-Quentin

### ACTUALISATION

Des projets d'investissements (construction ou réhabilitation, en cours ou à l'étude) recensés par la BDA : Sissonne, Guignicourt/Villeneuve-sur-Aisne, Ressons-le-Long, Bohain-en-Vermandois, Rozoy-sur-Serre, Crécy-au-Mont, Braine)

A noter également un projet annoncé dans la presse pour Soissons.

**Une nouvelle dynamique à prendre en compte et à accompagner : l'émergence de tiers-lieux et d'équipements multi-services, au sein desquels il est possible d'insérer un service de lecture publique : Sissonne, Guignicourt/Villeneuve-sur-Aisne, Rozoy-sur-Serre, Braine**

Des bibliothèques ont ouvert / rouvert depuis 2018 :

- Anizy-le-Grand, Chauny, Saint-Quentin après travaux
- Montescourt-Lizerolles, Urcel, Montigny-Lengrain



Corbeny



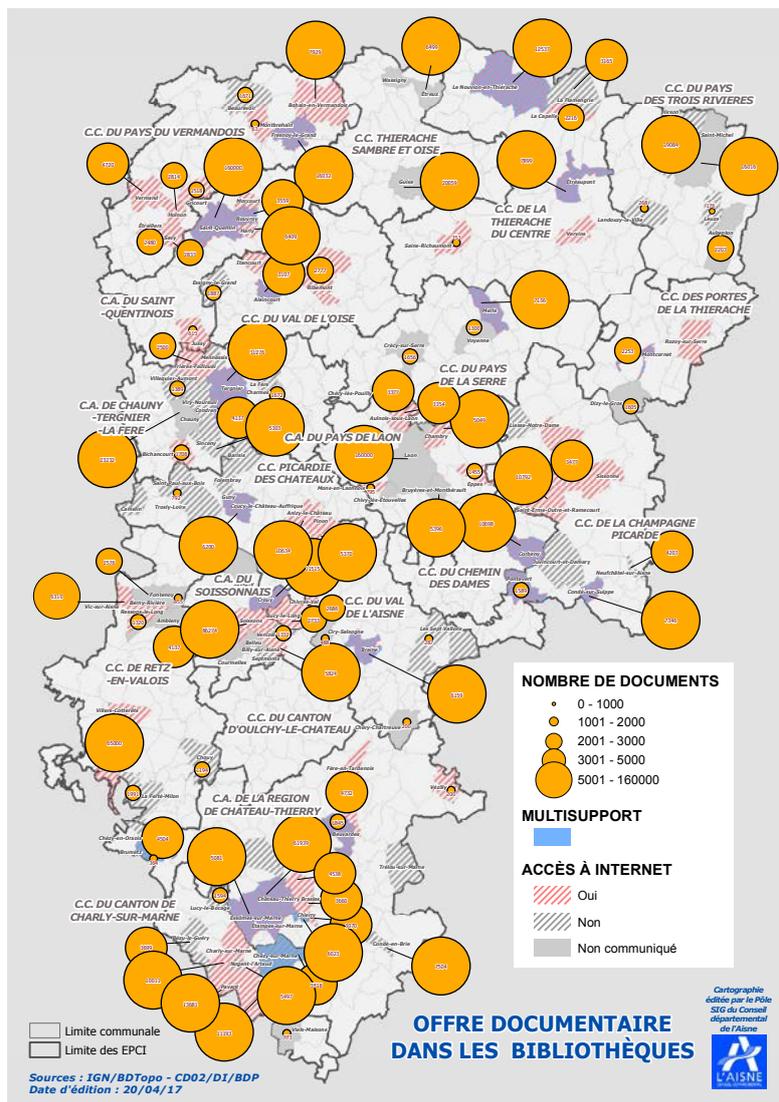
Montcornet

## Offre documentaire

Le premier service - historiquement - est la proposition de prêts de documents, proposé par l'ensemble des bibliothèques du territoire

En 2016, près de 1 million de documents en fonds propre sur l'ensemble des 120 bibliothèques

- > Une moyenne de 8 300 documents par équipement
- > Des fourchettes très larges qui reflètent des réalités très différentes (à mettre en lien avec les superficies dédiées à la lecture publique) : de 63 documents à 160 000 documents (Saint-Quentin), avec pour certaines bibliothèques des villes centre des fonds anciens parfois importants.
- > 3,4 documents / habitant desservi, 1,8 documents / hab. si on le rapporte à la population totale du département
- > Proche de la moyenne nationale de 3,25 documents dans les communes de moins de 5 000 habitants.



### → Des fonds qui globalement manquent de désherbage régulier.

A ces fonds s'ajoutent ceux prêtés par la BDA (80 000 documents prêtés par an dans le réseau), qui permettent d'assurer une offre de qualité et complémentaire aux capacités de renouvellement des bibliothèques du réseau

### En 2016, 50 % des catalogues sont informatisés

- > Au niveau national, 86 % des bibliothèques sont informatisées

### → Un retard certain lié à la taille des bibliothèques et aux moyens dédiés par les collectivités de petite taille.

## Diversité des fonds

- > Pas d'information consolidée exploitable sur la supports CD et DVD
- > Des fonds CD surtout de moins en moins empruntés selon les retours des bibliothèques interrogées (comme ailleurs au niveau national)
- > Très peu de proposition d'offre de contenu et de support numérique au

sein des bibliothèques (liseuses, tablettes avec offre de type presse en ligne, auto-formation, fictions, documentaires ...)

> A noter, la présence de fonds qui ne sont pas à disposition du grand public : des fonds anciens dans les bibliothèques des villes les plus importantes du département (Soissons, Laon,...).

Des actions de valorisation en cours depuis une dizaine d'années en lien avec le Centre Régional Livre et Lecture (CR2L) (numérisation et portail)



## Valorisation des fonds dans les espaces

- > Globalement, étant donné l'importance des fonds présents dans les bibliothèques visitées, les rayonnages sont très denses et ne favorisent pas la mise en avant de fonds sur certaines thématiques et peuvent être impressionnants pour l'usager,
- > Les bibliothèques récentes (moins de 5 ans) présentent à l'inverse des rayonnages plus aérés, avec des mises en avant plus attractives.



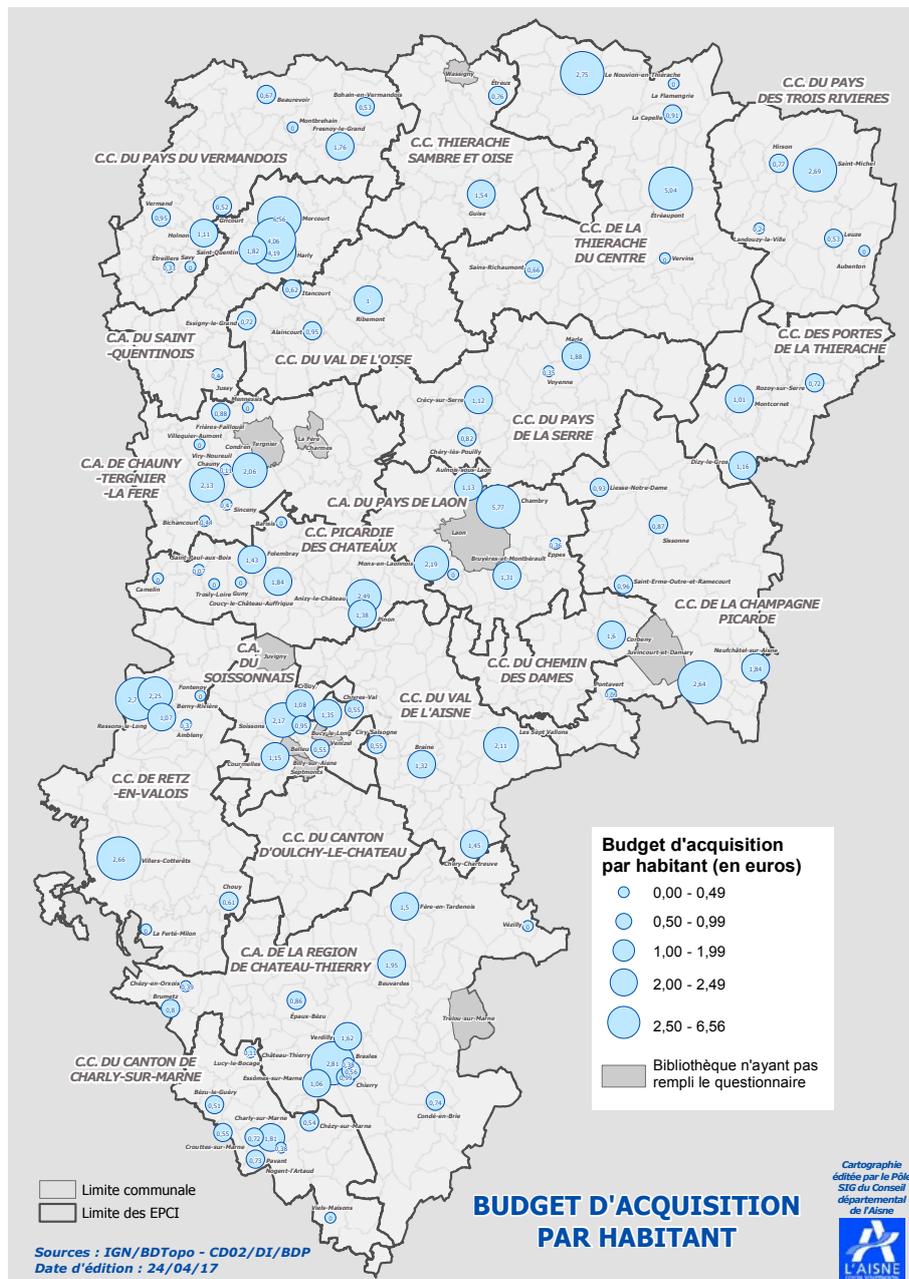
# Budgets d'acquisition

## Renouvellement : budget d'acquisition

- > En 2016, moyenne sur les 116 bibliothèques : 1,3 € par habitant desservi, donc très en dessous des moyennes nationales
- > Moyenne nationale : 2,6 € par habitant

## Numérique et abonnements

- > Peu de budget dédié



## Services associés

Lecture et travail sur place, en lien avec des espaces conviviaux et des assises adaptées

- > Peu d'équipements récents, donc peu de bibliothèques qui privilégient ce type d'espace, et souvent des superficies contraintes où les rayonnages sont prioritaires par rapport aux places assises
- > Des espaces de travail surtout dans les équipements des villes les plus importantes en poids de population, qui sont dotés d'espaces plus importants.

Des postes informatiques avec accès internet public proposés dans 46 % des bibliothèques

- > Pour certains il s'agit des postes des Espaces Picardie en ligne, qui propose des ateliers de médiation sur des créneaux réguliers
- > Dans certaines bibliothèques, ces créneaux s'avèrent limités ou décalés parfois par rapport à la demande des usagers (en lien avec le fait que le personnel de médiation de Picardie en ligne doit répartir son intervention sur plusieurs établissements)
- > Le lien entre le personnel de la bibliothèque et le personnel de Picardie en ligne pour mener des projets transversaux et "déborder" des temps d'ateliers proposés est souvent peu important (également en partie du fait de la faible disponibilité des agents de Picardie en ligne, d'une part, et des équipes très réduites dans les bibliothèques, d'autre part).

### ACTUALISATION

Les espaces Picardie en ligne n'existent plus en tant que tels, suite à la mise en place d'une nouvelle politique numérique de la Région Hauts-de-France.

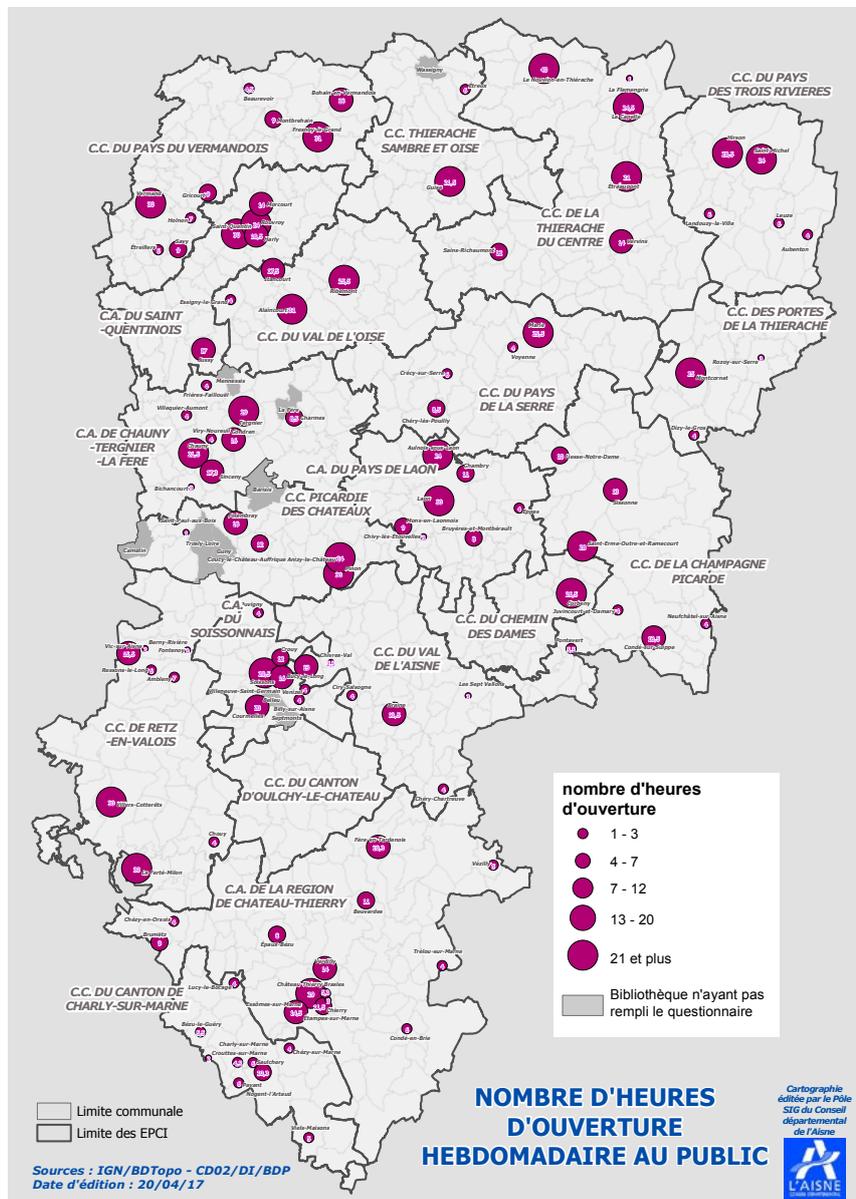
## Horaires d'ouverture

Des bibliothèques assez ouvertes par rapport aux moyens humains constatés : en 2016, en moyenne 14 h d'ouverture par semaine, sur 3 à 4 jours par semaine

- > Moyenne nationale : 14h20
- > Moyenne nationale des points d'accès au livre : 7h50 / des communes de moins de 5 000 habitants : 11h10

Des grands écarts entre les bibliothèques

- > 60 % ouvrent moins de 14h par semaine avec une ouverture moyenne de 6,5h par semaine
- > 21 % ouvrent plus de 20 h par semaine
- > Peu d'ouvertures le dimanche ou en soirée



Ces données ont pu évoluer à la marge depuis 2016.

## Tarification

En 2016, sur les 86 bibliothèques ayant répondu à la question de leur tarification, 60 % proposent une gratuité d'emprunt des documents (l'accès aux espaces est toujours gratuit)

- > On peut considérer ce chiffre comme relativement faible au vu du faible niveau de revenus de la population du territoire. Même si les coûts d'inscription sont dans l'ensemble modestes (au maximum 15 € par an), cela constitue un frein supplémentaire indéniable dans l'accès au livre pour une population où les taux d'illettrisme sont très élevés,
- > Parmi les bibliothèques qui ont une inscription payante, certaines observent un phénomène de « mutualisation » des cartes d'inscrits qui peut nuire à la lisibilité du nombre de personnes utilisant le service (une famille peut tendre à utiliser une seule carte),
- > Certaines ont une tarification majorée pour les hors-communes, ce qui est préjudiciable au vu du maillage communal de l'offre de lecture publique (220 000 habitants n'ont pas accès à une bibliothèque sur leur commune, soit 40 % de la population départementale).

### ACTUALISATION

Depuis 2016, certaines communes ont rendu gratuite l'inscription à la bibliothèque, soit totalement (par exemple, réseau des bibliothèques MéThiCe du territoire de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre), soit partiellement (par exemple, bibliothèques de la Ville de Laon mais uniquement pour les habitants – tarif inchangé pour les extérieurs ; ou Soissons, uniquement pour les habitants et pour les livres et revues, l'inscription restant payante pour les extérieurs et pour l'emprunt de documents multimédia).

## Médiation envers les publics spécifiques

L'accueil des classes maternelles et primaires représente l'action de médiation la plus proposée sur le territoire

- > Dans un contexte de territoire très touché par l'illettrisme, enjeu fort de travailler l'accès à la lecture dès le plus jeune âge,
- > 83 % des bibliothèques proposent des accueils de classes (89 % au niveau national), dont les modalités peuvent varier mais permettent le plus souvent la venue régulière des enfants avec emprunt possible de documents,
- > Les bibliothèques qui ne réalisent pas d'accueil de classes sont presque toutes des structures qui fonctionnent uniquement avec du bénévolat.

En revanche, un travail autour des autres âges de la vie semble encore insuffisamment développé.

- > Petite enfance : quelques bibliothèques du panel interrogé ont cité des actions menées avec les RAM et les crèches, mais pas systématiquement, et certaines font part de difficultés à mener des actions sur la durée avec les assistantes maternelles. A noter qu'il n'y a pas de participation sur le territoire à l'opération nationale "Premières pages" qui travaille la question de l'accès aux livres pour les tout-petits,
- > Collèges et lycées : c'est un public toujours difficile à capter en bibliothèque. Quelques débuts de partenariats avec des documentalistes de collège ont pu être cités. Souvent, il y a un manque d'espace sur place pour travailler, et trop peu de connexions Wi-Fi,
- > Centres sociaux : quelques actions sont menées, mais les structures sont globalement peu présentes en milieu rural,
- > Maisons de retraite : quelques actions sont menées in situ, et certains accueils dans les bibliothèques ne sont pas toujours aux normes d'accès.

**→ Parfois il y a un manque de relais de partenaires en milieu rural, notamment sur les questions de l'illettrisme pour lesquelles les bibliothèques peuvent être démunies faute de relais et d'interlocuteurs pour imaginer des actions adaptées.**

## Actions culturelles pour le grand public

Des bibliothèques encore trop peu force de propositions en termes d'animation pour le tout public.

- > Quelques bibliothèques font preuve d'un réel dynamisme, grâce à la forte implication des personnels,
- > La majorité des bibliothèques dotées de moyens humains restreints ont une très faible, voire une absence d'actions culturelles,
- > Le problème de l'absence d'espace pour accueillir des manifestations est également un frein pour certains, tout comme l'absence de budget d'animation dédié dans la très grande majorité des bibliothèques,
- > Très peu d'actions liées au numérique ont lieu en dehors des communes les plus importantes, la médiation envers le numérique est essentiellement assurée sur le territoire par les ex-Espaces Picardie en ligne.

Actions relevées auprès du panel de bibliothèques interrogées.

- > Des actions autour de la littérature : Café littéraire, Nuit de la lecture, Lectures de Noël, temps fort Halloween, atelier écriture,
- > Bibliothèque hors les murs : l'été au parc, dans les quartiers ...,
- > Également des actions de partage de connaissance au sens plus large : expositions, grainothèques, ateliers sur le recyclage, ateliers couture, généalogie, partage de recettes, jeux, ...
- > Accueil des activités d'autres partenaires au sein de la bibliothèque : éveil musical, ex-Espaces Picardie en ligne, Lire et Faire lire,
- > Ces actions contribuent à la diversification des publics de la bibliothèque et au renouvellement de son image.

Un rôle important d'impulsion de la BDA qui permet de nourrir les propositions des bibliothèques :

### ACTUALISATION

- > Un "fil rouge" thématique annuel pour co-construire des propositions d'actions culturelles avec les bibliothèques et les acteurs des territoires,
- > De la diffusion de spectacle vivant pour les tout-petits et leurs adultes de référence dans le cadre de Premières pages,
- > Un rôle de "facilitateur" pour accompagner des opérateurs régionaux ou nationaux qui souhaitent déployer des projets dans l'Aisne.

## Impacts / taux d'inscrits

En 2016, 34 322 lecteurs inscrits ont été recensés, soit 10,7 % de la population desservie

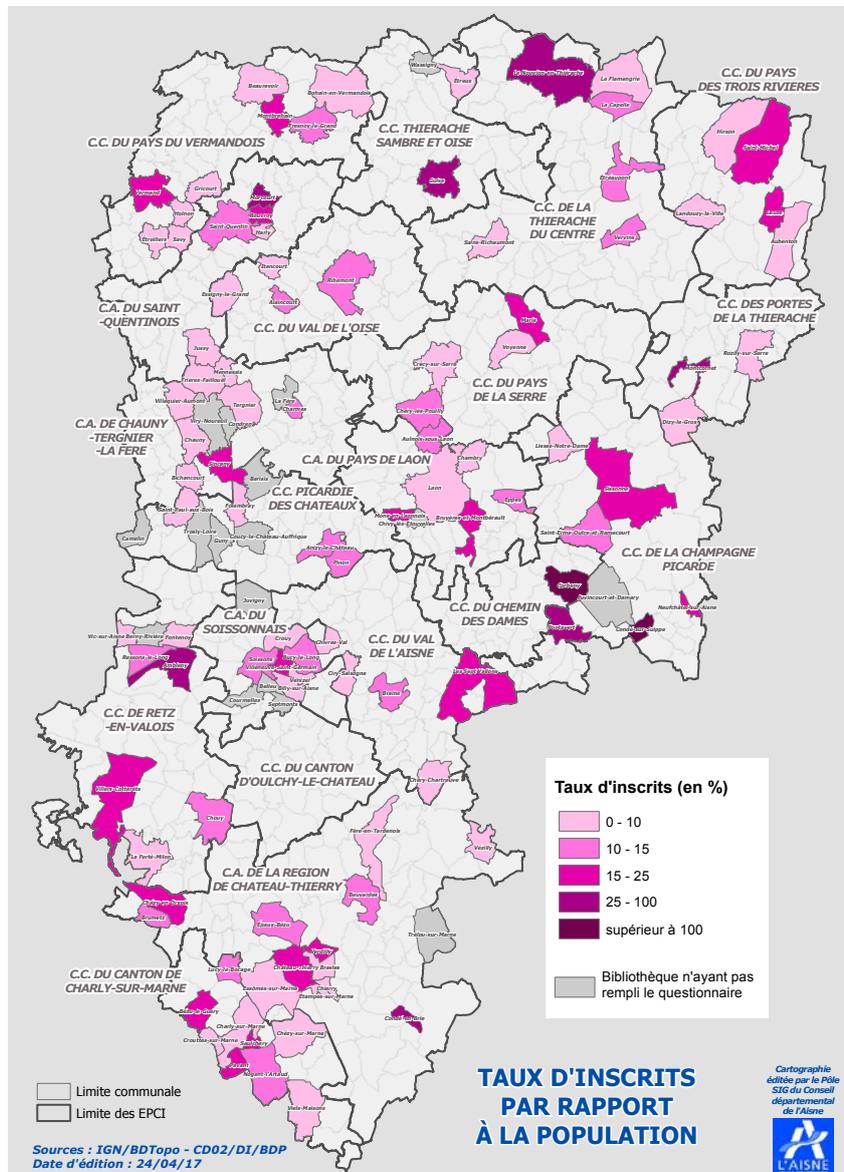
- > Un taux moyen sur le département très bas,
- > Moyenne nationale à 17 %,
- > Taux qui descend à 6,4 % si on rapporte à la population départementale.

Peu d'équipements au-dessus de la moyenne nationale

- > Des effets de rayonnement au-delà de la commune pour certaines bibliothèques (malheureusement peu nombreuses).

Un biais peut être induit par des tarifications parfois élevées pour des familles aux revenus très modestes

- > Elles vont tendre à prendre une seule inscription et emprunter pour l'ensemble des membres de la famille.



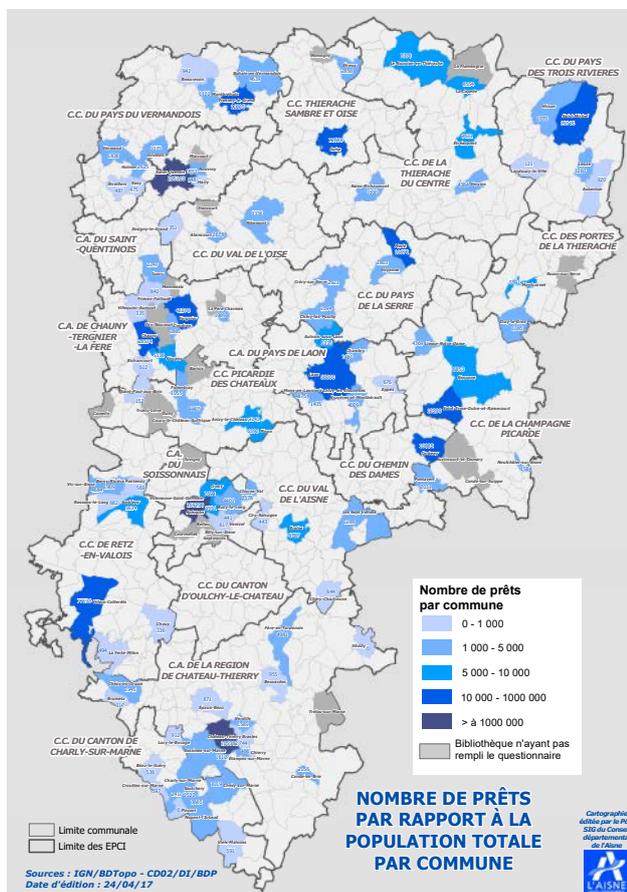
## Impacts / emprunt des documents et usages des autres services

En 2016, 29 prêts par inscrit en moyenne sur les bibliothèques.

- > Moyenne nationale : 34 prêts par inscrit,
- > Des taux d'emprunts parfois "biaisés" par la tarification : une même famille peut emprunter sur une seule carte, surtout lorsque l'inscription est payante pour les adultes,
- > 990 000 prêts réalisés sur les 120 bibliothèques en 2015.

Des emprunts qui se concentrent sur les documents imprimés.

- > Beaucoup de demandes de lecture grand public, "facile" et "pas trop gros" (romans populaires, romans du terroir ...),
- > Moins d'emprunts de documentaires, rôle essentiel d'Internet pour les recherches scolaires,
- > Des emprunts de CD nettement en perte de vitesse, clairement supplantés par la musique en ligne, service non proposé par les bibliothèques du territoire,
- > Des emprunts de DVD encore dynamiques dans certaines bibliothèques, surtout celles ayant un volume conséquent et un budget d'acquisition permettant un renouvellement régulier.



Des données de fréquentation non systématiques à l'échelle départementale (ni au niveau national).

Des usages sur place qui sont très liés à la qualité et la convivialité des espaces, mais qui semblent encore globalement timides.

- > Une consultation de la presse sur place en fonction des espaces disponibles,
- > Des demandeurs d'emplois identifiés dans certaines bibliothèques,
- > Utilisation des accès internet surtout lors des temps d'atelier, à noter sur certains espaces numériques, ceux-ci ne sont pas accessibles en l'absence de l'animateur,
- > Des espaces de travail utilisés par les collégiens et lycéens lorsqu'ils existent, surtout dans les plus grandes communes.

## Impacts / les usagers et non usagers des bibliothèques

Il n'existe pas d'enquête sur les profils des usagers dans les bibliothèques de l'Aisne, le panel des bibliothèques interrogées a pu faire remonter les grandes tendances qu'elles constataient : Une difficulté globale d'accès au livre et à la lecture relevée par toutes les bibliothèques interrogées.

- > En lien avec les taux d'illettrisme élevés, et une situation qui semble se dégrader sur certains territoires,
- > Encore plus importante dans le nord du département,
- > Une difficulté à faire évoluer l'image de la bibliothèque qui reste un "sanctuaire" du savoir pour de nombreuses personnes,
- > Un certain découragement des bibliothécaires interrogés par rapport à ces difficultés qui persistent malgré des actions de médiation importantes notamment envers les scolaires.

Grandes tendances observées par les bibliothèques.

- > Une fréquentation familiale importante dans certains équipements,
- > La notion de convivialité et de confiance envers le personnel est essentielle et permet parfois de dépasser les appréhensions de certaines populations,
- > D'autres bibliothèques au contraire relèvent des difficultés à faire revenir les publics scolaires avec leurs familles, des retours de familles même réticentes à l'emprunt de documents y compris via la classe,
- > Une difficulté à attirer les collégiens et lycéens,
- > Des problèmes d'accessibilité qui impactent parfois l'accès des personnes âgées.

Des usagers qui viennent souvent d'autres communes, non dotées en équipement.

- > Pas de recensement précis de la part des usagers issus d'autres communes.

## Moyens humains

En 2016 :

- 50 % des bibliothèques ont un personnel salarié,
- 50 % ont un fonctionnement qui repose uniquement sur du bénévolat (62 bibliothèques),
- 129,14 ETP (Equivalent Temps Plein) recensés sur le territoire, soit 0,4 ETP pour 2 000 habitants,

- > Recommandation État 1 ETP pour 2 000 habitants,
- > Un effet de seuil pour les plus petites communes.

Mis à part les villes centres de plus de 10 000 habitants (7 bibliothèques), les équipes salariées sont très modestes en nombre et en qualification : 54,8 ETP en tout sur 113 bibliothèques qui se concentrent sur les communes de plus de 1 400 habitants.

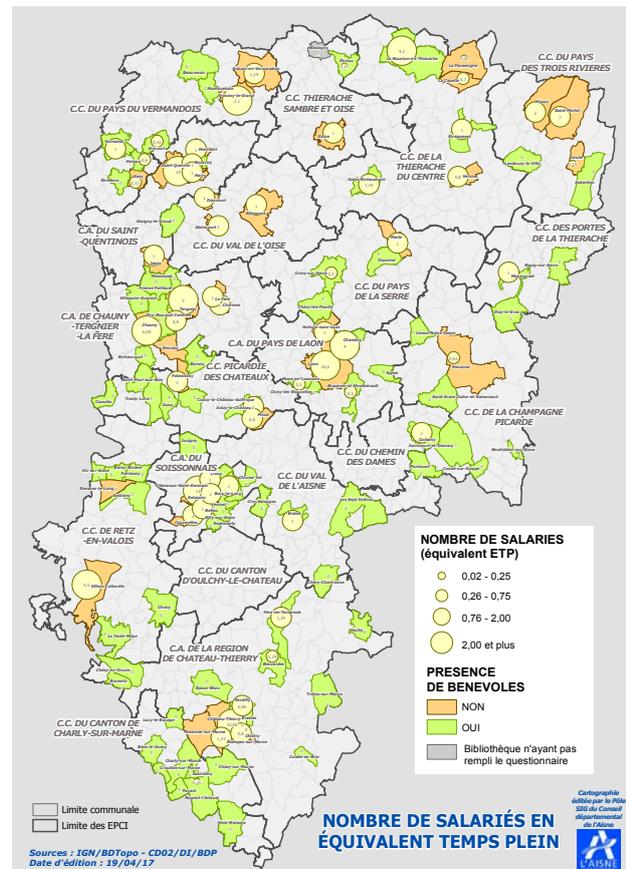
- > 35,1 ETP pour les bibliothèques de plus de 1 400 habitants // 19,7 ETP pour les bibliothèques de moins de 1 400 habitants,
- > 19 bibliothèques ont moins d'un ETP, 22 bibliothèques ont un ETP,
- > Des salariés souvent isolés (70 % des équipes avec une seule personne à temps plein ou moins),
- > A 87 % ces salariés relèvent de la catégorie C,
- > Et pour lesquels on peut craindre un essoufflement dans un contexte de manque de soutien politique de leur action.

Des équipes de bénévoles dans la majorité des bibliothèques (67 %), parfois en renfort d'un salarié (pour 22 bibliothèques).

- > Des équipes bénévoles qui tendent à s'essouffler quand elles sont seules en charge de l'ouverture et de l'animation de la bibliothèque, avec des difficultés à renouveler les équipes,
- > La presque totalité des bibliothèques qui ne font pas d'accueil de classes fonctionnent uniquement avec du bénévolat (à 95 %).

Globalement, les bibliothèques semblent peu se connaître entre elles à l'échelle d'un même territoire et mènent par conséquent extrêmement peu d'actions en commun.

- > Pour ces équipes souvent très isolées, la BDA représente le seul lien avec des professionnels de la lecture publique.



## Synthèse points forts et points faibles

Des efforts pour certains établissements.

- > Des équipes dynamiques dans certaines bibliothèques, avec des actions culturelles étoffées, un effort d'accueil des publics et de convivialité,
- > Un travail constant mené envers les écoles, maillon essentiel pour la médiation autour du livre et de la lecture,
- > Un effort mené sur les horaires d'ouverture.

Mais globalement des difficultés importantes sur le territoire.

- > Des équipements sous-utilisés par la population,
- > Des services encore trop souvent payants, frein potentiel majeur sur un territoire où la population paupérisée est importante,
- > Des services de lecture publique encore trop axés dans la majorité des équipements sur l'offre de prêt, et pas assez sur le développement d'espaces et de temps de convivialité,
- > Des moyens humains insuffisants et qui risquent l'essoufflement, avec des qualifications du personnel parfois insuffisantes,
- > Des communes qui ont atteint souvent leur capacité de financement maximal en termes de fonctionnement, et qui ne sont pas encore passées à la coopération intercommunale permettant de mutualiser davantage de financement.





# PARTIE 3

## LES AIDES DU DÉPARTEMENT



### Soutien à l'investissement

Le Département intervient sur l'investissement des bibliothèques via son soutien global aux équipements structurants.

Le soutien peut porter sur :

- > Les travaux de construction ou réhabilitation,
- > Les coûts inhérents au mobilier, au matériel informatique.

Ces 10 dernières années, 21 projets ont été soutenus :

- > En majorité (17 projets) pour des travaux associés au mobilier et à l'informatique pour certains,
- > Une enveloppe globale d'investissement pour la création de bibliothèques très variable d'une année à l'autre, liée à l'envergure des projets et au dispositif d'aide mis en place  
2016 : 102 547€,  
2014 : 83 900€,  
2012 : 165 700€,
- > Des enveloppes d'aides entre 17 900€ (Harly-2011) et 242 000€ (Tergnier-2009),
- > Un taux d'aide variable d'un projet à l'autre : en fonction des enveloppes dédiées aux contrats départementaux de développement local CDDL (donc certaines bibliothèques récentes jusqu'à 2017 n'ont pas été soutenues car projet non intégré au CDDL)
- > La bibliothèque départementale généralement consultée pour les projets inscrits dans les CDDL, mais dont l'avis n'est pas toujours suivi par les territoires (pas de critère de soutien qui puisse être imposé dans ce cadre).

**→ On constate globalement un manque de lisibilité du soutien financier qui freine l'effet levier qui pourrait être attendu sur de tels projets, accentué par l'absence d'un taux d'aide affiché.**

- > Par ailleurs, le soutien en investissement ne repose pas suffisamment sur des critères précis.

## ACTUALISATION

A la suite de ce constat, un nouveau dispositif d'aide a été mis en place dans le cadre plus global Aisne Partenariat Investissement (API), depuis 2018. Il dédie une enveloppe aux projets structurants dont font partie les bibliothèques, avec une entrée "bibliothèques" identifiée, qui s'appuie sur la structuration territoriale proposée dans le Schéma de 2017 basée sur trois niveaux d'équipements : bibliothèques structurantes, bibliothèques relais, points-lecture.

La fiche "bibliothèques" précise que l'aide à l'investissement concerne les **constructions, réhabilitations, extensions de bibliothèques**, et en complément de ces travaux : **aide à l'acquisition de l'équipement mobilier** et à **l'informatisation** (achats de logiciels et de matériels liés aux logiciels). Le dossier comprend une pièce nouvelle : une charte d'engagement en faveur de la lecture publique, signée par le Président du Conseil départemental et par le Maire de la commune ou le Président de l'EPCI qui sollicite l'aide, qui permet d'inscrire le projet dans une dynamique commune.

- Taux d'aide de **20 %** quelle que soit le type de bibliothèques (**plafond : 100 000€**),
- Taux d'aide de **40 %** pour les projets qui s'insèrent ou impulsent un réseau de bibliothèques matérialisé par une convention de partenariat entre les différentes structures (**plafond 500 000€**).

La BDA est consultée au cours de l'instruction des dossiers.

Depuis 2018, 8 projets ont été soutenus (5 pour de l'aide à l'informatisation, 1 pour des travaux de rénovation, 2 pour des travaux de construction/aménagement), à hauteur de :

2020 : 250 000 €,

2019 : 54 889 €,

2018 : 67 010 €.

## Soutien au fonctionnement (aides financières)

Soutien aux postes de bibliothécaires :

- > Un soutien historique, depuis plus de 10 ans,
- > Sur le principe d'une prise en charge d'1/3 du coût du poste statutaire et qualifié et ce, pendant 3 ans.

Volonté du Département de soutenir le fonctionnement des bibliothèques, et dans la mesure du possible, d'encourager l'intercommunalité avec ces 5 dernières années, une volonté de flécher sur les postes intercommunaux.

- > in fine, plutôt des postes communaux au regard des difficultés des intercommunalités à prendre une compétence même partielle sur la lecture publique.

Des aides sur 3 ans à hauteur de 2 000 à 9 000 € par an par poste :

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant total d'aide annuel	29 789€	29 400€	24 249€	35 619€	29 838€
Typologie bénéficiaires	4 communes 2 intercommunalités	4 communes 2 intercommunalités	6 communes	4 communes	4 communes

### ACTUALISATION

#### Chiffres de 2017 à 2020

	2017	2018	2019	2020
Montant total d'aide annuel	25 786€	16 119€	10 132€	1 150€
Typologie bénéficiaires	2 communes	2 communes	2 communes	2 communes

Face à la diminution des aides au poste versées, une perspective d'une nouvelle aide à l'horizon 2021 se fait ressentir, notamment pour aider les intercommunalités sur la coordination de réseau.

Ce soutien a constitué un tremplin à la création de postes.

- > En revanche, les postes aidés ont surtout été des postes de catégorie C, même si certains sont occupés par des profils intéressants,
- > Ils ont été insuffisamment fléchés sur des postes de catégorie A et B.

**→ Des aides importantes pour impulser le salariat et sortir du seul bénévolat mais encore imparfaites pour des emplois plus qualifiés et partagés au niveau des intercommunalités.**

## ACTUALISATION

En 2018, suite au vote du schéma fin 2017, les dispositifs d'aide à l'emploi ont évolué, pour offrir une nouvelle dynamique :

Aide à la création d'emplois de personnel qualifié (filière culturelle), exclusivement affecté à la bibliothèque publique ou au développement et à la coordination de la lecture publique, notamment en milieu rural.

**Emploi de coordinateur de réseau de bibliothèques** (Bénéficiaires : EPCI ou groupements de communes) :

Agent de catégorie A de la filière culturelle, temps plein, aide pendant 5 ans à compter de la date de recrutement

- 50 % du salaire brut, les trois premières années de l'aide,
- 25 % du salaire brut, les deux années suivantes de l'aide.

**Emploi mutualisé entre plusieurs bibliothèques pour les bibliothèques relais** (Bénéficiaires : EPCI ou groupements de communes ou communes) :

Le Département subventionne, pendant cinq ans à compter de la date de recrutement, l'emploi d'un agent de catégorie A ou B de la filière culturelle affecté à plusieurs bibliothèques relais d'un territoire comme suit :

- pour un poste affecté à deux bibliothèques relais : taux de 30 %,
- pour un poste affecté à trois bibliothèques relais : taux de 25 %,
- pour un poste affecté à quatre ou plus bibliothèques relais : taux de 20 %.

Le subventionnement pour un agent de catégorie C sera :

- pour un poste affecté à deux bibliothèques relais : taux de 20 %,
- pour un poste affecté à trois bibliothèques relais : taux de 15 %,
- pour un poste affecté à quatre ou plus bibliothèques relais : taux de 10 %.

Pour un deuxième emploi affecté en bibliothèque relais (Bénéficiaires : EPCI ou groupements de communes ou communes) :

Un second emploi qualifié de catégorie A ou B à temps plein peut être aidé à hauteur de 40 % du salaire brut, l'aide sera de 20 % pour un emploi de catégorie C, sur une durée de cinq ans à compter de la date de recrutement de l'agent.



# PARTIE 4

## L'INTERVENTION DES MOYENS DE LA BDA



### Missions de la BDA – Présentation générale

- Le prêt de documents et de supports aux bibliothèques,
- Le développement de l'action culturelle,
- La professionnalisation,
  - > Accompagnement régulier des bibliothèques par les bibliothécaires-conseil lors des visites et des tournées du bibliobus, et par des échanges réguliers par mail et téléphone,
  - > Formation,
  - > Journée dédiée au réseau,
  - > L'accompagnement des bibliothèques et de leur collectivité de tutelle,
  - > Outre le fonctionnement quotidien des bibliothèques et leurs grandes évolutions, la BDA est sollicitée pour l'accompagnement des projets de création et de rénovation des bibliothèques,
- L'observation et l'évaluation,
  - > Analyse des données statistiques et évaluation du réseau (moyens et résultats).

### Moyens humains

Equipe (octobre 2020) : 19 agents (18,1 ETP)

- > 4 cadres A
- > 9 assistants du patrimoine B
- > 6 agents du patrimoine ou technique C

Une équipe implantée sur un site unique à Laon depuis mi-2018.

Une équipe qui s'est étoffée depuis 2018 pour se rapprocher des standards de certains acteurs comparables :

- > Comparatif Bibliothèque Départementale de la Manche (500 000 habitants) : 90 bibliothèques desservies, 23 agents (22,2 ETP), 4A, 9B, 10C,
- > Comparatif Bibliothèque Départementale de la Sarthe (570 000 habitants) : 117 bibliothèques desservies, 20 agents (19,6 ETP), 3A, 9B, 5C et 4 non titulaires.

## Desserte documentaire

- Un fonds global de 300 000 documents : livres, CD et DVD,
  - Plus de 80 000 documents prêtés par an via plusieurs modalités :
    - > accès directs aux magasins (puis livraison des documents sur place par un véhicule de la BDA),
    - > navettes mensuelles et bibliobus (mode minoritaire),
  - Un renouvellement régulier et à la demande grâce notamment au système de navette,
  - Un choix diversifié qui permet à des bibliothèques d'enrichir leur offre souvent limitée par un budget insuffisant,
- Budget annuel d'acquisition de 230 000 €,
    - > dont 35 000 € pour les ressources numériques,
    - > dont 30 000€ d'abonnements presse.

Un service toujours indispensable pour étoffer et renouveler les fonds des bibliothèques du territoire, globalement dotées de faibles budgets d'acquisition.

Une réflexion en cours sur la politique documentaire de la BDA,

- > un outil indispensable à formaliser,
- > une adéquation avec les besoins du territoire à réinterroger régulièrement.

Retour du panel de bibliothèques interrogées sur le service de desserte documentaire :

- > Service indispensable qui permet un enrichissement de l'offre (parfois la moitié de l'offre) notamment pour les livres et les DVD (les CD voient leur impact diminuer),
- > Accès direct aux collections sur place apprécié car élargissement du choix par rapport au bibliobus (renforcé avec le futur site unique, attendu pour certains pour des raisons de rapprochement géographique),
- > Le rythme de la navette qui permet une fois par mois de répondre aux besoins et demandes des usagers est également un atout (certains salariés ou bénévoles se rendent sur place en plus de la navette ce qui renforce le rythme mensuel),
- > Certains regrettent que le nombre de documents par navette soit limité (c'est le cas, aujourd'hui, pour des raisons logistiques),
- > Le niveau de l'offre (niveau d'accès au regard du "bagage" scolaire et intellectuel des usagers) est parfois questionné et jugé difficile. Des bibliothèques regrettent aussi la diminution de certains fonds pourtant demandé ("romans du terroir"),
- > Certaines bibliothèques peu dynamiques sollicitent moins les services proposés, ce sont généralement celles dont le lectorat est peu actif (nombre, demandes...),
- > Par ailleurs, se déplacer sur le site de la BDA est une contrainte pour certains bénévoles ou salariés peu disponibles ou jugeant le trajet trop long.

## Outils d'animation

### Typologie d'outils :

- > Expositions : 100 depuis quelques années, achats par rapport aux projets de résidence et d'actions culturelles (ex: guerre 14-18, les présidents, théâtre...), renouvellement en moyenne 8 par an,
- > Raconte tapis : 7, très empruntés,
- > Kamishibai : 14, en renouvellement en 2016 car beaucoup de demandes après une animation,
- > Malles thématiques ou valises auteurs : 27 valises y compris les livres tactiles ; les livres-objets fonctionnent moins bien car il y a, par exemple, moins de demandes des enseignants. L'objectif est de développer les malles pour le périscolaire et les actions de lutte contre l'illettrisme ("fonds lecture facile" en projet).

**Budget global** : 7 000 € environ / an.

### Utilisation (données 2016) :

- > Expositions : 137 prêts au total (dont 28 prêts en lien avec les résidences, 30 pour les collèges et lycées, et associations),
- > Raconte tapis : 26 prêts environ,
- > Kamishibai : 25 prêts environ,
- > Malles thématiques : 10 prêts environ,
- > Tapis de lecture.

### ACTUALISATION DES DONNÉES D'UTILISATION DES PRÊTS - DONNÉES 2019 :

- > Expositions : 121 prêts
- > Raconte-tapis : 35 prêts
- > Kamishibais : 55 prêts
- > Valises thématiques et auteurs : 6 prêts
- > Bag book : 3 prêts

Total : 220 prêts

Retour du panel de bibliothèques interrogées :

- Outils globalement appréciés :
  - > thématiques diversifiées, outils adaptés aux besoins des bibliothèques (format, fonds de livres accompagnant les expositions),
  - > expositions encore assez utilisées d'autant que les bibliothèques n'ont pas les moyens de financer elles-mêmes ce type d'expositions (toutefois, une partie des bibliothèques par manque d'espace ne peuvent pas en emprunter),
  - > expositions davantage appréciées quand elles sont accompagnées d'objets et de documents facilitant sa valorisation et sa médiation,
- Certains outils jugés vieillissants (tapis lecture par ex.),
- D'ailleurs des bibliothèques ont directement investi dans certains outils : tapis lecture, kamishibai,

- Globalement, on ressent un essoufflement des bibliothèques de manière générale dans les propositions d'animations indépendamment des outils proposés, et parfois un essoufflement vis-à-vis d'outils déjà utilisés ou du mode d'emprunt (frein pour certains à devoir aller chercher sur place),
- Des bibliothèques n'utilisent pas ces outils car elles ne proposent pas d'action culturelle et ne se sentent pas à l'aise avec ce type d'outils qu'il faut animer et faire vivre.

## ACTUALISATION 2019/2020 :

- un travail de désherbage et de reconditionnement a été entrepris depuis 2019 (kamishibaï empruntables à l'unité par exemple),
- travail de mise en valeur (fiches techniques accessibles depuis le site internet de la BDA et sous forme de catalogue papier consultable sur place),
- acquisitions de nouveaux outils : pour la petite enfance dans le cadre du dispositif Premières Pages, des expositions plus pratiques à utiliser (roll-up), des expositions interactives incluant des outils numériques.

## Outils numériques

Nouveau site : de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles ressources en cours de mise en place

Liste actualisée:

- > La Cité de la musique,
- > Médiathèque numérique,
- > Toutapprendre,
- > livres numériques via PNB,
- > BNF livres et musique,
- > BPI Les yeux docs (films documentaires),
- > Europresse,
- > Cafeyn (presse).

Mise en route du nouveau portail début 2017.

- > volonté de moderniser et de développer l'offre proposée notamment concernant les ressources numériques,
- > afin de mieux répondre aux besoins de la population quant à l'accès à l'information, aux connaissances, aux œuvres et à l'autoformation.

Des ressources déjà existantes avec une utilisation plus marquée des ressources liées au soutien scolaire comme Toutapprendre.

- > environ 153 utilisateurs de Toutapprendre sur l'année 2016,
- > sur 2016, les connexions Toutapprendre représentent 65 % de l'ensemble des connexions du catalogue proposé,
- > à titre de comparaison la Bibliothèque départementale de la Sarthe qui propose aussi cette offre a enregistré 165 utilisateurs actifs pour Toutapprendre en 2016.



Retour du panel de bibliothèques interrogées :

- > Peu de recul car nouveau site récent. Déjà avant 2017, les ressources numériques étaient appréciés par certains usagers (notamment soutien scolaire, comme le montrent les statistiques),
- > Pour rappel, toutes les bibliothèques n'y ont pas accès,
- > Des attentes et de l'impatience à utiliser les nouvelles fonctionnalités (connaître la disponibilité d'un ouvrage) et les ressources numériques proposées, site « prometteur »,
- > Un certain enthousiasme de certains pour les ressources numériques même si le livre ou la presse numérique peut inquiéter (risque de diminuer la fréquentation ?).

#### ACTUALISATION :

- Un outil qui a redonné une dynamique à la visibilité de la BDA sur internet, mais peu pratique et manquant d'ergonomie,
- Des ressources numériques globalement sous utilisées,
- Le volet numérique est à retravailler.

## Action culturelle

Le programme d'actions culturelles portées par la BDA s'articule autour de :

- Festival Printemps des conteurs et des arts de la scène : 17<sup>e</sup> édition,
  - > 12 spectacles dans les salles des fêtes ou foyers des communes, les bibliothèques n'étant pas dotées d'espaces suffisants, 12 communes concernées (renouvellement régulier des communes), 3 200 spectateurs sur année 2015 (270 en moyenne par spectacle),
  - > Rôle variable des bibliothèques : travail plus ou moins riche en amont du spectacle autour du texte, des thèmes évoqués (par exemple Ribemont exposition photos, sélection documentaire sur les Amérindiens du Nord) pour d'autres, action culturelle insuffisamment liée à la bibliothèque,
  - > Types de personnes touchées : outre les habitués, ces spectacles permettent de toucher des populations qui ne fréquentent pas habituellement de spectacles, spectacle gratuit joue également, les jauges sont remplies ;

#### ACTUALISATION :

Le Festival "Printemps des conteurs et des arts de la scène" a laissé la place à une nouvelle formule : une thématique annuelle déclinée avec et dans les bibliothèques, et dans les nouveaux locaux de la bibliothèque départementale (Centre des Archives et de la Bibliothèque départementales de l'Aisne - CABA, à Laon) lors de la Nuit de la lecture (première édition en janvier 2020) et des Journées européennes du Patrimoine (première édition en septembre 2019) - en 2020 : "Menez l'enquête !" autour du roman policier et d'enquête.

- Des actions thématiques avec intervention et résidences d'artistes/auteurs :
  - > dont celle, en 2016, sur la guerre 14-18 avec un travail auprès de 650 élèves (25 classes) et 400 personnes tout public (12 soirées),

- > ces actions reposent sur un travail en réseau et favorisent les coopérations entre bibliothèques, entre bibliothèques et milieu scolaire, permettent de développer l'éducation artistique,
- > 16 à 17 bibliothèques impliquées par an, une communication importante ...

#### ACTUALISATION :

En 2019, un cycle d'ateliers d'écriture en itinérance sur le territoire de la Thiérache a été mené par le Labo des histoires du 1<sup>er</sup> au 10 avril : 8 ateliers d'écriture menés par Marjorie Hotton, Lydie Lemaire, Gaëlle Rauche, Chloé Penet, pour 320 élèves de primaire et de collège, un groupe de centre aéré, un groupe d'IME.

#### ACTUALISATION :

- Des actions avec les publics dits "éloignés, empêchés, spécifiques"<sup>1</sup> :
  - > Travail autour du montage d'une pièce de théâtre sur le Corbeau et le renard : 15 personnes du groupe "Zébulon" formées par les Restos du cœur avec des personnes en situation de fragilité avec la lecture et l'écriture avec leurs trois encadrants et une classe de CM2. Travail de collaboration en vue d'une restitution commune,
  - > Diffusion du spectacle En forme proposé par la Compagnie Des petits pas dans les grands pour les tout petits (0-3 ans) dans 7 bibliothèques du réseau. 264 enfants et 109 adultes accompagnateurs ont vu le spectacle,
  - > Participation au projet Tous à la bibliothèque porté par l'AR2L : 2 classes de SEGPA du collège de Vervins et une classe de SEGPA du collège de Fère en Tardenois. La BDA a été facilitateur dans ce projet,
  - > Des rencontres autour du livre avec les Amis de la Fête du livre de Merlieux pour participer au Prix Merlieux des bibliothèques, et des ateliers bande dessinée dans le cadre de "2020 année de la BD" en centre pénitentiaire.

Une offre d'action culturelle professionnelle et de qualité.

- > dans des bibliothèques qui n'ont ni les moyens ni les ressources techniques et humaines pour porter seules ce type de manifestations,
- > qui permet de favoriser les rencontres avec des artistes vivants, des auteurs, des spécialistes de certaines thématiques, des formes artistiques variées...

Retour du panel de bibliothèques interrogées :

- > Satisfaction du contenu et de l'offre proposés dans le cadre du Printemps des Conteurs pour ceux qui en bénéficient (minorité parmi les personnes interrogées),
- > La qualité des intervenants / interventions est reconnue et appréciée.

<sup>1</sup> Le Schéma départemental de développement de la lecture publique voté en 2017 recommandait de développer des actions spécifiques à destination des publics éloignés du livre et de la lecture, des publics empêchés, physiquement, d'accéder à une offre de lecture publique (personnes incarcérées, hospitalisées, ...), et de publics spécifiques vers lesquels il est important de concentrer les efforts, comme la petite enfance.

## Formation et journée départementale

Nombre de formations, de stagiaires :

- > 13 actions de formation soit 18 jours de formation en 2016 environ 400 stagiaires sur l'année (avec une répartition entre salariés et bénévoles d'environ 60 % / 40 %, hors journée départementale et bilan territoire)
- > délocalisation dans le territoire pour être au plus près des stagiaires
- > des formats adaptés aux contraintes et disponibilités des bénéficiaires (ex : demi journée, vacances scolaires pour éviter TAP)

Axes de formations :

- > formations de base
- > préparations des actions culturelles (Printemps des conteurs, les Traces de la Grande Guerre)
- > vie quotidienne des bibliothèques (contenus documentaires et numériques, évolution du métier, conduire des projets, travailler sur l'illettrisme, dialogue avec élus...)
- > diversité et bonne réponse aux problématiques du terrain

Budget : environ 20 000€ annuels

Difficultés rencontrées : souvent les mêmes personnes motivées et mobilisées, les plus dynamiques qui assistent aux formations, une partie du réseau s'arrête à la formation de base.

### ACTUALISATION :

La formation constitue une des missions fondamentales de la Bibliothèque départementale au service des enjeux de structuration territoriale, à la fois pour accompagner la montée en qualification des bibliothèques et pour impulser la mise en œuvre de dynamiques de coopération et de partenariat.

La Bibliothèque départementale se positionne comme un centre de formation et d'information dont l'objectif est de soutenir le développement de compétences de l'ensemble des acteurs en proximité avec la lecture publique.

A ce titre, elle dispose d'un budget de 28 000 euros annuel dédié à cette mission.

### Bilan 2019 :

- > 10 stages thématiques, 1 voyage d'étude (visite de réseau de bibliothèques - Département du Nord), 1 journée d'études (journée départementale de la lecture publique) et 1 déplacement professionnel au Salon du Livre Jeunesse de Montreuil (93), soit en tout 21 journées consacrées à une action de formation,
- > Taux de réalisation à 100 % avec en moyenne 12 participants par action (capacité maximum de participants par stage : 18 - nombre variable en fonction du type de formation),
- > 249 participants sur l'année,
- > 1 stagiaire sur 4 a participé à 2 formations différentes au moins, 1 stagiaire sur 5 à 3 au moins,

- > Répartition entre salariés et bénévoles à 80/20 (hors déplacements et journée départementale de la lecture publique),
- > 10 % de publics hors "bibliothécaires" (professionnels du secteur social, de la petite enfance, bénévoles d'associations culturelles, professionnels de l'éducation),
- > 1 stage thématique (hors programme) exclusivement réservé aux assistants·es familiaux·ales du Département (14 participants) et organisé dans le cadre du dispositif national "Premières Pages", labellisé par le Ministère de la Culture,
- > 3 stages thématiques délocalisés dans une bibliothèque du réseau,
- > Pas de formation de base.

#### Axes de formation :

- > Choix de thématiques en résonance avec :
  - les besoins exprimés par le réseau,
  - les problématiques contemporaines associées au métier : mise en réseau, publics spécifiques, coopération, etc.,
  - les pratiques et usages en développement dans les bibliothèques : participation, expérimentation, pratiques collectives, échanges de savoirs,
- > Format de stages type formation-action avec mise en situation et expérimentation,
- > Adaptation de la formation de base en phase avec le profil réseau.

#### Difficultés rencontrées et enjeux :

- > Capacité à diversifier les participants : présence systématique des mêmes personnes (les plus motivées et mobilisées par rapport aux enjeux contemporains des bibliothèques),
- > Profil des participants proportionnellement inversé par rapport au profil du réseau, à savoir une surreprésentation des salariés par rapport aux bénévoles dont la très grande majorité n'est pas dans une dynamique de formation,
- > Sensibiliser et convaincre du bien-fondé de la formation tout au long de la vie,
- > Réinventer la formation de base et la positionner au cœur d'un parcours de formation par objectifs.

#### Retour du panel de bibliothèques interrogées :

- > Qu'ils débutent ou aient débuté depuis plusieurs années, la majorité des salariés et bénévoles interrogés reconnaît que ce sont les formations (de base et autres) de la BDA qui leur ont permis de comprendre leur métier, de débiter, de professionnaliser leur activité et de développer leurs compétences tout en profitant de précieux moments d'échanges avec leurs homologues,
- > La mise en œuvre de certaines formations (notamment celles qui sont relatives au développement de projet) n'est pas toujours évidente une fois revenus dans leur bibliothèque : par manque de temps, de moyens, d'espaces, engendrant un sentiment de frustration pour certains (des envies, des idées mais impossibilité de concrétiser)...
- > Comme sur d'autres territoires, des freins à la fréquentation des formations apparaissent malgré l'adaptation de la BDA aux contraintes de ses bénéficiaires : manque de temps (les salariés sont à flux tendus, des bénévoles travaillent, des retraités très occupés), des frais de transport pas toujours pris en charge par les

communes, arrivée trop tardive du catalogue (idéal en juin pour planifier les accueils de groupe en fonction des formations choisies),

- > Le contenu est parfois questionné : renouvellement des thèmes, adaptation des contenus à tous notamment les bénévoles les plus âgés,
- > Journée départementale plébiscitée : convivialité, sujets intéressants, opportunité d'échanges, reconnaissance de leur travail et implication ... ; d'autant plus importante que les bénévoles et les salariés sont parfois un peu seuls dans leur bibliothèque et n'ont pas toujours la reconnaissance de leurs élus, l'idéal étant d'y assister avec son(es) élu(s). Là encore, les retours d'expérience (séduisants mais irréalistes pour beaucoup) d'autres territoires laissent un sentiment de frustration auprès de certains participants.

## Accompagnement, conseil et expertise

Plusieurs formes :

- > Une équipe de direction sollicitée sur les projets de création et rénovation d'équipements, les projets et réflexions stratégiques,

### ACTUALISATION :

> Le pôle Territoires regroupant 6 bibliothécaires-conseil couvre les 6 secteurs du département qui regroupent 2 à 4 EPCI (soit environ 20 bibliothèques). Les bibliothécaires-conseil dispensent auprès des bibliothèques une aide technique et bibliothéconomique ainsi qu'un soutien dans la cogestion de projet. Ils ont pour mission de :

- > être les ambassadeurs de la politique de la lecture publique du Département,
- > participer aux diagnostics, accompagnements de projet, études,
- > assister les bibliothèques lors des échanges,
- > appuyer la réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques et sur l'intercommunalité,
- > être relai d'information avec les autres pôles de la BDA,
- > fournir conseils techniques et bibliothéconomiques,
- > participer aux acquisitions de ressources,
- > chaque bibliothécaire-conseil est en plus investi d'une spécialité qu'il déploie sur tout le département (jeunesse, numérique, communication, politique documentaire, etc.).

Retour du panel de bibliothèques interrogées :

- > Positif globalement sur l'accompagnement par les coordinateurs, mais les demandes restent modestes (réactivité quant aux documents demandés, par exemple, moins de demandes quant à l'évolution globale de la bibliothèque, la mise en œuvre d'actions ciblées: médiation, lutte contre l'illettrisme, mise en place de partenariats),
- > Certaines bibliothèques comptent sur la BDA pour appuyer les projets, aider à convaincre les élus ...

## CONCLUSION DU DIAGNOSTIC 2016

Une organisation territoriale de la lecture publique très en retard, et qui ne répond pas aux enjeux d'accès aux livres et aux connaissances, très forts dans l'Aisne.

- > Des équipements globalement peu attractifs, qui contribuent à donner une image dépassée de la lecture, peu conviviale et peu contemporaine, aux capacités de médiation vers le livre limitées, et dont le potentiel de relais des services publics sur un territoire n'est pas suffisamment reconnu ni exploité,
- > Des équipes peu nombreuses, isolées, et pour certaines qui s'essouffent faute de relais politique local,
- > Une quasi-absence de réseau intercommunal qui empêche toute avancée majeure sur des territoires ruraux dotés de peu de moyens.

Un Département dont les aides sont aujourd'hui peu visibles et ne jouent pas un réel rôle d'effet levier sur le territoire ni d'émulation.

- > Tant en investissement qu'en fonctionnement.

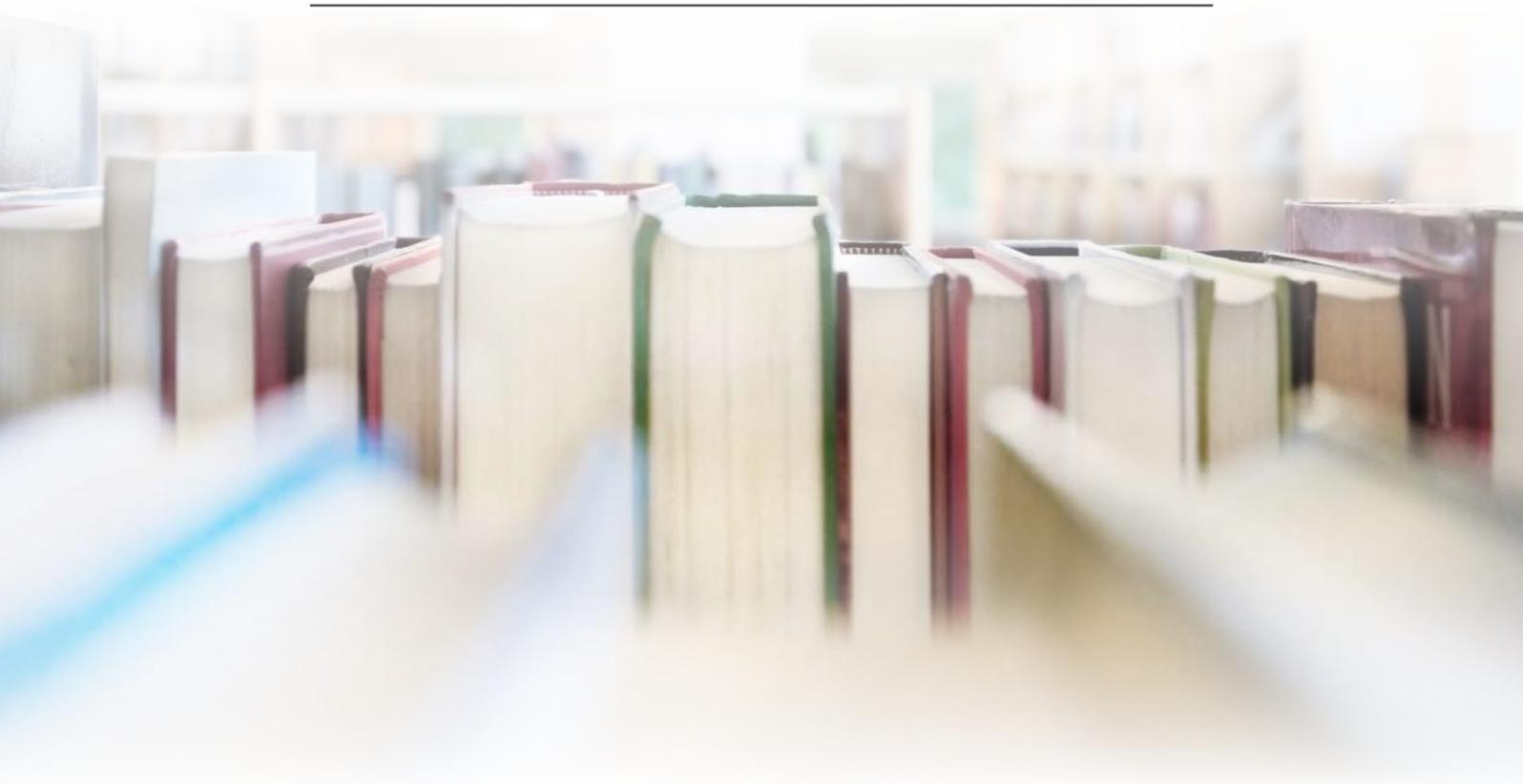
Une Bibliothèque Départementale qui peine à équilibrer ses interventions entre ses différentes missions, malgré des efforts sur l'action culturelle.

- > Une intervention encore très axée sur la constitution d'une collection, sa diffusion et son renouvellement, et pas encore assez concentrée sur les enjeux du développement du public,
- > Des moyens humains modestes et des qualifications à renforcer pour développer un accompagnement plus fort des territoires (bibliothécaires mais également élus et partenaires locaux), une dynamique d'équipe à renforcer,
- > Des enjeux du territoire qui n'ont pas été suffisamment accompagnés par la BDA, au delà des journées d'information et de formation : illettrisme, modernisation du service apporté à la population, expérimentations sur des dispositifs de médiation innovants, ...



# LE CONTEXTE NATIONAL DES BIBLIOTHÈQUES EN PLEINE ÉVOLUTION

---



Le rôle et le périmètre d'intervention des bibliothèques sont en constante évolution, tout comme les attentes des publics vis-à-vis de ces structures. Dans une démarche d'actualisation d'un schéma de lecture, il convient de reposer clairement le contexte dans lequel évoluent les bibliothèques et, par ricochet, les bibliothèques départementales, afin de construire un programme d'action cohérent et en phase avec leur environnement.

Les bibliothèques sont les interfaces des différentes composantes des politiques publiques : aménagement du territoire et attractivité, culture, social. Ouvertes à l'ensemble des habitants d'un territoire, elles ont, dans la mesure de leurs moyens, pour mission de :

- Créer et renforcer l'habitude de lire dès le plus jeune âge,
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer et de se former,
- Développer le dialogue interculturel et les activités culturelles pour toutes les classes d'âge,
- Développer l'accès à l'information des citoyens et des différents groupes sociaux,
- Faciliter le développement et l'acquisition des connaissances pour l'accès à l'information via les techniques informatiques.

→ Elles sont dans bien des territoires le seul lieu culturel.

## Évolution des publics et des pratiques culturelles

Les derniers rapports du ministère de la culture concernant l'utilisation des bibliothèques par les Français soulignent des pratiques qui peuvent paraître au premier abord contradictoires : au niveau national on constate un double mouvement de la baisse des inscrits (17 %) et de la hausse de la fréquentation (28 %). Ces chiffres sont à nuancer selon qu'ils concernent des bibliothèques de petites communes ou des médiathèques de villes plus importantes. Les bibliothèques de petites communes peuvent afficher des scores bien au-dessus de cette moyenne si elles ont suffisamment de personnel professionnel et sont accompagnées par leur bibliothèque départementale. En revanche, la fréquentation, c'est-à-dire l'intérêt que le public manifeste à investir les locaux de la bibliothèque pour s'y installer pour lire, écouter, surfer, assister à une animation ou à un spectacle, participer à un club de lecture - **chute dans les bibliothèques des zones rurales, du fait du trop petit nombre d'heures d'ouverture de ces établissements et d'un espace qui n'a pas été conçu pour cette pratique.**

**En résumé les médiathèques des plus grosses villes attirent pour leur offre culturelle et leurs collections consultées sur place, et les bibliothèques de villes plus modestes ou de villages desservent encore des lecteurs privilégiant le support, mais risquent de perdre cette attractivité si elles ne la complètent pas par un nouvel ensemble de services.**

Dans l'Aisne, territoire particulièrement rural, le taux de fréquentation des bibliothèques est relativement faible, aux alentours de 4,8 % (en 2018)

Même s'ils la fréquentent un peu moins, les Français restent toutefois attachés à leur bibliothèque de proximité en particulier pour le lien bibliothèque-école qu'ils jugent fondamental. En effet, ce lien favorise la rencontre entre l'enfant, la lecture et les multiples pratiques culturelles et ludiques qui peuvent se dérouler à la bibliothèque, tout en permettant aussi aux familles de rejoindre les enfants pour poursuivre ensemble ces pratiques.

L'instauration de partenariats avec les structures de petite enfance (crèches, haltes garderies, RAM) ouvre la possibilité de sensibiliser et de toucher encore plus précocement des familles par le biais des enfants notamment les plus éloignées des pratiques culturelles.

L'évolution la plus marquante dans les pratiques culturelles est l'utilisation du numérique via les supports nomades et la forte appétence pour leurs contenus mais 71 % des bibliothèques françaises ne proposent pas de ressources numériques (statistiques 2015). A noter sur ce sujet que les bibliothèques départementales sont 82 % à proposer des ressources numériques (contre 43 % en 2011).

L'usage du numérique est aussi une des composantes de la réduction de l'isolement social des personnes âgées et de leur maintien à domicile.

## Evolution des bibliothèques

Dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques françaises ont évolué de manière significative tant au point de vue du nombre d'équipements, que qualitativement en termes de surface des locaux dédiés, de professionnalisation des personnels et de services proposés.

Les bibliothèques ont intégré petit à petit les différents supports, élargissant l'offre documentaire : disques vinyles et cassettes audio, puis CD et maintenant offre de musique en ligne ou sur bornes musicales. Elles ont aussi, quoique plus lentement du fait des coûts d'achat, proposé à leurs usagers des cassettes vidéo puis des DVD faisant entrer le cinéma dans toutes ses composantes et attirant un nouveau public.

La révolution internet a été l'évolution technologique qui a le plus impacté l'offre de services des bibliothèques :

- En permettant aux habitants de trouver une offre documentaire enrichie et mise en valeur par un personnel compétent,
- En permettant des services supplémentaires car depuis quelques années, les logiciels documentaires de gestion des données et des usages de la bibliothèque adossés à un portail web permettent de proposer aux habitants des services interactifs et une valorisation des actions de la bibliothèque et de ses collections.

Petit à petit, ces évolutions technologiques ont gagné des communes plus petites, en particulier pour l'informatisation des bibliothèques. 59 % des bibliothèques du réseau départemental du Département de l'Aisne sont informatisées ou en cours d'informatisation, grâce, entre autres, à l'initiation d'un accompagnement de la Bibliothèque départementale sur ces nouveaux usages.

Cependant, la maîtrise d'internet suppose d'acquérir des compétences et de les remettre constamment à niveau. Certaines équipes qui n'ont pas souhaité s'engager dans l'acquisition de ces compétences, pour quelque raison que ce soit, privent ainsi leur public de services ou de contenus intéressants. Cette méconnaissance des usages et des contenus empêche l'apprentissage et l'appropriation de nouveaux gestes quotidiens par une partie des habitants.

On peut ajouter qu'une partie de la population, qui a l'impression de connaître le numérique est parfois loin de le pratiquer de manière autonome et satisfaisante. Combien se sentent désemparés devant l'obligation d'utiliser internet pour des démarches quotidiennes ? Combien déplorent de se servir de sites et d'outils subis au lieu d'être maîtrisés ? Certains sont proches de l'illectronisme, phénomène que les bibliothèques peuvent contribuer à réduire.

Enfin, les contenus numériques, c'est-à-dire les collections qui n'existent que sous ce format : auto-formation en ligne, livres uniquement publiés en numérique, applications diverses, ou sous des formats mixtes imprimés/numérique, forment la révolution technologique la plus récente qui

bouscule le fonctionnement des bibliothèques. Complexe, celle-ci nécessite des compétences supplémentaires que n'ont pas tous les bénévoles ou professionnels. Elle vient bouleverser les usages et les pratiques des équipes et du public. Pour autant, il n'est pas pensable de faire l'impasse sur ces nouveaux usages et attentes des publics.

Une bibliothèque uniquement remplie d'imprimés n'est qu'une fraction de l'offre des bibliothèques actuelles.

Certes, elle remplit un rôle de proximité, mais ne prend tout son sens qu'à l'intérieur d'un réseau, et si elle connaît et met en connexion les différentes demandes des publics et les offres complémentaires des structures qui l'entourent.

Le concept de "bibliothèque 3<sup>e</sup> lieu" complète cette évolution-révolution : il place le public au cœur des préoccupations de la bibliothèque et part de ses attentes pour construire ou améliorer l'ensemble du service : accueil amélioré, espaces revisités - éliminant les "barrières" de livres - et modulables, pluralité des activités dont l'action culturelle, forte ouverture de la bibliothèque sur l'environnement extérieur par la promotion des partenariats.

Dans ce cadre, l'Etat et la Région Hauts-de-France incitent de plus en plus à la création de "tiers lieux numériques". Il s'agit d'espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les **nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives**. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. Chaque lieu a sa propre spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

*Au-delà des enjeux nationaux sur l'évolution des bibliothèques, l'Aisne connaît un contexte particulier, souffrant d'un **déficit de moyens matériels et humains importants**, générant un **déficit de fréquentation**, car les équipements les mieux dotés (en surface, en personnel, en budgets, en horaires d'ouverture) sont également les plus fréquentés.*

## Le rapport Orsenna : des orientations affirmées pour les bibliothèques

La mission confiée par la Ministre de la Culture Françoise Nyssen à Erik Orsenna en 2017-2018 a abouti à la livraison d'un rapport, "Voyage au Pays des bibliothèques, Lire aujourd'hui, Lire demain" 2, remis le 20 février 2018 au Président de la République Emmanuel Macron. Le Ministère s'est ensuite appuyé sur ce rapport pour construire un Plan bibliothèques, présenté en avril 2018. Le premier volet de ce plan, "Ouvrir plus", a notamment permis de soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Le second volet, "offrir plus", dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique, est déployé à partir de 2019.

Le Plan bibliothèques "offrir plus" repose sur trois axes :

- > **Axe 1 : les bibliothèques, des lieux attractifs et accueillants** : rénover les espaces, les moderniser et mieux les connecter ;
- > **Axe 2 : les bibliothèques, un service public de proximité** : conforter l'action des politiques départementales et encourager la mutualisation des bibliothèques avec d'autres services publics ;
- > **Axe 3 : les bibliothèques, actrices de l'inclusion sociale** : favoriser l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social.

*Les solutions opérationnelles que la BDA doit construire dans la lignée des objectifs stratégiques posés par le schéma départemental doivent tenir compte de ce contexte. Ces solutions doivent faire l'objet d'une réflexion accrue afin de trouver des leviers permettant aux bibliothèques du département d'évoluer progressivement vers un service de lecture publique pleinement satisfaisant, et pour sortir petit à petit la BDA d'une démarche de substitution ("faire à la place") au profit d'une démarche de soutien et d'accompagnement ("aider à faire", "donner envie de faire").*





# **BILAN 2017-2020 DE L'ACTION DEPARTEMENTALE**

---



Le schéma de lecture du conseil départemental de l'Aisne, voté fin 2017 et en vigueur depuis début 2018 avait pour objectifs de répondre aux grands enjeux suivants :

- > Le développement la lecture publique au service de l'inclusion sociale et de la réussite éducative,
- > Le développement de bibliothèques sur la base d'une plus grande équité et une coopération territoriale,
- > La priorisation des actions à mener au regard des moyens du département et des besoins du territoire.

Pour apporter une réponse de qualité aux enjeux ci-dessous, avaient alors été définis deux axes stratégiques au sein du schéma de lecture que sont :

- 1 Le soutien de la structuration territoriale,
- 2 L'adaptation de la BDA, ses actions, ses moyens ses enjeux.

La refonte d'un schéma de lecture repose sur les enseignements tirés du bilan que l'on peut faire de la stratégie précédente. Ainsi, chaque axe du précédent schéma a été décortiqué afin d'identifier **ce qui a été réalisé** et **ce qu'il faut retenir pour le prochain schéma**.

A noter que le précédent schéma ne comportait pas de modalités de suivi et d'évaluation de ses réalisations. L'absence de modalités d'évaluation du précédent schéma implique que le bilan dressé repose sur la présentation des actions et projets menés en lien avec chaque objectif depuis 2017, sans pouvoir juger de l'atteinte ou non d'un objectif.

## BILAN AXE 1

### Soutenir la structuration territoriale

#### Objectif 1.1 : tendre vers une structuration de la lecture publique

##### Ce qui a été fait :

Les conventions-type votées en avril 2018 adoptent la structuration préconisée dans le schéma, à savoir : bibliothèque structurante, bibliothèque relais, point lecture. In fine, ces conventions ont été très peu utilisées et le nombre de bibliothèques ayant conventionné sous les nouveaux modèles avec la BDA est faible.

##### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

Après la mise en place des nouvelles modalités de conventionnement, il s'avère que la structuration de réseaux de bibliothèques autour de ces trois niveaux est en fait éloignée des réalités actuelles du terrain. Les critères définis pour attribuer un niveau à chaque bibliothèque ne sont pas pleinement adaptés : les bibliothèques qui apparaissent structurantes pour un territoire car porteuses de dynamiques de projets communs et véritables soutiens à des bibliothèques alentours, n'auraient pas la possibilité de conventionner avec la BDA sur le niveau "structurant", tel qu'il est défini, car ne remplissant pas les critères. De plus, ce système s'applique difficilement sur des territoires sans bibliothèque structurante mais qui souhaitent quand même s'unir et travailler ensemble, sans que l'une ou l'autre des structures ne prenne l'ascendant, par quelque moyen que ce soit, sur les autres.

→ Il convient ainsi de retravailler la structuration du réseau afin de décliner des logiques de critérisation adaptées aux réalités du département de l'Aisne. Il convient de réformer ce système pour redéfinir la notion de « bibliothèque structurante » et ainsi s'appuyer sur les ambitions des communes et des bibliothèques de faire évoluer leur structure de lecture publique vers une bibliothèque structurante et donc « impactante » sur le territoire, plus que sur des données quantitatives difficilement atteignables.

De plus, il est important de noter que chaque territoire devra être finement étudié, de façon à trouver les leviers qui correspondent aux réalités de chacun d'entre eux en fonction de leur stade de développement – et de travailler, par exemple, des conventions par objectifs, de façon à inciter les collectivités à développer la lecture publique et les bibliothèques, en ajustant le service rendu par la BDA en fonction des efforts consentis. La phase de diagnostic territorial pourrait se coupler avec l'accompagnement de la DRAC pour la mise en place de Contrats Territoire Lecture (CTL).

#### Objectif 1.2 : s'appuyer sur des bibliothèques plus qualifiées et plus rayonnantes

##### Ce qui a été fait :

Cet objectif a été peu investi depuis 2017, compte tenu de la réorganisation récente qui a conduit à une redéfinition complète des missions des référents de territoires (devenus des "bibliothécaires-conseil") mettant dorénavant en évidence leur rôle précieux de conseil et d'accompagnement auprès du terrain, mission peu investie jusqu'alors. De fait, cet axe pourra

s'approfondir dans le cadre de l'évolution des missions des bibliothécaires-conseil, avec le concours de la coordinatrice du Pôle Territoires.

### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

Le constat est en lien avec l'objectif précédent : le concept des bibliothèques structurantes tel qu'il avait été imaginé en 2018 est trop éloigné des réalités du terrain.

Il est important que les bibliothèques qui peuvent jouer un rôle structurant sur le territoire s'en emparent afin d'avoir un effet bénéfique sur les structures alentours. A contrario, les bibliothèques qui ne s'empareraient pas de ce rôle pénaliseraient les structures alentours.

→ Cet objectif n'a pas vocation à être repris tel quel dans le futur schéma mais plutôt de s'intégrer dans une logique plus générale de soutien de la structuration territoriale.

## Objectif 1.3 : encourager les coopérations territoriales

### Ce qui a été fait :

Plusieurs territoires se sont emparés ces dernières années de la question de la coopération territoriale, et 4 dynamiques de travail en réseau ont ainsi émergé (dont 3 réseaux officiellement dénommés) :

- > La Communauté de Communes de la Champagne-Picarde a adopté un fonctionnement en réseau depuis plusieurs années en prenant une compétence facultative "Culture : Mise en réseau des bibliothèques et Mise en place d'une saison culturelle intercommunale" : coordination à l'échelle de l'EPCI, déploiement d'outils mutualisés (catalogue commun), navette permettant de faire circuler les documents. Les bibliothèques sont restées de gestion communale. Ce territoire connaît des évolutions et a fait l'objet d'un diagnostic territorial dans la perspective d'y mettre en place un Contrat territoire lecture. Les projets de Maison de vie sociale à Sissonne et de Centre culturel à Villeneuve-sur-Aisne, tous deux intégrant une médiathèque, contribueront à dynamiser ce territoire dans les années à venir,
- > Le RéseauMédia, rassemblant les médiathèques de Tergnier, Condren et Sinceny, repose sur une coopération entre communes depuis 2010. A la demande des élus locaux, le fonctionnement du réseau a été réexaminé en 2019, avec le concours de la BDA en appui d'ingénierie. Ce travail a abouti à la rédaction d'une convention entre les trois communes, fixant les modalités de fonctionnement du réseau, autour du catalogue et d'un portail communs ainsi qu'un programme d'actions culturelles communes,
- > La Communauté de communes de la Thiérache du Centre a amorcé une démarche de fonctionnement en réseau en adoptant un catalogue commun en 2019. La BDA intervient en appui d'accompagnement technique et stratégique à la (ré)informatisation des bibliothèques et d'accompagnement stratégique à la formalisation de la coopération,
- > La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry réfléchit elle aussi à faire évoluer le paysage de la lecture publique sur son territoire. Un diagnostic territorial, assuré par le cabinet Emergences Sud, a été lancé début septembre 2019.

### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

De nouvelles réflexions de structuration de réseaux de lecture publique communautaire en sont également à leur commencement. Au-delà des territoires cités précédemment, d'autres territoires ont mobilisé la BDA, il convient désormais d'apporter des réponses à leurs projets (Oulchy le Château, Bohain en Vermandois, Ressons-le-Long).

De plus, il reste de nombreux territoires s'intéressant à la question de la coopération territoriale (exemples parmi d'autres : Communauté de Communes du Chemin des Dames, Communauté de Communes de Retz-en-Valois). Ces territoires représentent autant d'opportunités d'accompagnement et de soutien à des mises en réseaux d'acteurs locaux et partenariaux.

→ Cet axe est à poursuivre dans le nouveau schéma d'autant plus qu'il s'agit désormais d'une mission reconnue du Pôle Territoires qui a une vocation à accompagner les coopérations. Cela induit pour la BDA de disposer de moyens d'accompagner ces mises en réseau (compétences) et de disposer des outils de communication spécifiques à destination des élus locaux, principaux décideurs dans l'acte de constituer un réseau de lecture publique. Il ressort globalement un besoin de développer des outils pour faire travailler les bibliothécaires ensemble, afin de créer des automatismes de travail en commun, prémices de la construction d'un potentiel réseau.

## Objectif 1.4 : proposer des leviers pour atteindre les objectifs de structuration de territoire

### Ce qui a été fait :

Les dispositifs d'aide votés en avril 2018 permettent de continuer à soutenir les projets d'investissement (construction, réhabilitation, extension, équipement mobilier et informatisation) dans le cadre d'Aisne Partenariat Investissement (API), à hauteur de 20 % avec un plafond de subvention de 100 000 €, bonifié à 40 % avec un plafond de subvention de 500 000 € dans le cadre d'un réseau intercommunal formalisé par une convention.

Le dispositif d'aide à l'emploi de la BDA, voté lui aussi en avril 2018, permet d'accompagner deux types d'emploi :

- > les emplois de coordinateurs de bibliothèques, pour les EPCI ou groupements de communes (catégorie A, sur 5 ans : 50 % du salaire brut les trois premières années de l'aide, 25 % du salaire brut les deux années suivantes) ;
- > les emplois mutualisés entre plusieurs bibliothèques, pour les EPCI, groupements de communes ou communes (catégorie A, B ou C, uniquement pour les bibliothèques relais – emploi aidé sur 5 ans, taux variable, allant de 10 à 30 %, en fonction de la catégorie et du nombre de bibliothèques concernées) ;
- > un second emploi qualifié, en bibliothèque relais, de catégorie A ou B à temps plein (40 % du salaire brut) ou de catégorie C (20 % du salaire brut), pour les EPCI, groupements de communes ou communes.

**A NOTER :** les emplois créés pour diriger des bibliothèques structurantes, y compris des communes de moins de 10 000 habitants, ne sont plus soutenus dans ce cadre. Cela ne permet pas d'accompagner les collectivités qui portent des projets de nouvelles structures pour les faire fonctionner.

### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

Ces aides sont in fine peu sollicitées et s'adaptent parfois difficilement aux réalités du terrain. A titre d'exemple, l'aide pour l'embauche de coordinateurs de réseau de catégorie A est rarement activée. En effet, la réalité est que les EPCI, en fonction de leur taille, n'ont pas toujours les moyens d'embaucher des agents de catégorie A sur ce type de poste et ne peuvent donc bénéficier de l'aide à cet effet.

→ Des leviers à adapter et à rendre plus souples pour s'assurer de répondre aux réalités du terrain.

## Objectif 1.5 : convaincre et accompagner les élus du territoire

### Ce qui a été fait :

Des rencontres entre M. Rampelberg, Vice-Président Culture-Mémoire-Patrimoine du Conseil départemental, et des élus du territoire ont été organisées fin 2019, sur la base de territoires prioritaires identifiés par la BDA (Communauté de communes de Retz-en-Valois – rencontre commune avec la DRAC ; Communauté de communes de la Thiérache du Centre) afin de présenter le schéma, ses enjeux, les dispositifs associés, l'accompagnement de la BDA, et identifier les actions et projets des territoires.

Par ailleurs, afin de donner à voir des équipements et des réseaux en fonctionnement pour mieux appréhender les réalités concrètes, une visite a été proposée aux élus du département en juillet 2019, pour découvrir le réseau Médi@pass dans l'Avesnois. Cette proposition a trouvé un écho favorable, près d'une vingtaine de personnes ont participé, d'autres, indisponibles le jour proposé, ont manifesté le souhait d'être informées des dates de prochaines visites.

### Ce qu'il faut retenir pour le prochain schéma :

Cet objectif n'a pas été investi intégralement depuis 2017, compte tenu du délai de mise en ordre de marche de la BDA (réorganisation, renouvellement de personnels) mais également de la crise sanitaire de la Covid-19 qui ont freiné toutes rencontres sur l'année 2020.

→ En dehors de la Communauté de communes de Retz-en-Valois qui a sollicité la rencontre, il ressort un besoin de poursuivre cette action afin de sensibiliser davantage les élus aux missions de la BDA et aux services qu'elle propose. Il s'agit d'un enjeu de communication assez fort, à mener en collaboration étroite avec l' élu départemental en charge de la culture.

## BILAN AXE 2

### Adapter la BDA, ses actions, ses moyens, aux enjeux

#### Objectif 2.1 : accompagner les bibliothèques structurantes

##### Ce qui a été fait :

Cet objectif a été peu investi depuis 2017 pour les mêmes raisons que l'objectif 1.2. La réorganisation récente de la BDA a permis de structurer une équipe de bibliothécaires conseil dont les missions ont été redéfinies et notamment tournées vers l'accompagnement et le conseil aux bibliothèques, jusqu'alors peu investies et dont les compétences peuvent encore manquer au sein de l'effectif.

La chargée de mission "Publics éloignés, empêchés, spécifiques" a déployé des actions de conseil et de la conduite de projet sur ce champ. Elle a quitté le service à ce jour, son remplacement est en cours.

##### Ce qu'il en retenir pour le prochain schéma :

Compte tenu de la faible adaptation de la structuration des bibliothèques selon 3 niveaux (structurante / relai / point lecture), le développement d'un accompagnement spécifique auprès des bibliothèques structurantes n'est peut-être plus d'actualité pour la BDA.

→ Un objectif à adapter dans une logique de soutien à une structuration générale du réseau.

#### Objectif 2.2 : développer l'expertise concernant le développement du livre et de la lecture auprès des populations éloignées du livre et de la lecture

##### Ce qui a été fait :

Ce volet a pu être travaillé pendant la période écoulée depuis 2018, notamment sur ces types d'actions :

- > Développement du réseau partenarial des bibliothèques avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs (Centres sociaux, Associations, Centre communaux d'Action sociale, Association d'insertion et d'accompagnement social...) par l'organisation de réunions locales de rencontres et réflexion sur la construction de projets communs "en les murs" ou "hors les murs" ;
- > Formations ciblées sur la connaissance des publics éloignés, empêchés et spécifiques et sur les actions à mener en leur faveur au sein des bibliothèques ;
- > Accompagnement des bibliothèques à la construction de projets d'animation en faveur de ces publics ;
- > Mise en œuvre et accompagnement à la mise en œuvre d'actions avec d'autres services du département (UTAS, EDEF...) et les collèges avec les agents en charge d'accompagner les bibliothèques ;

- > Mise en œuvre d'actions et accompagnement à leur mise en œuvre en faveur des Établissements socio et médico sociaux (IME, ITEP, Foyers d'hébergement, MECS, EHPAD...);
- > Mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels et services dédiés à la petite enfance (Relais Assistants Maternels, Crèches, Assistants maternels, Assistants familiaux).

Et plus précisément :

- > Recrutement d'une chargée de mission référente des publics dits "éloignés, empêchés, spécifiques" (PEES), arrivée en février 2018 - poste vacant depuis avril 2020,
- > Il s'agissait du thème de la Journée départementale de la lecture publique en octobre 2018, ce qui a permis de sensibiliser les participants à ces problématiques spécifiques,
- > Un plan d'actions a été structuré pour soutenir les bibliothèques du réseau :
  - plusieurs formations proposées au catalogue en 2019 et 2020 ("Éditions adaptées: des livres variés pour tous les enfants", "Bili la brouette", "La bibliothèque hors les murs", "Bibliothèque et illettrisme", "Bibliothèque et handicap", "Jouer en bibliothèque", "Le "Facile à lire" : un levier pour lutter contre l'illettrisme et l'exclusion sociale" ? "Chansons, comptines et jeux de doigts : se constituer un répertoire", "Initiation à la littérature jeunesse et à sa médiation", "Sensibilisation lecture à voix haute pour les assistants familiaux",
  - accompagnement des bibliothèques pour l'identification des partenaires socio éducatifs,
  - accompagnement au montage et à la réalisation de projets :
    - Aulnois-sous-Laon : Accompagnement à la création d'un spectacle de théâtre – chant sur les fables de Jean de La Fontaine à la bibliothèque impliquant une classe de CM2 de la commune et des adultes bénéficiaires du RSA accompagnés par les ateliers d'insertion des Restos du cœur,
    - Sissonne : Animation d'ateliers (Visite et découverte de la Bibliothèque, s'intégrer par la connaissance des institutions, se repérer dans l'espace et dans le temps, partage des cultures) au sein de la bibliothèque auprès de familles originaires d'Afrique subsaharienne sous protection internationale accompagnées par l'Association Accueil et Promotion (Saint-Quentin),
    - Bucy-Le long: Mise en place d'ateliers d'écriture et d'expression artistique pris en charge par des intervenantes extérieures locales et la bibliothécaire. Ces ateliers ont lieu à la bibliothèque de Bucy-le-long avec les patients du centre APTE (Aide et Prévention des Toxicos-Dépendances),
    - Centre pénitentiaires de Laon et Château-Thierry : mise en place d'un projet BD et polar dans le cadre de l'année de la BD et du fil rouge "Menez l'enquête" + cafés littéraires en lien avec la Fête du livre de Merlieux,
- > Un plan d'action a été formalisé au sein de la BDA :
  - Travail sur la question du "Facile à lire", aménagement d'un espace dédié, mise en place d'outils à destination du réseau,

- Sur le champ de la prévention de l'illettrisme : dispositif Premières pages,
- Intervention sur la formation d'intégration des assistantes familiales (Sensibilisation au rôle des bibliothèques et à l'intérêt du partage du livre et de la lecture en faveur des enfants confiés par décision judiciaire),
- Travail avec les UTAS :
  - fiche agenda 21 pour la mise en place de permanences sociales dans les bibliothèques du département – Identification de potentiels lieux de permanences des travailleurs sociaux des UTAS au sein des bibliothèques et accompagnement à leur mise en place,
  - développement d'espace lecture et accompagnement de projets,
    - Saint-Quentin : Accompagnement à la création d'un espace d'animations autour du livre et de la lecture dans le cadre des visites médiatisées les mercredis des enfants confiés aux ASFAM, Aménagement d'une salle d'attente en espace lecture et boîte à livres alimentés par les dons de livres désherbés de la BDA, Prêt d'expositions par la BDA présentées dans le hall d'entrée et les salles d'attente de l'UTAS),
    - Château-Thierry : Projet de module de sensibilisation aux Assistantes familiales de l'intérêt de la lecture aux tous petits et organisation sur le territoire de visites des bibliothèques avec les enfants confiés, Aménagement d'un espace lecture petite enfance et création pour cet espace d'un fonds d'ouvrages en prêt par la BDA.

L'agent en charge de ce volet au sein de la BDA a quitté le service en 2020. Le poste de chargé de missions auprès des PEES est de nouveau en cours de recrutement pour poursuivre ces actions. Dans le cadre de la réorganisation du service, un pôle dédié à l'action culturelle comprenant une cellule dédiée aux PEES a été formalisé. Une coordinatrice de ce pôle a également été recrutée pour superviser et organiser des actions spécifiques auprès des PEES.

### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

→ Les actions mises en place auprès des PEES sont pertinentes et le réseau semble réceptif à celles-ci. Il s'agit d'un objectif à approfondir dans le cadre du nouveau schéma et à pérenniser par le recrutement d'un agent spécialisé et dédié à l'intervention auprès de ces publics.

## Objectif 2.3 : re-questionner les missions traditionnelles pour mieux les adapter aux enjeux du territoire

### Ce qui a été fait :

#### → Volet formation :

- > Des formations territorialisées,
- > Pour certains thèmes, mise en place de "formations-actions" : la formation "Bibliothèque et illettrisme" était conçue en deux temps : un premier temps d'apport théoriques et de conception de projet, un deuxième temps un mois plus tard pour mettre en œuvre et en pratique dans l'intervalle.

### → Volet politique documentaire :

- > Déploiement du dispositif "Facile à lire",
- > Projet 2020-2021 de questionner les politiques documentaires des bibliothèques du réseau afin d'adapter celle de la BDA (quels publics le service local de lecture publique est-il amené à viser (publics fréquentants et publics à mobiliser) ? quels sont les besoins (exprimés ou non) de ces publics en matière de documents et de ressources ?) - en cours de préfiguration.

### → Volet actions culturelles :

- > La mise en place d'un "fil rouge" annuel d'action culturelle, à co-construire avec les bibliothèques du réseau et les partenaires de la BDA. Pour 2020, le projet "Menez l'enquête" a permis de fédérer des actions autour de la thématique du roman policier et de l'enquête. Pour 2021, "Parlons médias!" permettra d'aborder les questions de l'éducation aux médias et à l'information,
- > Projet d'accompagnement du RéseauMédia (Tergnier-Condren-Sinceny) pour fêter les 10 ans du réseau en 2020, reporté en 2021 pour cause de crise sanitaire,
- > Action culturelle 2020 : des déclinaisons du programme principal de la BDA ont été prévues pour toucher les publics spécifiques (Projet BD et polar dans les centres pénitentiaires),
- > Déploiement de la diffusion de spectacles en direction des tout-petits en 2019 et 2020 dans le cadre de la labellisation Premières Pages.

### Ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma :

→ Des missions traditionnelles de la BDA, constitutives des missions essentielles des bibliothèques départementales, qu'il convient de conserver et d'approfondir sans spécialement les remettre en cause. La réorganisation de la BDA a permis l'instauration de cellules spécifiques dédiées à chacun de ces domaines. De fait, il en ressort des enjeux spécifiques sur chacun de ces sujets qui nécessitent de sacrifier chaque domaine dans le futur schéma et de se fixer des objectifs spécifiques à chacun d'eux:

- sur la politique documentaire :
  - un besoin de réorienter et formaliser les grands axes de la politique documentaire de la BDA pour s'assurer de répondre aux besoins des bibliothèques et de leurs publics,
  - un besoin de stabiliser et formaliser les pratiques au sein de la BDA.
- sur le plan de la formation :
  - une nécessité de poursuivre le plan de formation à destination du réseau et de l'étoffer sur de nouveaux sujets afin de répondre aux demandes des participants,
  - une nécessité de sensibiliser aux nouveaux enjeux de bibliothèques, en termes de services aux publics,
  - une nécessité de poursuivre l'élargissement des publics de stagiaires hors bibliothécaires pour sensibiliser d'autres champs professionnels aux questions de la lecture publique (champ social, socioculturel, etc).

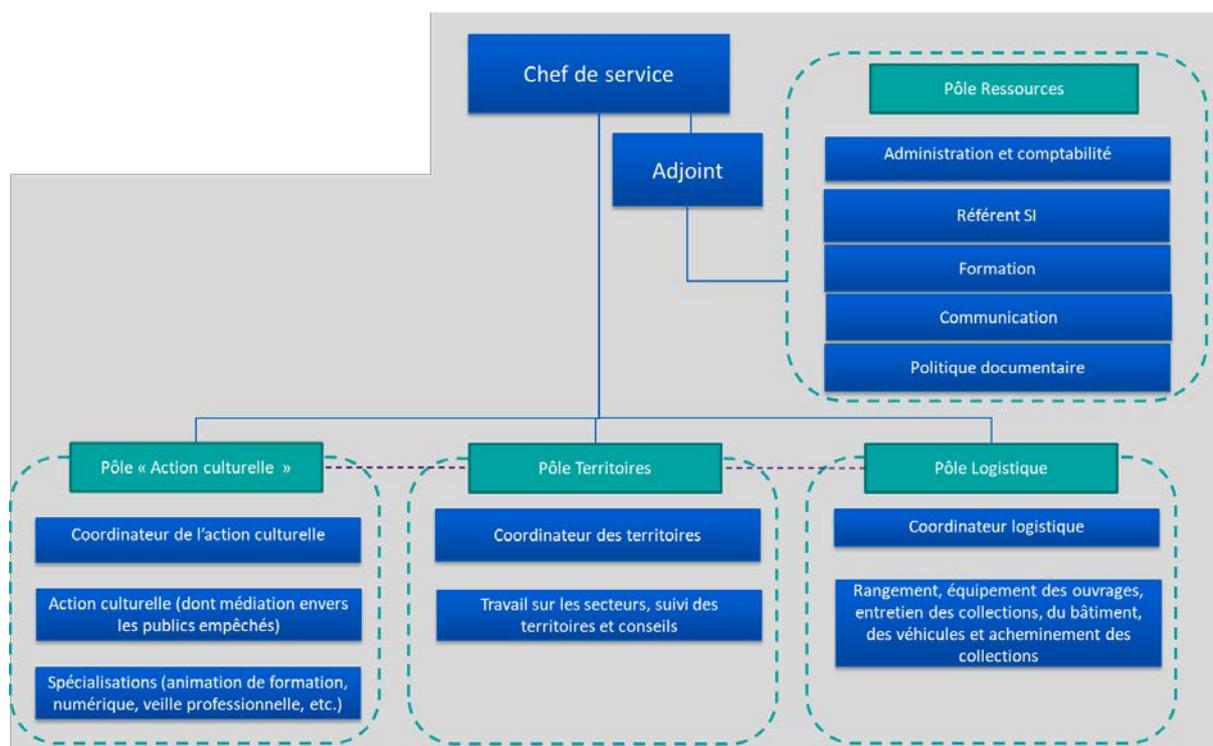
- sur le volet action culturelle :
  - des pratiques à poursuivre et à formaliser dans un document cadre,
  - utiliser l'action culturelle comme levier à la construction des réseaux (pour favoriser les liens entre bibliothécaires d'un même secteur, et développer des méthodes de travail communes).

## Objectif 2.4 : Déployer une nouvelle organisation

### Ce qui a été fait :

Une réorganisation a été menée de septembre 2018 à décembre 2019, avec le concours du cabinet KPMG. Cet accompagnement s'est traduit par une alternance de séances de travail collectives et de rendez-vous individuels.

La nouvelle organisation de la BDA a été validée en Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en mars/avril 2019 et se structure autour de 4 pôles comme suit :



Depuis, son déploiement est progressif, axé sur les points suivants : l'évolution des missions des agents et leur montée en compétences, la mise en place de nouveaux processus de travail, des recrutements nombreux sur des postes divers (Pôle logistique, postes de coordination, Pôle territoires, Pôle action culturelle, numérique, PEES).

Un plan de formation a été initié, avec la sollicitation de deux formations collectives auprès de la DRH pour 2020, reporté en 2021 : "Rôle et missions d'un bibliothécaire-conseil en bibliothèque départementale".

### Ce que l'on en retient pour le prochain schéma :

La mise en place progressive de cette organisation, a créé une "verticalité" nécessaire au sein du service qui à l'époque connaissait un changement majeur : la réunion de deux équipes (Soissons et Vervins) sur un site unique à Laon (été 2018). Il convenait de trouver la place de chaque agent et il ressortait un besoin de structurer une équipe d'encadrement clairement identifiée, aujourd'hui organisée autour d'une équipe de coordination (cheffe de service, adjoint, coordinateur-ice-s de Pôles).

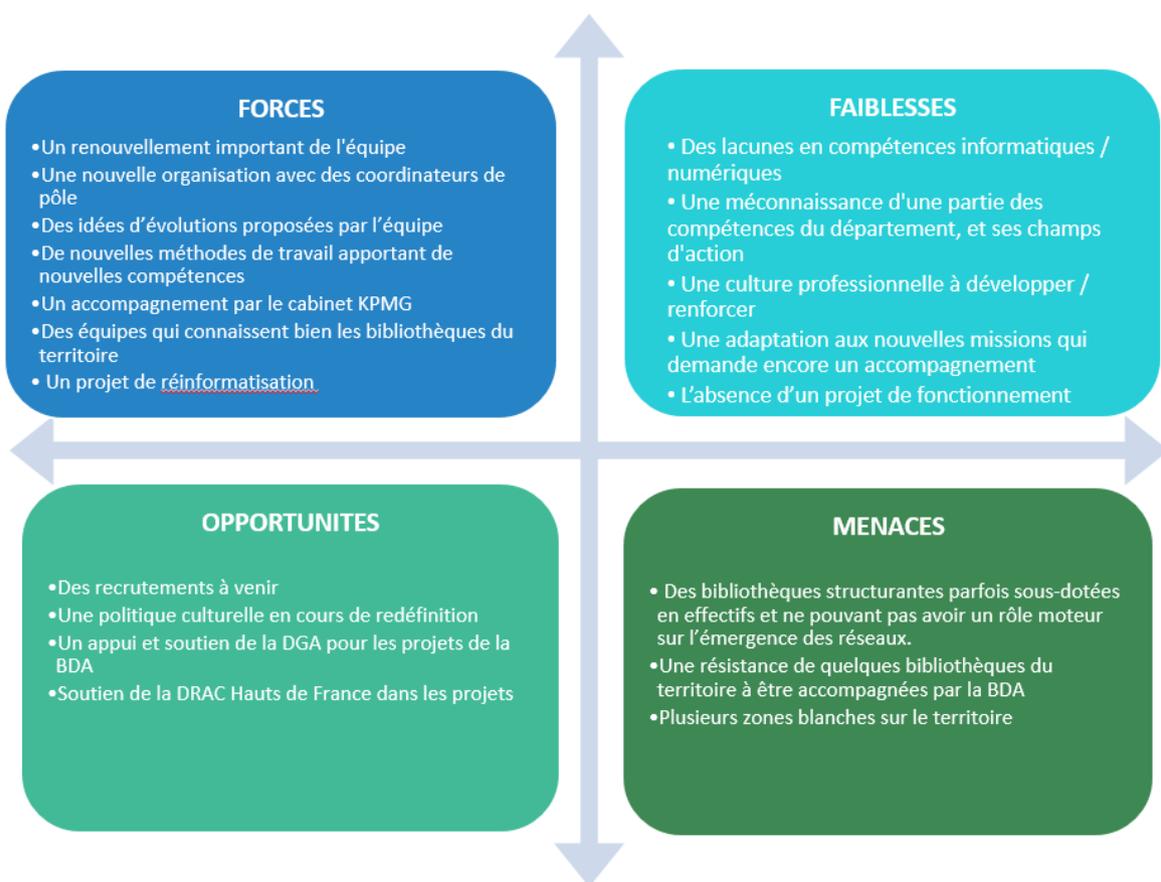
→ L'organisation définie, à tendance verticale, a potentiellement freiné les possibilités de communication dite "horizontale" entre les pôles. Il convient désormais de se concentrer sur les modalités de communication entre les différents pôles, concernant l'échange d'informations essentielles au bon fonctionnement du service, afin d'aboutir à l'organisation la plus efficace possible.

## Synthèse du bilan et préconisations pour le nouveau schéma

Le bilan ainsi consolidé du schéma de lecture publique voté en 2017 permet de faire ressortir les grands enjeux et enseignements suivants :

- > Une appropriation encore limitée du schéma de lecture voté en 2017
- > Des souplesses à apporter à certains objectifs stratégiques et certains modes opératoires afin d'adapter plus facilement les aides et les conventionnements aux réalités du territoire,
- > Des fonctionnements à remettre en cause ou à créer mais globalement un besoin de poursuivre ce qui a été commencé, tout en insufflant une dimension concrète et pratique pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions,
- > Des changements impactant opérés sur le plan organisationnel depuis le vote du précédent schéma qui nécessite de (re)fixer des objectifs communs et partagés au sein de la nouvelle équipe structurée,
- > Des chantiers internes structurants encore à mener en parallèle des missions premières auprès du réseau, et donc, la nécessité de consacrer des actions propres à la BDA et à sa transformation, autant que des actions menées auprès du réseau des bibliothèques,
- > Une nécessité de réfléchir à de nouveaux modes de faire et de penser la lecture publique pour répondre aux divers enjeux d'innovation et alimenter une dynamique collective d'amélioration continue,
- > Un besoin de se doter d'outils de suivi de la mise en œuvre du schéma pour simplifier l'évaluation en cours et a posteriori,
- > Des volets potentiellement absents du schéma de lecture voté en 2017, notamment le numérique, devenu un véritable enjeu entre temps, qu'il convient d'intégrer dans le nouveau schéma.

C'est donc sur la base de ces grands enseignements que s'est conduite la réflexion de la définition du schéma de développement de la lecture publique 2020-2026, présenté dans les pages suivantes.







**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT  
DE LA LECTURE PUBLIQUE  
DE LA BIBLIOTHÈQUE  
DÉPARTEMENTALE DE L' AISNE  
(2020>2026)**

---



## Introduction au schéma

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, date du transfert des bibliothèques départementales de prêt aux Départements, la lecture publique constitue l'une des compétences propres des conseils départementaux en matière culturelle, avec les Archives Départementales.

A ce titre, la Bibliothèque Départementale de l'Aisne assure quatre missions essentielles :

- prêt de documents (physiques et numériques) aux bibliothèques du réseau (ayant conventionné avec la BDA),
- action culturelle,
- expertise et conseil technique auprès des élus et des bibliothécaires pour leurs projets divers (construction, aménagement, mise en réseau, action culturelle, etc.),
- formation des bibliothécaires salariés ou bénévoles du réseau.

Par ailleurs, les communes - et les groupements de communes - organisent et financent leurs bibliothèques. Plusieurs niveaux de collectivités interviennent donc sur le territoire départemental dans le domaine des bibliothèques et il en résulte une nécessaire coopération entre ces acteurs. Aussi, pour organiser au mieux ces partenariats et les inscrire dans une perspective durable, il importe pour le Conseil départemental de préciser la politique de lecture publique qu'il entend mettre en œuvre et partant de redéfinir ses modalités d'intervention auprès des structures locales.

Dans ce cadre, le Département de l'Aisne propose son 3<sup>ème</sup> schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2026 porté par sa Bibliothèque Départementale (BDA). Les objectifs poursuivis dans le vote et le déploiement d'un schéma de développement de la lecture publique sur le territoire axonais sont clairement orientés au bénéfice :

- d'une amélioration du service public (maillage et qualité de service) ;
- d'une adaptation aux besoins des usagers ;
- d'une démocratisation des enjeux de la lecture publique ;
- d'une démonstration des bienfaits et des apports permis par la présence des lieux de lecture publique dans les cités,
- ainsi que de la prise en compte de l'évolution des lieux avec la place grandissante du numérique.

### Les principes du schéma : un schéma en adéquation avec les politiques départementales

Prenant la suite du précédent schéma voté fin 2017, le schéma de lecture actualisé pour la Bibliothèque Départementale de l'Aisne est à la fois la continuation dans l'esprit du précédent schéma mais aussi et surtout la concrétisation et la définition opérationnelle des moyens à mettre en œuvre pour le décliner.

Les enseignements du bilan du précédent schéma peuvent se résumer en deux axes stratégiques :

- **Poursuivre le soutien et le développement de la lecture publique sur les territoires,**
- **Poursuivre l'adaptation de la BDA aux enjeux et ambitions du schéma de lecture publique.**

Si l'on observe ces axes au regard de la politique globale proposée pour le développement de l'Aisne dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public... :

- Accompagner le déploiement des services numériques,
- Développer des sites multi-services et de mutualisation,
- Développer des services aux échelles intercommunales,
- Développer les services itinérants.

... mais également les politiques diverses du Département... :

- Numérique : Déployer les usages du numérique,
- Cohésion sociale : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Collèges, jeunesse : Contribuer à l'épanouissement des collégiens,
- Insertion : Dynamiser les parcours d'insertion,
- Culture : S'engager dans un dispositif de culture pour tous,
- Agenda 21 : Renforcer la cohésion sociale / Contribuer au développement territorial (Axe 5.1 de l'agenda 21),
- Agenda 21 : Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (Axe 8.1 de l'agenda 21),
- Agenda 21 : Poursuivre les actions en faveur de la transition environnementale et énergétique / sensibiliser les acteurs / sensibilisation du grand public (Axe 6.4 de l'agenda 21).

... les axes du schéma de lecture publique s'inscrivent parfaitement dans la politique départementale de l'Aisne. En effet, la Bibliothèque Départementale de l'Aisne constitue un acteur identifié en matière d'ingénierie culturelle et d'expertise en lecture publique et les publics cités dans les politiques départementales, sont les publics potentiels des bibliothèques du réseau départemental.

## Un contexte qui offre des opportunités

Depuis le vote du précédent schéma, plusieurs éléments de contexte offrent ou vont offrir de nouvelles opportunités dont pourra se saisir la Bibliothèque départementale de l'Aisne:

- le Plan bibliothèques qui fait suite à la mission Orsenna "Voyage au pays des bibliothèques" (cf. chapitre "LE CONTEXTE NATIONAL DES BIBLIOTHÈQUES EN PLEINE ÉVOLUTION"), et l'accompagnement de l'Etat, par exemple à travers des dispositifs dont bénéficie déjà la BDA : un Contrat territoire lecture (CTL) 2017-2020, articulé autour de 2 axes (Axe 1 : soutenir la structuration territoriale, Axe 2 : adapter la BDA aux enjeux et objectifs du schéma), et un Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) 2020-2022, articulé autour de 3 axes (Axe 1 : Contribuer à la structuration territoriale de la lecture publique, Axe 2 : Soutenir une politique d'action culturelle dans les territoires pour fédérer, Axe 3 : Développer les publics prioritaires)

- l'implantation au Château de Villers-Cotterêts d'une Cité internationale de la langue française (ouverture en 2022),
- un plan Illettrisme impulsé par le Préfet de l'Aisne, en cours d'élaboration (2020),
- des pactes territoriaux à venir, à l'instar de celui mis en place pour le secteur Sambre Avesnois/Thiérache depuis 2018,
- un contexte favorable à l'émergence de tiers lieux, au développement du numérique,
- la possibilité d'un protocole d'accord avec le CNFPT pour le volet formation.

## Objectifs du schéma

L'approfondissement des axes stratégiques a permis de définir un certain nombre d'objectifs opérationnels, déclinés comme suit :

- ***Axe stratégique 1 : Poursuivre le soutien et le développement de la lecture publique sur les territoires***

- > 1.1 Soutenir la structuration territoriale – encourager le développement d'un travail en réseau entre les bibliothèques d'un même secteur,
- > 1.2 Accompagner le développement des bibliothèques (dont formation),
- > 1.3 Accompagner les bibliothèques dans leur/une transition numérique,
- > 1.4 Favoriser la coopération et la montée en compétence du réseau à travers l'action culturelle,
- > 1.5 Mener une politique spécifique auprès des PEES reposant sur la fine articulation d'un triptyque d'acteurs (BDA, bibliothèques, partenaires),
- > 1.6 Accompagner les bibliothèques dans une diversification de l'offre de documents prêtés tout en s'adaptant aux pratiques et aux nouveaux usages des publics en bibliothèques,

- ***Axe stratégique 2 : Poursuivre l'adaptation de la BDA aux enjeux et ambitions du schéma de lecture publique***

- > 2.1 Finaliser la définition de la transversalité horizontale du service,
- > 2.2 Formaliser et déployer un plan de formation continue à destination des agents de la BDA (enjeu d'adaptation à l'évolution du milieu des bibliothèques),
- > 2.3 Renouveler et développer les outils internes de la BDA,
- > 2.4 Formaliser un projet de fonctionnement ou PSCES pour la BDA.

## Conclusion

Depuis maintenant de nombreuses années, le Département de l'Aisne assure auprès des communes du territoire un service de lecture publique, doté d'un outil, en s'appuyant sur sa Bibliothèque Départementale. Cette dernière a connu de nombreux changements récents, tant exogènes (évolution du contexte des bibliothèques, structuration de certains réseaux sur le territoire, etc.), qu'endogènes (réorganisation structurante, renouvellement de l'effectif) qui impliquent un besoin de redéfinir clairement et concrètement sa ligne d'action stratégique.

Il s'agit aujourd'hui, pour la BDA, de passer un "palier", afin d'évoluer vers un service performant et efficace, à la hauteur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. La qualité de la réponse apportée par le réseau des bibliothèques aux habitants du territoire passe par la capacité de la Bibliothèque départementale de l'Aisne à accompagner ces acteurs de la lecture publique par la diversité et la richesse de ses prestations. Ces relais territoriaux de l'action de la bibliothèque départementale passent par des aides spécifiques lecture publique pour les bibliothèques, communes et intercommunalités.

Il faut souligner aussi les risques liés à l'absence d'un nouveau schéma :

- > Être déconnecté des attentes des habitants et des bibliothécaires de l'Aisne,
- > Une perte de crédibilité double : de la part du public par rapport aux bibliothèques des territoires, de la part du réseau départemental vis-à-vis du Service de Lecture public de l'Aisne,
- > Une perte de l'investissement actuel se traduisant par une obsolescence rapide de la bibliothèque départementale.

Les orientations de ce schéma répondent parfaitement aux enjeux de la collectivité.



## Axes stratégiques, objectifs opérationnels et actions du schéma départemental de lecture publique

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<b>AXE 1</b>  <b>Poursuivre le soutien et le développement de la lecture publique sur les territoires</b>	1.1 Soutenir la structuration territoriale – encourager le développement d'un travail en réseau entre les bibliothèques d'un même secteur	1.1.1 Faire connaître la politique départementale auprès des élus et des techniciens des territoires, articulée avec la politique de l'Etat  1.1.2 Développer une ingénierie de territoire pour encourager les partenariats locaux et faire des liens avec des projets de territoire sur des sujets connexes  1.1.3 Impulser des dynamiques de réseau  1.1.4 Enrichir le système de conventionnement vis-à-vis des communes, groupement de communes, EPCI
	1.2 Accompagner le développement des bibliothèques (dont formation)	1.2.1 Enrichir le règlement d'intervention  1.2.2 Maintenir un effort constant sur le volet formation
	1.3 Accompagner les bibliothèques dans leur / une transition numérique	1.3.1 Se donner les moyens de répondre aux objectifs de transition numérique (interne et externe)
	1.4 Favoriser la coopération et la montée en compétence du réseau à travers l'action culturelle	1.4.1 Dresser le cadre d'intervention des actions culturelles financées et soutenues par la BDA
	1.5 Mener une politique spécifique auprès des PEES reposant sur la fine articulation d'un triptyque d'acteurs (BDA, bibliothèques, partenaires)	1.5.1 Consolider et développer les actions menées auprès des PEES
	1.6 Accompagner les bibliothèques dans une diversification de l'offre de documents prêtés tout en s'adaptant aux pratiques et aux nouveaux usages des publics en bibliothèques	1.6.1 Rédiger un règlement de prêt  1.6.2 Retravailler la politique documentaire
	<b>AXE 2</b>  <b>Poursuivre l'adaptation de la BDA aux enjeux et ambitions du schéma de lecture publique</b>	2.1 Finaliser la définition de la transversalité horizontale du service
2.2 Formaliser et déployer un plan de formation continue à destination des agents de la BDA		2.2.1 Formaliser et déployer un plan de formation continue à destination des agents de la BDA
2.3 Renouveler et développer les outils internes de la BDA		2.3.1 Développer et consolider les outils mis en place au sein de la BDA
2.4 Formaliser un projet de service pour la BDA		2.4.1 Doter la BDA d'un projet de fonctionnement du service

**NB : les actions inscrites en orange dans les fiches ne sont pas considérées comme prioritaires dans un premier temps**



# Fiche n° 1 Faire connaître la politique départementale auprès des élus et des techniciens des territoires, articulée avec la politique de l'Etat

## Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

En 2019, des rencontres ont été organisées entre M. Rampelberg, Vice-Président Culture -Mémoire-Patrimoine du Conseil départemental de l'Aisne, et des exécutifs d'EPCI du département afin de présenter la politique de lecture publique du Département. Certaines rencontres ont été co-organisées avec la DRAC, pour une présentation en parallèle des politiques de lecture publique de l'Etat. Les politiques de l'Etat et celles du Département en matière de lecture publique sont complémentaires.

Par ailleurs, le schéma est pour l'heure globalement méconnu des élus et des bibliothécaires, tout comme des techniciens des EPCI en charge de la culture ou de domaines proches du champ d'action des biblio-thèques, ainsi que des partenaires.

→ Il ressort un besoin et une nécessité de communiquer sur le schéma auprès des élus locaux - en partie renouvelé suite aux élections municipales de 2020, des agents des collectivités et des EPCI, des partenaires.

## Objectifs

- Sensibiliser les élus aux enjeux de la lecture publique
- Présenter la politique départementale, le schéma, le rôle de la BDA
- Présenter les articulations entre les politiques du Département et de l'Etat (DRAC notamment avec le dispositif des "contrats territoire lecture" [CTL])
- Amener à enclencher des dynamiques de mise en réseau au niveau des EPCI
- Compléter un maillage territorial en matière de lecture publique

## Description des actions envisagées

### **ACTION 1 : déployer des outils de communication et de sensibilisation au schéma :**

- > 1 document de communication pour le schéma.
- > élaborer 1 format de communication rapide auprès des conseils communautaires afin d'assurer une première prise de contact et les inciter à revenir vers la BDA (ex : une présentation "flash", percu-tante, d'une durée de 10 minutes, afin d'évoquer les points suivants : Services / Aides / Contact)
- > Des fiches pratiques thématiques à destination des élus
- > 1 rubrique sur [aisne.com](http://aisne.com) dédiée aux aides "Lecture"
- > Créer une newsletter à destination des élus
- > Intégrer une rubrique dans la revue départementale à destination des élus, Aisne partenaires

### **ACTION 2 : poursuivre l'organisation de rencontres entre le vice-président du Conseil Départemental et les Présidents des EPCI, avec la présence d'un représentant de la BDA (en présentiel)**

**ACTION 3 : mener des actions de sensibilisation aux enjeux de la lecture publique par diverses formes :**

3.1auprès des élus

- > Participation de la BDA à un stand du Salon des maires de l'Aisne (1 fois par an),
- > Proposition de conférences thématiques (en se greffant à des réunions déjà organisées : bureaux communautaires) par secteurs ou par EPCI à destination des élus locaux (2h en fin de journée ou soirée par exemple) (en fonction d'opportunités, à l'initiative du Département),
- > Proposition de webinaires,
- > Saisir l'occasion de la Journée Départementale de Lecture Publique (JDLP) pour communiquer sur les enjeux de la lecture publique auprès des élus (une fois par an),
- > Organiser des visites de bibliothèques pour les élus.

3.2auprès des techniciens

- > Rendre accessibles aux techniciens toutes les communications / sensibilisations réalisées auprès des élus
- > Développer la médiation auprès des techniciens : ex : intégrer la dimension de communication sur le schéma aux « visites-conseil »

Idées diverses de développement de méthodes participatives : Design thinking, conférences, visites de site

Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elus</li> <li>– techniciens                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; les bibliothécaires salariés et bénévoles</li> <li>&gt; les agents des EPCI, des communes</li> <li>&gt; les agents de la BDA</li> <li>&gt; les autres services départementaux</li> <li>&gt; les partenaires extérieurs</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">Durée du schéma</p>
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1<sup>er</sup> temps : Communication auprès des élus : Co-pilotage chef de service et adjoint, + élu culture - Mémoire – Patrimoine + hiérarchie CD (DGA, DC)</li> <li>– 2<sup>e</sup> temps : Déclinaison opérationnelle des décisions : Direction du service et pôle territoires</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Intégré au coût de fonctionnement courant du service</p>
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de rencontres et de réunions organisées</li> <li>– Nombre d'inscrits à la newsletter</li> <li>– Nombre de visites de bibliothèques organisées et nombre de participants</li> </ul>	

## Fiche n° 2 Développer une ingénierie de territoire pour encourager les partenariats locaux et faire des liens avec des projets de territoire sur des sujets connexes

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Depuis le vote du schéma en 2017 est amorcée une dynamique d'ingénierie de territoire. A ce jour, plusieurs outils sont développés ou consultés :

- > Recueil et exploitation des données SCRIB et NEOSCRIB (pour l'Observatoire de la Lecture publique)
- > Synthèse des territoires
- > Fiches visite des bibliothèques
- > Fiches navette
- > Bases de données, information des bibliothèques et information des territoires
- > Scop'Aisne

Se pose désormais la question de l'utilisation de ces informations et de leur exploitation afin d'encourager les partenariats locaux notamment et faire le lien entre lecture publique et champs de l'action publique con-nexes (ex: la connaissance des dynamiques des territoires permet d'identifier des projets autour du numérique, du social, de la culture, de la petite enfance, etc., auquel il peut être pertinent d'associer une dimension "lecture publique").

Il convient également de noter deux constats mettant en évidence les difficultés actuelles d'exploitation des données de manière efficiente :

- Des sources données qui existent aujourd'hui mais difficilement accessibles et exploitables :
  - > observatoire lecture publique (outil GEOCLIP),
  - > INSEE,
  - > productions des services du Département
- Chaque agent de la BDA est amené à collecter des informations au quotidien sur le terrain. Cependant, la mise en commun et le partage de ces informations n'est pas forcément réalisé.

### Objectifs

- Connaître au mieux le territoire pour adapter l'offre en fonction des spécificités
- Comprendre les dynamiques de territoires
- Assurer le suivi des bibliothèques par l'ensemble de l'équipe
- Mutualiser en interne de la BDA les informations collectées

### Description de l'action

**ACTION 1 : poursuivre les travaux entamés en termes de production et d'exploitation des données :**

- > Synthèse des bibliothèques (manquent les données démographiques, économiques, etc.)
- > Fiches EPCI listant les ressources des territoires (à mettre à jour, compte tenu des élections municipales récentes)
- > Cartographies : Actualisation des cartes par le SIG, nouvelles cartes des réseaux de bibliothèques, avec la zone d'attractivité des bibliothèques, des communes avec bibliothèques + partenaires éducatifs et sociaux sur leur territoire
- > Optimiser les bases de données actuellement utilisées (en fusionner certaines pour gagner en efficacité et éviter les doublons)

**ACTION 2 : développer des outils pour comprendre les enjeux du/des territoire(s)**

- > Développer un "Journal de bord" : une fiche de suivi par bibliothèque sous le format d'un journal de bord (accessible de partout, y compris sur le terrain). Point de vigilance : il faut que cet outil soit pratique, afin de gagner du temps de saisie.

**ACTION 3 : organiser des circuits de communication des informations collectées par des sources diverses :**

- > Entamer une réflexion sur un circuit de communication des informations récoltées sur le terrain par les agents de la BDA, afin de partager l'information, tant en interne, qu'avec les partenaires
- > Réfléchir à des modalités de communication avec les autres services du Département pour étendre la connaissance des partenaires locaux (pour d'une part les connaître mais aussi apprendre à communiquer avec eux)

**ACTION 4 : s'engager dans une démarche annuelle de consolidation des données recueillis, afin d'alimenter**

- 1) un "rapport d'activité annuel"
- 2) la définition de stratégies territoriales de déclinaison de la lecture publique en fonction des enseignements issus de l'exploitation des données

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier
BDA	Durée du schéma : travail au long cours - Potentiel effet d'opportunité en cas de changement de SIGB pour gagner en efficacité sur les outils actuels - Cartographies : annuelles, en fonction des besoins	
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés
Pôle territoire		Intégré au coût de fonctionnement courant du service
Indicateurs de suivi - évaluation		
- Outil "Journal de bord" créé - Production de cartographies pertinentes - Émergence de stratégies territoriales grâce à l'exploitation des données		

## Fiche n°3 Impulser des dynamiques de réseau

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

A ce jour, peu de territoires ont amorcé une dynamique de mise en réseau des structures de lecture publique.

Des conditions de réussite à réunir ont été identifiées :

- un accord entre les collectivités/les exécutifs concernés sur une vision commune et les objectifs à atteindre
- des acteurs (bibliothécaires) locaux qui se connaissent, échangent, partagent une culture professionnelle, déploient des projets communs, œuvrent en faveur du réseau
- la maîtrise de compétences spécifiques à la mise en réseau (méthodologies, outils)
- des fonctions de coordination solides pour fédérer le réseau

Des points de vigilance ou de difficulté ont également été identifiés:

- Des problématiques géographiques propres au caractère rural du département : distances géographiques entre les bibliothèques, pouvant parfois compliquer une mise en réseau; inégalités territoriales (zones blanches en matière d'infrastructures techniques du numérique, faible densité de population, population en fragilité sociale, etc.)
- Un positionnement à travailler avec les villes-centres, qui, au premier abord, auraient plus de "facilités" à porter un réseau
- Des différences de statuts dans le personnel des bibliothèques (professionnels / salariés / bénévoles ; différentes quotités de temps dédiés à la lecture publique) qui induisent une implication différente et rendent difficile la convergence vers des objectifs communs

Dans le département de l'Aisne, 3 réseaux sont recensés : RéseauMédia (Tergnier, Condren, Sinceny), le Res'O (Champagne Picarde), Méthice (Thiérache du Centre). Quelques relations informelles sont en cours d'émergence (Laonnois, canton de Charly, Chemin des Dames). Point de vigilance : ces liens reposent généralement sur les personnes qui les incarnent plus que sur les institutions.

### Objectifs

- Objectifs d'un réseau de bibliothèques : Améliorer l'offre de services pour les habitants et s'adapter aux bassins de vie des usagers
- Objectifs pour y parvenir :
  - Sensibiliser les élus aux avantages d'un réseau (enjeu d'amélioration du service public)
  - Sensibiliser et outiller les bibliothécaires à la mise en réseau
  - Développer des projets incitant des bibliothécaires d'un même secteur à travailler ensemble
  - Animer une communauté de bibliothécaires (boîte à outils, réunions de territoire, retours d'expériences et échanges de pratiques, blog)

### Description de l'action

#### **ACTION 1 : mener des actions qui favorisent les rencontres entre les acteurs d'un même territoire**

- > Animer des réunions de territoires : Réunions de secteur pour les bibliothécaires conseil, sur le territoire, dans une bibliothèque
- > Déployer un forum d'échange professionnel (informatisé) à destination des bibliothécaires du réseau
- > Proposer des voyages d'étude (visites de bibliothèques) pour les bibliothécaires, les élus, les bibliothécaires de la BDA
- > Organiser annuellement une rencontre des bibliothécaires adressée aux bibliothécaires de l'Aisne sur le principe d'ateliers d'échanges et retours d'expérience

**ACTION 2 : assurer une montée en compétences de la BDA sur les méthodologies de la mise en réseau afin de pouvoir les déployer et les adapter au cas par cas sur les territoires.**

**ACTION 3 : assurer une communication auprès des élus et des techniciens sur "ce que peut être un réseau"** (cf. support ABF commission bibliothèques en réseau) à l'aide d' :

- > 1 support stratégique pour les élus : Informer et sensibiliser les élus aux enjeux de la lecture publique, à ce qui se passe dans les bibliothèques, mais également sur le rôle de la biblio-thèque, le rôle du/ de la bibliothécaire. Présenter les bénéfices de la mutualisation et le sou-tien du département sur ce type de projet
- > 1 support plus pratique pour les bibliothécaires (cf. publications de la COBB – années 2000)

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier	
Collectivités et bibliothèques		Durée du schéma	
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Repérages des projets sur le territoire : à l'échelle du service</li> <li>– Communication auprès des élus : Co-pilotage chef de service et ad-joint, + élu + hiérarchie CD (DGA, DC)</li> <li>– Déclinaison opérationnelle des décisions : Direction du service et pôle territoires</li> </ul>		Intégré au coût de fonctionnement courant du service	
Indicateurs de suivi - évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réseaux de lecture publique sur le territoire</li> <li>- Mise en place d'échanges réguliers entre bibliothécaires</li> <li>- Formations suivies par les agents de la BDA sur la méthodologie de mise en réseau</li> <li>- Nombre de réunions organisées avec les élus sur le sujet</li> <li>- Nombre d'utilisateurs réguliers du forum d'échange</li> </ul>			

## Fiche n°4 Enrichir le système de conventionnement vis-à-vis des communes, groupement de communes, EPCI

Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action
<p>Ce qui existe aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Des conventions votées en avril 2018 à la suite du schéma de lecture, lui-même voté en 2017. 3 niveaux de bibliothèques ont été identifiés :</li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>1 – Bibliothèque structurante</li><li>2 – Bibliothèque relais</li><li>3 – Point lecture</li></ol> <p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Cette structuration ne trouve pas une application générique sur le territoire et ne correspond pas toujours aux réalités du terrain</li><li>– Les conventions contiennent des engagements des communes, que peu de bibliothèques parviennent à remplir à l'heure actuelle.</li><li>– Les engagements du Département ne sont pas limités dans les conventions, ce qui implique que le même niveau de service offert par la BDA est le même pour toutes les bibliothèques, or elle ne peut pas offrir le même niveau de service à l'ensemble des bibliothèques.</li><li>– Certaines bibliothèques ne sont pas / plus conventionnées avec la BDA</li></ul> <p>Il ressort un besoin de faire évoluer le cadre de conventionnement avec les collectivités concernant leurs structures de lecture publique.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"><li>– Élaborer de nouvelles conventions de partenariat en définissant les missions de chaque établissement</li><li>– Détailler la notion de « progressivité » de l'offre, imaginer un conventionnement par paliers</li><li>– Doter la BDA d'outils de conventionnement en mesure de s'adapter au contexte local et aux réalités du terrain</li><li>– Fixer les modalités d'intervention de la BDA en fonction du type de convention</li><li>– Proposer une nouvelle charte qui accompagne les conventionnements, sans mettre d'accent sur une quelconque "hiérarchisation" des bibliothèques (cf. structuration actuelle autour de 3 niveaux de bibliothèques)</li><li>– Fixer des objectifs à atteindre en fonction du niveau des bibliothèques et se donner les moyens de voir si ces objectifs sont atteints, non atteints ou dépassés (et comprendre pourquoi)</li></ul>
Description de l'action
<p><b>ACTION 1 : définir / identifier les critères de "progressivité" des conventions (capacités ? habitants ? contributions financières ? etc.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Exemple : premier niveau : Convention « dépôt » pour communes qui ont actuellement une bibliothèque peu ouverte mais qui travaille avec les écoles – objectif à terme, quand émergence d'un ré-seau : assurer leur desserte par une bibliothèque structurante</li></ul> <p><b>ACTION 2 : réaliser un diagnostic des bibliothèques du territoire et identifier le degré de conventionnement le plus adapté pour chaque structure, au regard de ses ambitions.</b> Faire connaître le diagnostic émis par la BDA : BDA en tant que conseil sur le niveau à viser</p>

**ACTION 3 : rédiger les nouvelles conventions**

**ACTION 4 : communication : organiser des sessions de communication / sensibilisation aux contenus des différents niveaux de conventionnement afin d'aider les élus à se positionner sur l'un ou l'autre des niveaux**

**ACTION 5 : rencontrer régulièrement les élus pour discuter des objectifs de la convention**

<b>Publics visés / Bénéficiaires</b>		<b>Calendrier</b>
Collectivités		2021 : mise en place progressive des nouvelles conventions
<b>Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)</b>		<b>Coûts éventuels estimés</b>
Direction du service de la BDA + élu Culture - Mémoire – Patrimoine + hiérarchie CD (DGA, DC)		Intégré au coût de fonctionnement courant du service
<b>Indicateurs de suivi - évaluation</b>		
– Nombre de conventions signées par niveau – Mise en place d'un cycle régulier de suivi et de revue des objectifs fixés dans les conventions (fréquence à définir)		

## Fiche n°5 Enrichir le règlement d'intervention

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Ce qui existe : Il existe actuellement plusieurs aides financières que le CD est susceptible de verser aux communes qui respectent leurs critères d'attribution :

- > Aide à l'emploi
  - Coordination de réseau (cat. A)
  - Emploi mutualisé entre plusieurs bibliothèques pour les bibliothèques relais
- > Aide à la formation
  - Subvention pour la formation dispensée par l'Association des Bibliothèques de France (ABF)
- > Aide à l'investissement
  - Construction, extension, rénovation de bibliothèques (+ informatique et mobilier)
    - 20 % (plafond de 100 000€) pour une commune seule
    - 40 % (plafond de 500 000€) pour les bibliothèques qui fonctionnent en réseau (convention)

#### Constats

Les aides financières actuelles ne permettent pas d'accompagner certains projets, ni de sécuriser le fonctionnement de gros investissements (aide à l'emploi pour diriger une bibliothèque structurante, par exemple)

### Objectifs

- Créer les conditions qui permettent de faire émerger des structures de qualité et bien dimensionnées par rapport au bassin de vie
- Encourager les collectivités qui entreprennent des projets
- Réintroduire une aide à l'emploi pour certaines bibliothèques structurantes
- Conserver les modalités actuelles relatives aux investissements
- Enrichir et "moduler" les aides existantes pour les adapter aux réalités du terrain

### Description de l'action

#### **ACTION 1 : compléter et adapter le dispositif d'aide auprès des bibliothèques et des communes :**

- > Réintroduire une aide sur les bibliothèques structurantes : Une aide pour recruter un agent de catégorie B sur une bibliothèque structurante pour les communes jusque 5000 habitants
- > Une aide à la « pérennisation de l'emploi » : comment encourager les communes à maintenir l'emploi quand il n'y a pas/plus d'aides ? : dans une logique de parcours de formation des bénéficiaires des aides à l'emploi, réfléchir à des moyens de pérenniser les emplois en contrepartie des aides attribuées. ex : conditionner l'aide au respect d'un certain nombre d'engagements qui garantissent la montée en compétence de l'agent
- > Elargir les modalités d'attribution de l'aide à l'emploi de recrutement d'un coordinateur : autoriser le recrutement d'agents de catégorie B sur un poste de coordinateur pour les EPCI de moins de 35 000 habitants
- > Ouvrir une aide à l'emploi mutualisé dédiée aux bibliothèques structurantes des communes de moins 1000 habitants

Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
Communes / Groupements de communes / EPCI	2021
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
Direction du service de la BDA + élu Culture - Mémoire – Patrimoine + hiérarchie CD (DGA, DC)	Intégration du montant des nouvelles aides à la négociation annuelle de l'enveloppe d'aides départementales
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un nouveau règlement d'intervention et mise en pratique</li> <li>- Nombre d'aides attribuées par typologie</li> </ul>	

## Fiche n°6 Maintenir un effort constant sur le volet formation

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Il est fait le double constat d'un manque de connaissances sur les évolutions du métier de bibliothécaire, mais aussi d'un potentiel vieillissement du vivier de bénévoles (qui induit des enjeux de pérennisation des postes et des compétences dans les territoires). Ces deux constats font émerger un besoin, a minima, de maintenir, voire d'augmenter les efforts en matière de formation à destination des acteurs qui font vivre les bibliothèques du territoire (salariés comme bénévoles).

Cependant, il semble exister quelques freins d'accès à la formation pour les agents de bibliothèques :

- Polyvalence des personnels qui ne favorise pas l'accès à la formation (exemple des agents à la fois affectés à la bibliothèque mais aussi à la cantine)
- Eloignement des bibliothèques vis-à-vis des potentielles structures d'accueil de formation
- Difficultés pour obtenir un accord de la collectivité pour partir en formation
- Des capacités disparates à investir les missions de base des bibliothécaires : des profils pas toujours adaptés à l'exercice des missions
- La crise sanitaire de la COVID-19 remet en question des pratiques de formation et implique de proposer des modèles innovants de formation, dans le respect des conditions sanitaires

Les profils qui sont aujourd'hui les plus représentés dans les sessions de formations proposées par la BDA sont des salariés professionnels des bibliothèques, déjà très investis et initiés aux enjeux de la lecture publique. Il convient d'être vigilant sur l'offre de formation proposée, en veillant à l'adapter au plus grand nombre afin de ne pas créer d'écart trop importants entre les profils avides de formation et les autres, aboutissant à terme à des disparités de niveaux de services rendus.

Aujourd'hui, le recueil des besoins de formation passe par la distribution d'un formulaire en fin de sessions de formation. Ce dispositif ne semble pas suffisant pour faire remonter et connaître précisément les besoins du terrain.

### Objectifs

- Concourir à la professionnalisation du réseau, au moyen de formations sur le métier de bibliothécaire
- Déployer de nouvelles pratiques de formation innovantes adaptées aux besoins du réseau
- Adapter les formations aux outils pratiques et techniques utilisés dans le métier de bibliothécaire par les bibliothèques du réseau
- Sécuriser la prise de poste / de responsabilité des bénévoles et/ou des bibliothécaires
- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins, aux demandes des territoires

### Description de l'action

#### **ACTION 1 : territorialiser l'offre de formation aux besoins des secteurs**

- > Organiser des formations dans différents secteurs du territoire
- > Adapter l'offre de formation aux enjeux de professionnalisation territoire par territoire

#### **ACTION 2 : construire une offre de formation adaptée aux besoins**

- > Se déplacer sur le terrain pour constater les besoins, les partager et les faire remonter ou faire émerger des besoins et des manques par des rendez-vous réguliers sur sites ou lors des échanges

**ACTION 3 : développer de nouveaux formats/contenus de formations :**

- > Développer des formations en distanciel pour lutter contre l'éloignement géographique (point d'attention : cela nécessite de consacrer un temps spécifique pour suivre la formation à distance)
- > Organiser des visites, mini voyages d'études, immersion des bibliothécaires dans d'autres bibliothèques pour nourrir leur réflexion (en cours)
- > Elargir l'offre de formation à d'autres publics (services civiques, Pôle Emploi, etc.)
- > Rénover la formation de base (en cours)
- > Développer différents formats de formation intégrant la participation et l'expérimentation : formation-action, échanges de pratiques de pair à pair, ...
- > Participer à la réflexion à l'échelle régionale pour la complémentarité de l'offre de formation – CNFPT (en cours)

**ACTION 4 : travailler avec les communes / EPCI sur les modalités de recrutement des bénévoles**

- > Outiller les élus pour les accompagner dans le recrutement des bénévoles (collaborateur de service public)
- > Accompagner le développement du "bénévolat par projet" incarnant la réalisation d'un enjeu de service public
- > Editer une charte bénévole / collaborateur de service public, avec droits et obligations : contractualiser un engagement en matière de formation mais attention aux bénévoles qui ont un travail par ailleurs

**ACTION 5 : sensibiliser les élus sur la nécessité de laisser les agents / bénévoles se rendre en formation**

- > Sensibiliser les élus aux besoins de formation des agents et des bénévoles : contrepartie au règlement d'intervention
- > Aider financièrement les communes qui permettent à leurs agents de suivre la formation ABF (voté)
- > Conditionner l'offre de service (cf. conventions) à l'obligation de suivre un quota de formation par agent

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier
Bibliothécaires (salariés ET bénévoles) Collectivités		Durée du schéma
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés
Volet formation Volet territoire pour le recueil des besoins		Intégré au coût de fonctionnement courant du service Budget spécifique dans le cadre des aides (cf. fiche sur le règlement d'intervention)
Indicateurs de suivi - évaluation		
<p>– Nombre de formation par typologie et nombre de stagiaires (salariés et bénévoles) par formation</p> <p>– Bilan annuel des participants aux formations (statistiques sur les territoires d'origine, typologie des participants, etc.)</p>		

## Fiche n° 7 Se donner les moyens de répondre aux objectifs de transition numérique (interne et externe)

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

- **Des constats nationaux sur les pratiques liées au numérique (source INSEE 2019) :**
  - > Le numérique est de plus en plus présent dans la vie quotidienne, (télétravail, développement d'outils dans les foyers (smartphones, tablettes, objets connectés,...)
  - > De nombreuses personnes (17 % de la population nationale) n'en sont pas familières, y compris pour réaliser des opérations basiques (remplir un formulaire en ligne, envoyer un mail) ou manipuler le matériel (brancher, allumer)
  - > L'illectronisme peut accroître la vulnérabilité sociale
  - > Une personne de 75 ans ou plus sur deux n'a pas accès à Internet à son domicile
  - > 15 % de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année dont 64 % des 75 ans ou plus
  - > 38 % des usagers d'Internet manquent d'au moins une compétence numérique, 2 % n'en ont aucune
  - > Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet
  
- **Un contexte national en faveur du développement numérique :**
  - > Des incitations de la part de l'Etat et de la Région pour la création de "tiers lieux numériques"
  - > Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Fabriques de territoire » avec pour objectif de créer 150 « Fabriques de Territoire » hors des grands centres urbains
  
- **Une prise en compte progressive de la dimension numérique au CD02 :**
  - > Déploiement de l'ENT NEO dans les collèges, accompagnement au déploiement de l'ENT ONE dans le 1er degré
  - > Accompagnement des enseignants, information des parents des possibilités des ENT
  - > Accompagnement des enseignants aux usages du numérique via des appels à projets dans les collèges (prêt de matériel + aide technique des ingénieurs pédagogiques)
  - > Actions d'accompagnement au numérique dans le champ social, pour les personnels et les publics (déploiement de pass numériques, orientation des personnes fréquentant les UTAS vers des lieux du numérique, ...)
  - > Déploiement de pass numériques sur l'ensemble du territoire
  
- **Constats sur la pratique numérique dans les bibliothèques du réseau axonais**
  - > Certaines salles ex-Picardie en ligne sont installées dans des bibliothèques, mais les passerelles entre les deux services ne sont pas systématiques
  - > Les passerelles entre les bibliothèques et les lieux du numérique dans le département sont quasi inexistantes
  - > Des personnels des bibliothèques peu formés au numérique - voire eux-mêmes en situation d'illectronisme

- > Les bibliothèques ne sont pas identifiées comme des acteurs du numérique alors qu'elles ont un rôle à jouer:
  - En matière d'accès à des équipements
  - Et en matière de médiation, diffusion, appropriation (création, fabrication, contribution) de contenus numériques (connaissances, diffusion culturelle au sens large) et d'inclusion numérique
- > Recensement des outils numériques proposés au public dans les bibliothèques (données 2018)
  - 72 bibliothèques sur 118 (dont 32 disposant d'un portail documentaire) sont informatisées mais souvent avec des outils anciens, ou de tout premier niveau, ne proposant pas toujours un portail documentaire pour proposer une visibilité sur leur catalogue et des services en ligne aux lecteurs
  - 205 ordinateurs recensés, dont 195 avec accès internet, pour 52 bibliothèques répartis de manière hétérogène dans les territoires
  - 32 tablettes proposées au public dans 6 bibliothèques
  - 7 liseuses, dans 3 bibliothèques
  - 30 bibliothèques proposent un accès wifi

### Objectifs

- Agir pour aider les bibliothèques à trouver une place dans le champ du numérique en développant des actions de médiation numérique et en aidant les collectivités à se doter d'outils structurants
- Faire évoluer la bibliothèque départementale afin de l'équiper d'outils numériques structurants et de disposer des compétences en interne
- Saisir l'opportunité du renouvellement des outils structurants pour mutualiser les moyens avec d'autres services :
  - > Géodomia,
  - > les bibliothèques d'études des Archives, du Pôle Archéologique, de la Caverne du Dragon, de la Direction Culture,
  - > le centre de documentation pour sa partie monographies
- Positionner la BDA et les bibliothèques du réseau comme des leviers reconnus en matière de prévention contre l'illectronisme

### Description de l'action

**ACTION 1 : consolider les compétences en interne de la BDA sur le volet numérique en formant les collaborateurs mais également en recourant à une embauche spécifique sur ce volet**

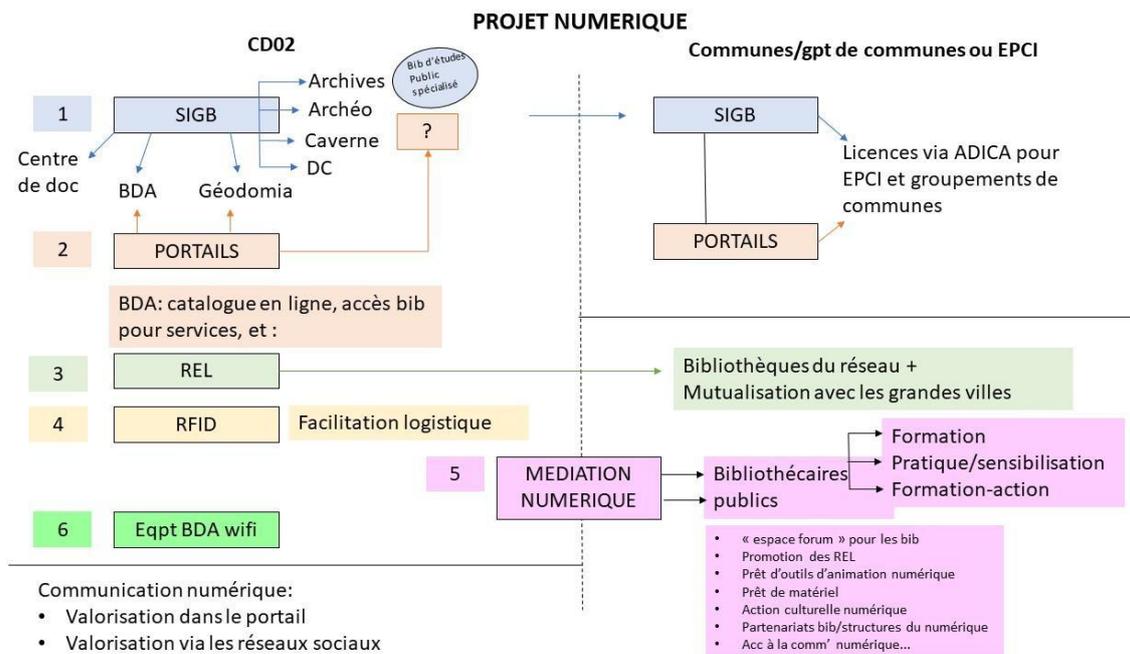
**ACTION 2 : renouveler les outils structurants de la BDA**

- > Renouveler le SIGB de la BDA
- > Disposer d'un portail d'accueil en ligne
- > Déployer des ressources électroniques en ligne consultables par les bibliothèques du réseau
- > Equiper les outils logistiques de la technologie RFID
- > Sensibiliser les bibliothèques et les publics à travers différentes actions de médiation numérique
- > Équiper et déployer le réseau Wifi au sein du bâtiment de la BDA

### ACTION 3 : inculquer la culture du numérique et des outils numériques aux communes et groupements de communes

- > Faciliter le renouvellement des SIGB des communes via un système de licences dérivées de la licence de la BDA (modalités techniques à travailler)
- > Accompagner et aider les communes et leurs groupements à faire du lien, à créer des partenariats avec les structures dédiées au numérique afin de disposer des moyens de travailler en articulation avec les tiers lieux ou autres structures

Le projet numérique de la BDA s'inscrit dans un échéancier 2021-2023 et se résume par le schéma suivant :



Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
- Bibliothèques du département - Habitants du département, usagers des bibliothèques	2021-2023
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
Cheffe de service + Service de la BDA Concours des autres services CD (DI notamment)	Répartition des coûts entre : - la direction informatique du CD02 pour les investissements mutualisables avec d'autres services, la BDA pour les investissements qui lui sont propres (RFID notamment) - la BDA qui doit intégrer dans son budget de fonctionnement les évolutions numériques spécifiques à son champ d'action (RFID, outils de médiation numérique, etc.)
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau SIGB choisi et déployé au sein de la BDA</li> <li>- Nombre d'actions de médiation numériques menées sur le territoire</li> <li>- Nombre d'accès au portail en ligne de la BDA</li> <li>- Wifi déployé au sein de la BDA</li> <li>- Nombre de formations suivies par l'équipe sur le volet numérique</li> <li>- Dispositif RFID acquis et déployé</li> </ul>	



## Fiche n°8 Dresser le cadre d'intervention des actions culturelles financées et soutenues par la BDA

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

La BDA agit en matière d'action culturelle auprès des bibliothèques et des partenaires :

- un financement direct d'actions culturelles sur le territoire dans le cadre du label "Premières Pages", du fil rouge annuel, des appels à projets, "Facile à lire", des actions envers des publics dits "éloignés, empêchés, spécifiques"
- Un accompagnement des bibliothèques du réseau au montage de projets d'actions culturelles
- Des formations à destination du réseau en lien avec l'animation, l'action culturelle, le montage de projet, etc.
- Des projets d'action culturelle en coopération interbibliothèques portés par la BDA
- Des outils d'animation culturelle disponibles pour du prêt, régulièrement renouvelés et en évolution (introduction d'outils numériques par exemple)

### Objectifs

- Disposer d'un outil pour clarifier et communiquer auprès des bibliothèques et partenaires le cadre et les modalités d'intervention de la BDA en matière d'action culturelle et d'accompagnement de projets (au-tour de 4 axes identifiés)
- Favoriser les coopérations interbibliothèques et partenariales
- Faciliter et encourager les montages de projets dans le cadre des actions proposées par la BDA
- Opérer une transmission des savoir faire
- Améliorer le repérage des acteurs culturels et sociaux locaux
- Assurer une montée en compétence les bibliothécaires sur le montage d'actions culturelles

### Description de l'action

#### **ACTION 1 : dresser le cadre d'intervention de la BDA en matière d'action culturelle :**

- > Rédiger une charte d'action culturelle (en cours)

#### **ACTION 2 : développer la coopération interbibliothèques pour faire émerger des projets communs**

- > Organiser des réunions de secteurs dédiées à l'action culturelle

#### **ACTION 3 : appréhender plus finement l'écosystème socio-culturel axonais**

- > Continuer à alimenter une base des acteurs culturels et sociaux du territoire (à articuler avec l'AR2L + EPCI : constitution d'une base de données alimentée par les bibliothécaires du réseau, du fait de leur expérience)
- > Communiquer auprès des bibliothèques sur les partenaires potentiels locaux afin d'élargir leurs possibilités en termes d'actions culturelles
- > Accompagner les mises en relation des bibliothèques avec des partenaires locaux (pour construire des « vrais » partenariats) : identifier les intérêts communs (temps long d'appréhension de la connaissance des partenaires, parfois décorrélé du temps de l'action)
- > Favoriser les échanges d'informations avec les départements limitrophes (Nord Pas de Calais, Somme, Oise, Ardennes, Marne)

**ACTION 4 : assurer la transmission des savoir-faire**

- > Poursuivre la dynamique des formations dédiées à l'action culturelle (et donner une suite aux de-mandes émergentes au cours de la formation), proposer des formations-action sur des outils pratiques sur l'action culturelle (en cours, et à développer)
- > Disposer d'un outil qui recense et qui présente les aides financières en matière d'action culturelle (logique subventions, réponses à appels à projets, etc.)
- > Accompagner les bibliothèques dans la rédaction d'un "programme d'action culturelle" (formalisé par écrit sur l'année) présentant les actions imaginées, les moyens à déployer et les bénéficiaires. Instaurer une culture de "bilan d'activités de l'année" sur la base des orientations initiales des pro-grammes d'actions culturelles.

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier	
Bibliothécaires		2021 pour le vote de la charte et son déploiement progressif Durée du schéma voir au-delà du schéma pour les autres actions	
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés	
Pôle action culturelle		Intégré au coût de fonctionnement courant du service	
Indicateurs de suivi - évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de formations dédiées à l'action culturelle organisées par année</li> <li>– Nombre de partenariats accompagnés</li> <li>– Nombre de réunions interbibliothèques organisées</li> <li>– Nombre de projets d'action culturelle soutenus</li> <li>– Mise en place effective de logiques de programmation d'action culturelle dans certaines bibliothèques</li> </ul>			

## Fiche n°9 Rédiger un règlement de prêt

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

– La BDA prête actuellement de nombreuses ressources (livres, ressources numériques, expositions, animations, magazines, jeux, etc.) aux bibliothèques du réseau. Certains prêts sont réglementés en termes de durée (animations prêtées pour 2 mois). Le prêt de document fait aujourd'hui face à trois enjeux majeurs :

- > Les ressources prêtées sont de plus en plus coûteuses
- > Un besoin de modifier les modalités du prêt : aujourd'hui, le même service de prêt est offert à tout le réseau. Il y aurait lieu de nuancer les modalités de prêt en fonction des bibliothèques
- > Un besoin de limiter la durée des prêts, et assurer leur retour à la BDA, pour éviter que certaines bibliothèques conservent une ressource très / trop longtemps.

### Objectifs

- Rénover le système de prêt afin de le conformer au nouveau système de conventionnement : adapter le règlement de prêt au profil des bibliothèques
- Responsabiliser les bibliothèques qui se voient prêter des ressources par la BDA
- Fixer et redéfinir les règles « Droits et obligations » des parties
- Faire connaître les modalités de prêts aux partenaires

### Description de l'action

#### **ACTION 1 : éditer une charte générale du prêt**

- > Envisager l'opportunité de rapprocher le règlement de prêt des différents niveaux du nouveau système de conventionnement avec les communes (réguler les quantités, les durées de prêts en fonction des ambitions et des objectifs que se fixe chaque bibliothèque)
- > Etudier la possibilité de travailler sur un plan de renouvellement de la charte de prêt, plutôt en fonction de la taille de la bibliothèque (et non pas en fonction des objectifs fixés dans la convention)
- > Editer une "foire aux questions" (FAQ) du prêt à destination des bibliothèques du réseau pour synthétiser le règlement de prêt et informer les parties de leurs droits et obligations dès l'adhésion au projet de prêt.
- > Différencier les modalités de prêts en fonction des ressources :
  - Certaines ressources auraient des modalités de prêts fixes en termes de durée (expositions, outils d'animation, documents réservés,)
  - Pour les autres ressources, des modalités de prêt variables en fonction de la taille de la bibliothèque ou de son niveau de conventionnement (nombre de documents prêtés, mode de prêt en navette ou en échange, durée de prêt, etc.)
- > Inciter les bibliothèques à rédiger un règlement pour leur structure, afin de sensibiliser l'usager

**ACTION 2 : identifier clairement la marche à suivre en cas de retard de rendu ou de perte**

- > Définir des contreparties au prêt, un système de garantie, différencié selon la typologie des ressources :
  - Pour les expositions, outils d'animation et d'action culturelle ainsi que d'autres ressources identifiées comme "coûteuses" : instaurer des pénalités de retards ou de perte (rachat à l'identique ?)
  - Pour les ressources d'une moindre valeur, exploiter et analyser la liste des retards et l'utiliser comme un support à un point spécifique avec la bibliothèque pour comprendre les potentiels retard (ou pertes ?). L'analyse de la liste des retards ou des pertes peut également constituer une première base d'accompagnement par la BDA aux méthodologies de désherbage des bibliothèques de leur collection par les bibliothécaires-conseil.
- > Mettre en place une "grille de vétusté" (âge, taux d'emprunt, etc.) => outil interne de repérage des situations potentiellement problématiques

**ACTION 3 : définir la fréquence de passage dans chaque bibliothèque**

- > Questionner le besoin de passer régulièrement en navette dans certaines bibliothèques et réfléchir à une optimisation du prêt (dans des bibliothèques "structurantes" qui elles-mêmes pourraient desservir d'autres bibliothèques alentours)
- > Organiser, une fois par trimestre, un passage dans les bibliothèques qui n'ont pas de navette quand il y a des réservations sur des documents qu'elles détiennent

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier	
Interne : BDA Externe : bibliothécaires + communes		2021 : nouveau système de prêt défini Durée du schéma pour la mise en application	
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés	
Groupe de travail transversal au sein de la BDA : logistique/ territoire / ressources / direction		Intégré au coût de fonctionnement courant du service	
Indicateurs de suivi - évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédaction et mise en application effective de la charte générale de prêt</li> <li>– Mise en place d'un outil d'alerte du non-respect des conditions de la charte générale de prêt</li> </ul>			

# Fiche n° 10 Retravailler la politique documentaire

Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action	
<p>Il ressort un triple constat sur le sujet de la politique documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il n'existe pas de document formalisé relatif à la politique documentaire au sein de la BDA. Les orientations ne sont pas écrites en matière de politique documentaire.</li> <li>– Il ressort une nécessité d'évaluer les besoins (exprimés ou non) des bibliothèques du réseau pour ajuster la politique documentaire de la BDA</li> <li>– Un besoin émerge de consigner par écrit les orientations ainsi que les outils utilisés, etc.</li> </ul>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elaborer une stratégie claire et cohérente de politique documentaire présentant les choix et priorités en matière de développement et de gestion des collections</li> <li>– Mettre en adéquation les collections de la BDA avec les besoins (exprimés ou non) des bibliothèques des territoires</li> <li>– Donner les moyens à la BDA d'organiser au mieux sa politique documentaire</li> </ul>	
Description de l'action	
<p><b>ACTION 1 : recueillir les souhaits et besoins des bibliothèques des territoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mener une enquête à destination des bibliothèques, avec accompagnement des bibliothécaires-conseil (lancement février 2021 – enquête printemps 2021)</li> <li>&gt; Dépouiller et analyser les résultats recueillis (été 2021)</li> <li>&gt; Restitution des résultats et identification des grands enjeux (septembre 2021)</li> </ul> <p><b>ACTION 2 : définir une politique documentaire pour la BDA : priorités, niveaux, identification des ressources adaptées et des canaux de veille associés</b></p> <p><b>ACTION 3 : faire évoluer les pratiques liées à la politique documentaire au sein de la BDA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Déployer des outils facilitateurs pour optimiser les temps dédiés aux acquisitions</li> <li>&gt; Clarifier les processus de la chaîne documentaire</li> </ul>	
Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
Profils d'acquéreurs de la BDA mais aussi les bibliothèques du réseau	Durée du schéma
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
Pilote : BDA Chef de projet : un bibliothécaire-conseil pour la partie diagnostic à définir pour la suite du projet	Intégré au coût de fonctionnement courant du service
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Besoin des bibliothèques du réseau recueillis et analysés</li> <li>– Stratégie de politique documentaire définie</li> <li>– Evolution des outils d'acquisitions</li> </ul>	



# Fiche n° 11

## Consolider et développer les actions menées auprès des PEES

### Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Il existe un contexte national incitant au déploiement d'une stratégie spécifique en direction des publics dits "empêchés, éloignés, spécifiques". Parmi les documents structurants sur le sujet, nous pouvons citer :

- Le rapport Marinopoulos
- Le Plan Bibliothèques du Ministère de la Culture
- le rapport Janin-Hinnekin
- Le plan départemental en faveur de la lutte contre l'illettrisme de la Préfecture de l'Aisne (à venir)

Ces différents documents cadres incitent à la mise en œuvre d'actions envers les PEES. La BDA mène certaines actions depuis quelques années vis à vis des PEES.

Sur l'année 2018-2019, ont notamment eu lieu :

- Un repérage et une identification des acteurs sur le territoire
- Un état des lieux des bibliothèques menant des actions en faveur des publics dits « éloignés, empêchés, spécifiques »
- Une sensibilisation des acteurs de la lecture publique par le biais de formations (ex : "illettrisme en bibliothèque")
- Un accompagnement des bibliothèques pour le repérage d'acteurs locaux du champ social accompagnant des personnes en difficulté vis à vis de la lecture et l'écriture
- Des montages et/ou des accompagnements au montage de projet en partenariat au niveau local quand le contexte y était favorable (Aulnois-sous-Laon : Restau' du cœur ; Sissonne : centre d'accueil pour personnes réfugiées par exemple)
- Des accompagnements de projets d'UTAS pour l'aménagement et l'animation d'espaces dédiés à la lecture
- Des actions culturelles livre et lecture/accompagnement des bibliothèques des centres pénitentiaires
- la labellisation "Premières pages" pour développer des actions de prévention de lutte contre l'illettrisme auprès des tout-petits et leurs adultes de référence

Sur l'année 2019-2020, ont eu lieu :

- La poursuite de l'accompagnement des bibliothèques pour le repérage d'acteurs du champ social
- Des montages de projet au niveau local Bucy-le-Long : centre APTE
- Des actions culturelles en direction des bibliothèques des centres pénitentiaires: Prix Merlieux des bibliothèques et rencontre avec un auteur, atelier BD et polar
- De la diffusion de spectacles en direction des tout petits 0-3 ans pour sensibiliser à la nécessité d'éveil culturel dès le plus jeune âge. L'accueil du spectacle en bibliothèque permet de mettre en place ou de consolider des partenariats avec des structures de la petite enfance (RAM, Crèches et micro-crèches, halte-garderie, PMI...)
- De la formation en direction des bibliothécaires, des professionnels de la petite enfance et des assistants familiaux
- De l'acquisition d'outils pour permettre aux bibliothécaires du réseau de proposer des temps d'animation en direction des 0-3 ans (raconte-tapis, marionnettes, comptines, jeux, kamishibais, albums)

## Objectifs

- Définir une stratégie en matière d'action culturelle dédiée aux publics dits "empêchés, éloignés et spécifiques"
- Investir, pour la BDA, le rôle de facilitateur pour la mise en contact des acteurs de la lecture publique avec les acteurs du champ social

## Description de l'action

### **ACTION 1 : pérenniser les actions actuellement menées et en développer d'autres selon les opportunités**

- > Structurer les actions actuellement menées dans des documents formalisés afin de faciliter l'appropriation par les bibliothèques du réseau (fiches outils opérationnelles)
- > Déployer le dispositif "Des livres à soi"
- > Déployer des actions en direct auprès des publics empêchés, éloignés et spécifiques dans des établissements tels que les centres pénitentiaires ou l'EPIDE, écoles de la 2e chance

### **ACTION 2 : accompagner les bibliothèques du réseau pour développer des actions culturelles en direction de ces publics**

- > Saisir les opportunités de mises en contact des acteurs sur les territoires
- > Développer des ressources dédiées à la mise en contact (annuaires d'acteurs)
- > Organiser des formations spécifiques auprès des bibliothécaires du réseau sur l'accueil des PEES et des actions à déployer à leur attention

### **ACTION 3 : nouer ou consolider des partenariats avec les acteurs départementaux intervenant dans le champ social**

- > Rencontrer les partenaires de toutes les UTAS du département (partenariat déjà engagé avec Saint-Quentin et Château-Thierry)
- > Nouer des liens avec les PMI pour développer les actions en direction de la petite enfance

## Publics visés / Bénéficiaires

Bibliothèques et PEES

## Calendrier

Durée du schéma

## Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)

Pôle action culturelle, ressource dédiée aux PEES

## Coûts éventuels estimés

Intégré au coût de fonctionnement courant du service

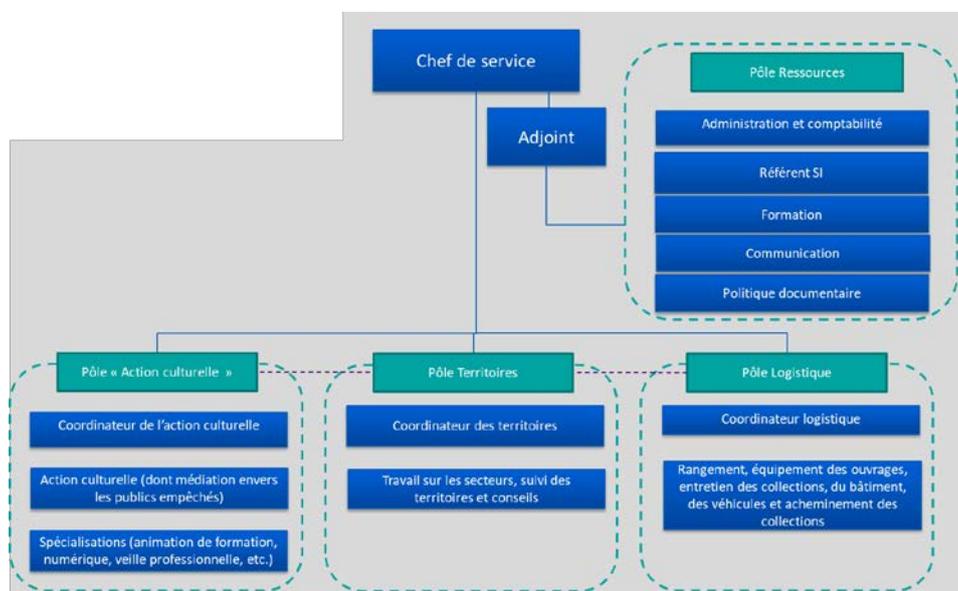
## Indicateurs de suivi - évaluation

- Nombre de sessions de formations organisées sur la prise en charge des PEES
- Nombre d'actions culturelles dédiées aux PEES organisées sur le territoire
- Nombre de mise en relation accompagnées par la BDA
- Partenariats effectifs avec les autres acteurs départementaux intervenant dans le champ social

# Fiche n° 12 Finaliser la définition de la transversalité horizontale du service

## Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

L'organisation du service a été retravaillée sur les années 2018-2019. Ce travail a abouti à la formation de différents pôles selon une logique thématique, structurés comme suit :



Il ressort désormais un besoin de travailler l'organisation « horizontale » du service de la BDA, c'est-à-dire la manière de communiquer efficacement entre les différents pôles. L'objectif est d'aboutir à un bon axe de communication, notamment, entre le pôle logistique et le pôle territoires, afin d'assurer la bonne transmission des informations et le bon traitement de toutes les demandes par le pôle le plus compétent

Plusieurs facteurs ne facilitent pas aujourd'hui la transversalité au sein du service :

- l'ergonomie des postes de travail ainsi que l'organisation des bureaux ne sont pas propices à l'échange (ex : pas de bureau de travail à l'étage de la BDA pour faciliter les temps d'échanges formels entre collègues de bureaux différents)
- des habitudes de travail anciennes peu participatives, n'ayant pas intégré des réflexes d'échanges d'informations/ des agents nouvellement arrivés qui ont besoin de se construire des repères d'organisation du travail
- certains pôles ont peu ou pas de réunion de pôle
- La réunion de service, dont l'utilité est avérée, a été quelque peu abandonnée pendant la période de « confinement » et n'a pas retrouvé son rythme habituel. Sa faible fréquence implique une densité des informations à transmettre à chaque séance.
- Les outils communs (serveurs, Sharepoint) ne sont pas utilisés de manière uniforme et chacun a créé ses propres dossiers, sous-dossiers
- Il est difficile pour certains agents d'imaginer une transversalité quand eux-mêmes interviennent sur différentes missions (aspect "multi-casquette").

## Objectifs

- Clarifier et définir le périmètre des missions de chaque pôle
- Rendre lisible les modalités de communication et de travail transversal au sein de la BDA
- Formaliser un circuit de communication
- Partager et valoriser les réalisations de l'équipe
- Développer un "esprit de service", le travail collaboratif

## Description de l'action

### **ACTION 1 : rendre les informations accessibles au plus grand nombre en interne de la BDA :**

- > Formaliser un circuit de communication sur la circulation des informations reçues des territoires : *si une information est récupérée sur l'adresse mail "logistique" et/ou en direct par un agent logistique, une réponse est formulée avec le bibliothécaire conseil en copie. A l'inverse, si une demande arrive directement au bibliothécaire conseil, il convient qu'il relaie la demande à l'adresse mail "logistique" pour bon traitement.*
- > Saisir l'opportunité du nouveau SIGB pour simplifier et limiter les échanges par mail d'informations qui seront accessibles à tous
- > Réorganiser le répertoire commun et le serveur afin de faciliter la recherche d'informations
- > Alimenter une base de données commune sur les bibliothèques du département, le but étant d'avoir un état des lieux actualisé en temps réel et interrogeable par plusieurs entrées par tous les agents de la BDA.

### **ACTION 2 : fluidifier les circuits de communication**

- > Elaborer un règlement en interne sur les modalités de communication et l'utilisation des boucles de mail : "destinataire, qui mettre en copie ?, utilisation du "répondre à tous")

### **ACTION 3 : retrouver un esprit d'équipe et de cohésion**

- > Organiser des séminaires d'équipe sous le format de team building : des activités en dehors du cadre du service permettant de développer un esprit d'équipe et de corps

### **ACTION 4 : sacraliser et planifier des temps d'échanges et de partage au sein du service**

- > Planifier des réunions hebdomadaires pour faire le point régulièrement sur les situations des bibliothèques (et informer les territoires)
- > Ajuster la durée des réunions aux thématiques à aborder : planifier le cycle de réunion sur un se-mestre en précisant à l'avance la typologie de la réunion et sa durée (ex : 1 réunion par mois de des-centes d'informations d'une heure pour évoquer les actualités du secteur / 1 réunion de partage de pratiques par mois pendant 2h pour aborder des sujets de fonds / 1 point hebdo de 30 minutes pour évoquer les sujets en cours, etc.)
- > Intégrer un compte rendu oral des réunions de pôles menées par ailleurs pour partager également les projets de chaque pôle.
- > Préparer une trame de déroulé des réunions qui constituent d'avance le format des CR (format type de compte rendu)
- > Organiser une réunion de fin de projet pour en faire un retour d'expérience mais aussi une présentation à l'équipe pour diffusion et connaissance du sujet
- > Instaurer des temps d'échanges réguliers entre agents des pôles logistique et des territoires

Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
Interne : agents de la BDA	Durée du schéma
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
Comité de coordination Contribution de l'ensemble des agents	Intégré au coût de fonctionnement courant du service
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'événements de cohésion d'équipe organisés</li> <li>– Cycle de réunions de diffusion d'informations défini et mis en œuvre</li> </ul>	

# Fiche n° 13 Formaliser et déployer un plan de formation continue à destination des agents de la BDA

## Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

A l'heure actuelle, plusieurs sources de formation existent et sont mobilisées pour les agents de la BDA :

- Formations proposées au réseau par la BDA
- CNFPT
- Medialille
- Formation intra
- BNF, BPI, ABF, Ministère
- MOOC
- Des partages de pratiques avec d'autres BD ont parfois été menés (Ardennes, Nord, Pas-de-Calais)

Parmi les formations actuellement proposées et suivies, le décalage entre le recensement des besoins dans les services et la mise en œuvre du plan de formation annuel peut poser problème (formations demandées en 2020 mais qui ne peuvent être suivies que l'année suivante). Le travail dans le milieu des bibliothèques est un travail en constante évolution et nécessite des mises à jour régulières de connaissances afin de découvrir de nouvelles pratiques ou de nouvelles expériences.

Plusieurs sujets de formations pertinents ont déjà été identifiés. Parmi eux :

- "Qu'est-ce qu'une bibliothèque aujourd'hui ?"
- Formation sur les outils de travail (SIGB, tableau de bord Excel : formation pour utiliser les tableaux, ressources numériques, Electre, etc.)
- "Usages du numérique en bibliothèque"
- Formation sur le maillage territorial. Objectif : pour accentuer la mise en réseau des bibliothèques mieux connaître les tenants et aboutissants (qui, combien, où ?)

## Objectifs

- Assurer une montée en compétence de l'effectif de la BDA sur :
- des "soft skills" (positionnement, animation de la communauté, facilitation, co-construction, co-design...)
- des compétences nouvelles (cf. les "bibliothécaires conseils" dont le métier évolue)

## Description de l'action

Plusieurs types de formations sont identifiés pour permettre une montée en compétences des agents :

### **ACTION 1 : mener des formations "terrain" :**

- > Proposer des immersions dans les bibliothèques pour découvrir le métier
- > Rencontrer d'autres bibliothèques départementales (échanges sur des sujets précis, partage de pratiques, etc.)

### **ACTION 2 : instaurer un cycle de formations plus "formelles" auprès d'organismes spécialisés :**

- > Dresser un plan de formation annuel du service de la BDA : formations générales et spécialisées pour que cela s'adapte aux différents agents, possibilité de se saisir des opportunités de formation correspondant aux missions des agents
- > Recueillir les besoins et les souhaits de formation annuellement
- > Choix par l'équipe d'un formateur + formation pour les besoins du service si cette formation n'existe pas ailleurs.
- > **Organiser une journée annuelle des bibliothèques départementales à l'échelle de la région**
- > Dresser un parcours de formation propre aux bibliothécaires conseil

**ACTION 3 : Développer un parcours d'intégration pour les nouveaux agents intégrant le service pour découvrir les services BDA, direction culturelle. + pour les contractuels : rôle et fonction de l'agent de biblio-thèque**

<b>Publics visés / Bénéficiaires</b>		<b>Calendrier</b>	
Agents de la BDA		Durée du schéma	
<b>Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)</b>		<b>Coûts éventuels estimés</b>	
Equipe de coordination		Intégré au coût de fonctionnement courant du service (budget formation)	
<b>Indicateurs de suivi - évaluation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre effective du nouveau plan de formation</li> <li>– Nombre de formations suivies par les agents par typologie</li> <li>– Niveau de satisfaction des agents sur les formations reçues</li> </ul>			

# Fiche n° 14 Développer et consolider les outils mis en place au sein de la BDA

## Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

- La BDA dispose de nombreux outils de travail. Au-delà du SIGB structurant le fonctionnement de la BDA ainsi que le serveur commun de stockage, chaque pôle a développé des outils spécifiques pour assurer son bon fonctionnement. Parmi eux, on peut citer :
  - > Logistique : fiches navettes, suivi des retours des ouvrages, quelques exploitations analytiques du SIGB, des tablettes à disposition pour les navettes (et ainsi gagner en réactivité)
  - > Pôle territoire : plusieurs tableaux de recueil et de collecte d'informations sur le territoire, une grille de visite-conseil aux bibliothèques
  - > Communication : lettre d'information tous les 1 ou 2 mois + un bulletin de veille professionnelle, tous les 15 jours, envoyé sur des adresses mail génériques
  - > Pôle action culturelle: fiche projet, fiche action, fiche évaluation pour la diffusion de spectacles Premières Pages
- Plusieurs constats ressortent :
  - > De nombreux outils de communication interne et de partage (Teams, Sharepoint) dont le nombre peut avoir tendance à perdre les agents qui ne perçoivent plus l'utilité de chaque outil
  - > Une impression de doublons dans les tableaux de suivi et de pilotage de données
  - > Une impression que la complétude de certains tableaux de données n'est pas toujours utile
  - > Certains outils semblent manquer pour permettre à la BDA de remplir l'intégralité de ses missions (matériel nomade, outils de communication 2.0)
  - > Certains outils ne sont pas assez exploités, faute de temps ou de compétences

## Objectifs

- Prévoir et anticiper le changement de SIGB
- Faciliter la transmission des informations
- Optimiser les outils afin d'éviter les redondances
- Développer des outils manquants, notamment en termes de communication

## Description de l'action

**ACTION 1 : opérer le changement de SIGB afin de disposer d'un outil plus adapté aux besoins et aux réalités de la BDA**

**ACTION 2 : homogénéiser le classement de documents sur le serveur commun**

- > Editer et appliquer un plan de classement : architecture du commun, normer le nommage des fichiers

**ACTION 3 : optimiser les outils de recueil et de collecte des données sur les territoires**

- > Faciliter l'usage de Neoscrib pour alléger le fichier Excel de recueil des informations sur les biblio-thèques (éviter les potentiels doublons d'informations)
- > Déployer l'utilisation du logiciel "Access" de la suite Office pour remplir les bases de données Excel sur les territoires
- > Déployer l'utilisation d'un outil type "Libelul" (ou module qui serait intégré au nouveau SIGB), outil développé pour les bibliothèques départementales afin d'alimenter des bases de données

**ACTION 4 : se doter des outils informatiques performants afin de faciliter le travail nomade**

- > Développer l'usage de PC portables pour un usage nomade
- > Doter les véhicules de GPS ou de supports smartphone dans les véhicules
- > Prévoir une tablette supplémentaire en logistique pour les navettes

**ACTION 5 : se doter de nouveaux outils de communication vis-à-vis de l'externe :**

- > Refondre le site internet de la BDA : le changement de SIGB va provoquer un changement du site internet qui devrait se présenter comme un portail. Il serait possible de développer un accès différencié au portail en fonction que l'on soit "grand public", "élus" ou "professionnel".
- > Alimenter le nouveau site internet de fiches outils, au sein d'une boîte à outils. Elle comprendrait, entre autres, les documents suivants (à créer) : des plaquettes de présentation, un plan du magasin pour permettre aux bibliothécaires d'anticiper leur venue / les modalités de création d'une bibliothèque/ les financements possibles / les partenaires, etc.
- > Disposer d'un plan de communication clair pour le service (soutien méthodologique)
- > Développer une communication digitale sur les réseaux sociaux
- > Poursuivre la réflexion en cours sur "BIBAX" (plateforme d'échange des bibliothécaires axonais) : en vue de limiter l'isolement des acteurs en bibliothèques

**ACTION 6 : développer un outil d'évaluation du service pour s'orienter vers une politique de qualité**

Publics visés / Bénéficiaires		Calendrier	
Interne : BDA : outils de travail propres à la BDA Externe : bibliothèques : outils de communication		Durée du schéma	
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)		Coûts éventuels estimés	
SIGB : Chef de service Collectes des données : Pôle Territoires Communication : ressource communication de la BDA		Intégré au coût de fonctionnement courant du service (sauf SIGB dont une partie repose sur la DI)	
Indicateurs de suivi - évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveau SIGB fonctionnel</li> <li>– Plan et stratégie de communication définis et déployés</li> <li>– Nombre d'agents ayant accès à des outils de travail informatiques nomades</li> <li>– Nombre de visiteurs du site internet de la BDA (si possible par typologie de profils)</li> <li>– Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux</li> </ul>			

# Fiche n° 15 Doter la BDA d'un projet du fonctionnement du service

Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action	
<p>Le nouveau schéma de lecture est un document cadre du service de la BDA, permettant de présenter la stratégie et les orientations que se donne la bibliothèque départementale pour les années à venir. Plusieurs chantiers prioritaires ont été identifiés et déclinés dans les fiches actions, afin d'atteindre les objectifs fixés par le nouveau schéma.</p> <p>Après avoir formalisé un nouveau schéma de lecture pour le service de la BDA, il ressort un besoin de décliner opérationnellement et fonctionnellement le schéma de lecture afin de décrire concrètement les activités du service et de formaliser le fonctionnement récurrent du service.</p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Clarifier le rôle des différents pôles de la BDA</li> <li>– Formaliser le fonctionnement récurrent du service</li> <li>– Développer l'organisation horizontale et la transversalité entre les pôles</li> <li>– Ecrire le cadre d'intervention des agents auprès du réseau</li> </ul>	
Description de l'action	
<p><b>ACTION 1 : définir les périmètres des missions de chaque pôle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dresser la liste des missions qui relèvent de chaque pôle. Identifier les missions transversales</li> <li>&gt; Dessiner et diffuser un organigramme fonctionnel du service représentant facilement les missions de chaque pôle, au-delà du positionnement de chaque agent</li> </ul> <p><b>ACTION 2 : représenter les modes opératoires des grandes activités (processus) du service</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dresser la liste des activités à détailler dans le cadre de ce travail</li> <li>&gt; Organiser des sessions de déclinaison des processus afin d'identifier clairement le rôle de chaque pôle, de chaque agent sur le processus</li> </ul> <p><b>ACTION 3 : définir précisément le cadre d'intervention des agents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préciser le cadre d'intervention des agents dans un document recensant : ce que l'on peut faire / pas faire, dire / pas dire, ce qui relève de la BDA / ce qui relève de la collectivité ou pas, etc.</li> </ul>	
Publics visés / Bénéficiaires	Calendrier
<p>Interne : agents de la BDA</p> <p>Externe : réseau (potentiel destinataire de documents de communication pour expliciter le fonctionnement de la BDA)</p>	<p>Mi-schéma (2023)</p>
Gestion de l'action (pilote - partenaires - moyens)	Coûts éventuels estimés
<p>Comité de coordination avec la contribution de l'ensemble des agents</p>	<p>Intégré au coût de fonctionnement courant du service</p>
Indicateurs de suivi - évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en place effective d'un projet de fonctionnement du service</li> <li>– Rédaction et diffusion d'un document qui clarifie le cadre d'intervention des agents</li> </ul>	

